Mouez ar Vro

3 Gwenneg **(LA VOIX DU PAYS)** 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 10 fr.
Département et limitrophes. . . . . 10 fr.
Autres départements. . . . . 10 fr.
Etranger . . . . . 11 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 70
Réclames 0 60
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

N° 65. — SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1920.

Paroles d'Historien :

« *Depuis le jour de l'invasion, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses conquérants, détesté ce qu'ils aimaient, et aimé ce qu'ils détestaient* [...] *Cette opiniâtreté indomptable, cette faculté de conserver à travers des siècles de misères, le souvenir de la liberté perdue, et de ne point désespérer d'une cause toujours vaincue, toujours fatale à ceux qui osèrent la défendre, est peut-être le plus étrange et le plus grand exemple qu'un peuple ait jamais donné.* »

Augustin THIERRY.

Histoire de la conquête de l'Angleterre.

Tome quatrième. Livre XI. pp. 17-18.

Est-il besoin de dire qu'il s'agit de l'Irlande ?

EVIT AR SKIANT

An araokaat, hervez an doare ma gomprener anezan, a c'hall servichout da astenn buhez an den, ha d'he c'hetaat, pe, er c'hontrol d'he berraat. Setu aman daou zen, ken speredek an eil hag egile, a labour o daou en peoc'h hag en sioulder o « c'habined » pe o labouradeg (laboratoire) da zizoleï eun dra nevez. Epad miziou, bloaveziou marteze e labourfont, e klaskfont, troet o spered hepken war zu an *dra* a zo evito evel eur bed ; ar chiffrou a vezo diskaret kant kwech, addreset kant kwech all, betek ma paro d'o daoulagad evel eur sklerijen nevez *ar gavaden* a dle marteze trei ar bed war an tu gin, pe digas d'ezan eur esperanz nevez. Unan eus an daou zen-ze a 'n em laka en poan evit kaout sekred eur poultr nerzusoc'h eged ar re a anavezo dija, pe eur c'hanol a gaso e volod da hada ar maro hag ar spont daou ugent pe hanter kant leo dioutan. Egile a goll ar c'housked, ha blaz ar boued evit esaat diframma digant an natur, digant ar skiantchou eur galloud nevez da hirraat buhez e vreudeur pe da ziboania o c'horf pa c'houzanvont enr c'hlenved bennak.

Kavaden ar c'henta a c'hallo lakat kant mil den da vervel pa vezo brezel ; hini an eil a c'hallo keit ma pado ar bed pellaat dioutan eur wallen griz : kounnar, bosen, c'holera, hag all.

Unan eus an daou zen gwiziek hen devo labouret evit mad e vro, o lakat anezi da drec'hi he enebourien, ha da c'hortoz ma vo kavet eun tu da blenaat an holl diesteriou etre ar broiou hep skuilha gwad ha glac'hari tiegeziou, e tleer meuli anezan. Salo ma teuio prestik an eur ma na vo ezom nag a ganol nag a boultr evit derc'hel ar broiou en o za !

An eil den gwiziek, hen, hep koll e vro e-unan a wel, hen devo roet e boan evit *an holl dud*, a zo engal dirak ar c'hlenved hag ar boan ; evit heman, kristenien ha muzulmaned, Fransizien ha morianed, holl ez omp *tud*, hag holl e veritomp beza diboaniet pa c'houzanvomp.

Da behini anezo o daou e rofet ar brasa meuleudi ? Evidoun-me, graet co va choaz, rèi a rin anezan d'an eil, hep marc'hata.

Ha ma ro ar c'hlasker betek fulen diveza e vuhez evit dont a benn eus e « ivansiou », pesort meuleudi na zellid ket neuze ? O skriva an dra man e sonjan dreist-holl en eun den a zo o paouez mervel en Pariz er boaniou krisa goude eur vuhez gwestlet a bell-zo d'ar vedisinerez dre ar bannou X (rayons X). An doktor Infroit eo heman. En penn al labouradeg « radiographie », eus hospital vras ar Salpêtrière, en Pariz, a oa ; hag eno, abaoue 22 bloaz e klaske yac'haat klenvejou ar c'hroc'hen hag ar *c'hancer* dre ar bannou X. Hogen, ar reman, gouzout a reer a zo danjirus beza en-dro d'ezo, hag an doktor Infroit a oe taget ganto. Devadennou a zantas en e vizied hag e ziouvrec'h. Ken a oe red trec'hi e vrec'h deou d'ezan en 1918, hag e alzorn kleiz en mezeven diweza. Daoust da ze, e talc'he da labourat eus e wella en-dro d'e venvion har d'ar mekanikou ijinet gantan evit dilemel ar boan digant ar re all, hag o deus roet d'ezan ar boan-ze en eur stumm all ; marvet eo en o c'hichen, noz disadorn.

Kalz a Vontroulezis o deus anavezet anezan. Kustumm a oa da zont bep hanvez da dremenn eun nebeut sizunvezion en eun ti war ar maez, nepell a gêr, en Koatkongar, parrez Plouïan. Sonj mad am beus d'e welet, a gevred gant e vamm, dre ruiou Montroulez, loued e vleo hag e varo, hag hen daougent vloaz hepken d'ar c'houlz-ze, ha krinet holl e vizied gant ar bannou devus.

Er skoliou, ano an den-ze a dlefe beza disket d'ar vugale evel anoiou salvourien vras an denelez (humanité) Pasteur, Dupuytren, hag all, hag anoiou salvourien ar vro.

Eun enor a vefe ive da gêr Montroulez rei e ano d'unan eus he ruiou, en sonj eus e ziskennou en gêr-ze.

REZOUARN.

Les douleurs de l'Irlande

(SUITE)

Wendell Phillips, le grand orateur américain dans son cours sur Daniel O'Connel, résumait ce Code Pénal en des mots qui ne seront pas oubliés de sitôt par le monde :

« Vous savez que sous ce code, un Irlandais catholique ne pouvait siéger à la Chambre des Communes ; il ne pouvait avoir aucune charge de la Couronne, qu'elle fut civile ou militaire ; il pouvait être simple soldat, et rien de plus. Il ne pouvait voter, siéger dans un jury, déposer comme témoin, porter un vêtement complet, être docteur, homme de loi, ni voyager à plus de cinq milles de distance de chez lui sans un permis du juge de paix. L'individu le plus semblable à lui comme condition était le nègre de la Caroline du Sud, avant la guerre (de Sécession). Il n'avait nul droit qu'un protestant fut tenu de respecter. S'il était tenancier de terres, et que tous ses enfants fussent catholiques, il était tenu d'en faire des parts égales entre ses descendants. C'était le plan anglais d'élimination de la tenure catholique ; mais si l'un des enfants embrassait la religion protestante du vivant de son père, tout le domaine lui revenait de droit ; ou même il pouvait forcer son père à le garder à son seul bénéfice. De même, si une épouse catholique n'allait pas au moins une fois par mois à l'église établie — ce qu'elle pouvait tenir pour un péché — elle était déchue de son douaire. Mais si elle y allait régulièrement, elle pouvait entrer en possession de tout le domaine. Si un catholique avait un bail, et que la valeur de ce bail se haussât d'un quart, un protestant pouvait le lui enlever en faisant remarquer la chose à la justice de paix. Trois justices de paix pouvaient appeler devant elles un catholique et l'obliger à abjurer sa foi ou à quitter le royaume. Quatre justices pouvaient l'obliger à abjurer sa religion ou à vendre ses terres. Si un protestant payait une taxe d'un dollar, un catholique en payait une double. Si un armateur protestant venait à perdre un bateau du fait de guerre avec une nation catholique, — et il y avait en Europe *une seule nation* protestante en dehors de la Grande-Bretagne : la Hollande, donc il y avait neuf chances sur dix pour que la Grande-Bretagne fut en guerre avec une puissance catholique — le protestant répartissait la valeur de son bateau sur ses voisins catholiques, et était ainsi remboursé.

« En ce qui concerne l'éducation, si nous (Américains) avons eu à nous occuper de l'instruction de la culture et du raffinement d'une classe d'Irlandais qui en manquaient totalement, nous devons nous rappeler les lois iniques, la mauvaise législation qui les réduisait à une vie d'ignorance et faisait de l'éducation une félonie en Irlande catholique. Si un catholique envoyait son fils à un maître d'école protestant, très bien ; mais si les parents ne le faisaient pas et l'envoyaient à une école catholique, le père était pénalisé d'une amende de dix livres (250 fr.) par semaine ; le maître d'école, lui, avait une amende de cinq livres, et à la troisième récidive il était pendu ! Mais si le père tenait à ce que son fils fut éduqué, et l'envoyait s'instruire en France, l'enfant perdait sa nationalité et devenait un étranger ; s'il était découvert en Irlande, le père était frappé d'une amende de cent livres, et toute personne qui lui donnait asile perdait ses droits civiques, c'est-à-dire qu'elle ne pouvait actionner en justice ni voter. Un catholique ne pouvait même se marier ! S'il prenait une femme protestante, le mariage était nul et les enfants qui en étaient issus, illégitimes. Si deux catholiques se mariaient entre eux, il leur fallait la présence d'un prêtre, et si un prêtre débarquait en Irlande ne fut-ce que pour vingt minutes, il était condamné à mort. A ce code féroce, sir Robert Peel ajouta de nos jours une clause qui interdisait aux catholiques de sortir de chez eux entre les heures du coucher et du lever du soleil, exagération de la loi du Couvre-Feu (*Curfew-law* de Guillaume Le Conquérant, M. Froude (historien anglais) dit en parlant de la reine Elisabeth qu'elle manqua à tous ses devoirs de magistrat, qu'elle se montre incapable d'agir envers l'Irlande comme une grande souveraine.

Puis il poursuit, en nous donnant l'histoire de son règne. et en nous montrant que dans bien des cas elle n'aurait pu faire autrement Par exemple : Oh ! c'est la plus noire, la plus triste, la plus horrible situation de toute histoire ; celà vous fait douter de la possibilité même de la nature humaine, quand vous lisez que Spenser, le poète aux idées les plus parfaites et les plus ardentes de toute la littérature anglaise, que Spenser siégea au conseil qui ordonna l'exécution en masse d'un régiment espagnol capturé en Irlande, et choisit pour exécuter l'ordre Sir Walter Raleigh, le savant, le gentilhomme, le poète, l'auteur, la plus belle figure anglaise de son époque ! M. Froude cite une lettre du capitaine Norris dans laquelle il déclare, s'étant trouvé lui-même dans une île où cinq cents Irlandais, (tous femmes et enfants, pas un seul homme) s'étaient réfugiés, il décida de les mettre tous à morts ! Et la reine Elisabeth, par une lettre qui existe toujours répond :

« Dites à mon bon serviteur que je n'oublierai pas ses bons services ». Froude nous dit aussi « que les gens de la noblesse et de la classe aisée anglaise auraient pris un fusil aussi délibérément qu'un oiseleur, et seraient sortis de chez eux pour tirer sur un Irlandais comme un Indien l'aurait fait pour un buffalo. » Et il s'étonne que l'on ne puisse inculquer à un Irlandais le respect d'un Anglais. »

Telle était la coupe à laquelle buvait l'Irlande, même jusqu'à des jours qu'ont connus des hommes encore vivants. Mais ce n'est pas tout. Le développement des manufactures anglaises apporta un nouveau chapitre de douleurs à l'Irlande. Le marché aux bestiaux des Irlandais avait été tué par un acte de Charles II au bénéfices des fermiers Anglais. Les Irlandais entreprirent alors la production de la laine. Un commerce florissant s'établit. Une loi anglaise la détruisit. La même avidité tua le commerce du coton, de la ganterie, de la verrerie et de la brasserie. Tous furent réservés aux fabricants et aux marchands anglais. Ces crimes contre l'industrie irlandaise surpassèrent au centuple les tentatives dirigées plus tard contre les industries des colonies américaines. Sous le Code, à cause de l'extrême pauvreté qui s'en suivait, toute la

KONTADEN « MOUEZ AR VRO » 8

Marvailh ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

(Tennet diouz *Cymru Fu*)

KENDALC'H

Martinus a zavas d'e dro hag a lavaras : « C'hoarvezout a raio ganit evel gant eur bourc'hiz koz pinvidig diwar-benn ar wreg yaouank a gemeras da bried ». — « Penaos a oe ze ? » eme an Impalaër. « Pa'z po lavaret derc'hel da vab beo warc'hoaz' neuze e kontin, d'it » — « Graet a vo eme an impalaër.

« Eun den koz pinvidik a gemeras eur wreg yaouank. Epad eur bloaz e oe hi feal d'ezan. Eur wech e lavaras hi d'he mamm, en iliz, e kare eur paotre yaouank. Neuze he mamm a alias anezi da anavezout ervad youlou ha temps spered he gwas araok trompla anezan. — « Troc'h, emezi, ar gwez yaouank a zo en da liorz, ha gra tan ganto ». Evelse e reas ar wreg, ha pa 'nem gavas an aotrou d'ar gêr eus an noz, e c'houlennas petra oa graet gant ar gwez. An itron a ziskouezas anezo heskennet ha drailhet, tammou anezo o tivogedi en tan, hag a lavaras d'ezan he doa troc'het anezo evit ma kavche hen tomm mad ar gambr a bena ma tristroche d'ar gêr.

An deiz warlec'h he mamm c'houlennas diganti penaos e oa kont, hag ar wreg e lavaras e kare ar paotr yaouank atao ; neuze ar vamm a lavaras d'he merc'h amproui adarre karakter he fried. An deiz ze, ar gwas a oa aet da chaseal ; pa nem gavas d'ar ger, e gies chase a gare dreist ar re all a zeuas da chilpat en dro d'an itron ; houman a gemeras neuze eur gontel vras hag a blantas anezi en korf al loen, betek he laza. Pa welas ar mestr an darvoud, e c'houlennas petra oa kirriek, hag an itron a laras e oa sailhed ar giez war he broz, hag a oa o vont d'he diframma paneved he doa lazet anezi.

An den na lavaras netra. Antronoz, evel an deiz araok an itron lavaras d'he mamm e kare atao ar paotr yaouank dreist muzul. « Ar pez gwella peus d'ober, eme an hini goz, eo amproui da bried evit an derved gwech, hogen pez sonj penaos eur paotr koz en kounnar a zo alies krisoc'h eged eun den yaouank ». Ha setu penaos e reas evit ar wech-man. He gwas hen doa renket eur pred bras evit e vignoned wella ; pa oa an holl dud ouz taol, ha drebet ar plajad kenta, e yas hi en penn an daol, e stagas korn al lian-taol ouz alc'houez he arc'h ; neuze e klaskas mont en tu all d'ar zal, hag sachas ganti an doubier, ha kement a oa warnan a gouezas war al leur.

Lavaret a reas d'he gwaz e oa o klask tapout eur gontel da drec'hi ar c'hig d'an aotronez, hag an aotrou koz a iskuzas anezi em wech all. Adlaket a oe eun doubier all war an daol, ha graet eur zervich a nevez. An deiz warlerc'h, e rebechas d'ezi an tri zra. Hi a respontas d'ezan e oa dre eun taol gwad fall he doa graet kement-ze, ha nann evit displijout d'he gwas. Neuze heman a lakas c'houeza eun tantad tan, hag a lakas ar wreg da domma he divrec'h ouz an tan-ze, ha d'o frota gant nerz ; goude ze e tigoras d'ezi eur wazien en he brec'h, hag e lezas ar gwad da zivera betek ma zeuas hi da zempla dirak an tan, hep gallout lavaret eur gir.

Neuze e stankas ar gwad, hag e kasas anezi sioul d'he gwele. Lakat a reas hi klask he mamm eur pennad goude hag e kontas d'ezi e oa darbet d'he gwas he lakat da vervel. « Ac'hanta, eme ar vamm, lavaret am boa d'in awechou eo krisoc'h eun den koz kounnaret eged eun yaouank ; karout a res bepred da baotr yaouank ? » — « Den abet ken, na yaouank na koz, na garin », eme ar wreg.

« Evelse, aotrou Impalaër, diwall da unan da gredi re da wreg, ha da zenti ouz he c'hoantegeziou direiz ; pez sonj penaos da vab a gomzo ouzit warc'hoaz », — « Na gredin ket an dra-ze ken a glevin anezan », eme an impalaër. Hag an noz-ze e lavaras d'he itron e komzfe ar mab an deiz warlerc'h. Mez a zavas neuze ganti, ken na c'hellas ken kaout netra da lavaret. Hag antronoz, pa zavas an heol e teuas an impalaër gant e holl dud feal d'an iliz ; achu an offeren, e yeas da azeza war eun dosen uhel a zouar, a-uz ar vered.

Goude-ze e teuas ar mab dirak e dad etre daou eus an Dud Fur, hag e saludas anezan en komzou fraez, o c'houlenn digantan e vennoz, hag o lavaret n'hen doa biskoaz meritet hen dije droug war e lerc'h.

« Tad galloudek, emezan, an Doue bras a zo a-uz d'eomp, a oar pep tra a ziskouezas skler d'am mistri ha d'in dre arroueziou al loar hag ar stered e oan barnet da vervel ma lavarchen eur gir epad ar zeiz devez man, hag abalamour da ze e ris van da veza mud. An inpalaëres a lakas bec'h warnon hep ma oan kablus, rak n'am eus lavaret droug abet d'ezi, na graet kennebeut. Hogen, memestra eman an traou etre hi ha me evel etre eur marc'heg hag e vab war ar mor » — « Petra oa 'ta ? », eme an Impalaër. Ar mab a gomzas neuze evelhen :

(*Da heuilh*).

Troet en brezoneg gant
BARR-ILIO

terre d'Irlande pour ainsi dire disparaissait d'entre les mains du peuple ; celui-ci ne fut plus qu'un ramassis de serfs sur son propre sol. Le tribut était payé aux agents rapaces d'un landlord étranger ; l'amélioration de la terre par le travail du tenant amenait une augmentation du prix de fermage ; l'estimation de celui-ci était laissée au caprice de l'agent, reflétant la rapacité du seigneur absent. Dans les exploitations, la principale récolte consistait dans les pommes de terre. Une mauvaise récolte empêchait le paiement du fermage, d'où éviction et famine. Les résultats, après la mise en vigueur du Code Pénal, et durant la plus grande partie du XVIII[e] siècle nous sont décrits par Goldwin Smith :

« Le soleil a rarement contemplé de scènes de misère pires que celles des habitations des Irlandais. Leurs intérieurs étaient les plus misérables cabanes, sans cheminée, et sales. Ils étaient privés de vêtements décents ; leurs repas se composaient de pommes de terre ; quelquefois ils saignaient leur bestiaux et en mélangeaient le sang avec de l'oseille. Les vieillards et les plus malades mouraient habituellement de froid et de faim, et croupissaient dans l'ordure et la vermine. Lorsque les patates manquaient, et elles manquaient souvent, la famine survenait avec toutes ses horreurs. Le besoin et la misère étaient peints sur tous les visages, les routes étaient remplies de morts et de mourants, et il n'y avait quelquefois personne pour porter les morts au cimetière, et on se contentait de les ensevelir dans les champs et les fossés où ils avaient péri. Des fièvres malignes et des épidémies s'en suivaient, laissant les villages déserts. « Jai vu », dit un témoin « le laboureur essayant de travailler avec sa bêche, tombant d'inanition et forcé d'abandonner sa tâche. J'ai vu l'orphelin sans soutien, allongé sur le fumier et personne pour le recueillir. J'ai vu l'enfant affamé suçant le sein de sa mère déjà morte. »

Ce ne sont pas là seulement les horreurs d'il y a cents ou deux cents ans ; elles furent répétées en dix mille manières au cours de la famine de 1847. En 1841 la population était de 8.796.545 personnes. En 1841. Après quatre années de famine la population était de 6.551 970, soit une perte de 2.244.575 personnes. Au moins 1 million et demi de ces personnes moururent de privations et de fièvres apportées por la famine. Les survivants émigrèrent dans les pays étrangers.

Dans ce résumé des douleurs de l'Irlande rien n'a été dit des vastes émigrations ; des milliers et des milliers de gens quittèrent l'Irlande aux XVII[e] et XVIII[e] siècles à la suite des déportations pratiquement livrées à l'esclavage. La somme totale de ces pertes pour l'Irlande ne peut être inférieure à 5.000.000 d'âmes. Les premières déportations furent exécutées dans les circonstances les plus atroces. Des familles furent déchirées, et leurs membres envoyés dans les colonies distantes l'une de l'autre, comme la Barbade, la Nouvelle Angleterre, et plus tard dans le Sud-Pacifique.

Ce n'est là qu'un coup d'œil sur les torts vis-à-vis du bien-être religieux, intellectuel et matériel de l'Irlande, torts qui l'ont plongée dans une séculaire détresse. Mais l'une des plus grandes de toutes ses douleurs a été l'opression exercée sur sa vie nationale, les essais de strangulation de ses aspirations à la liberté. Son autonomie lui fut enlevée ; le plus simple de ses actes législatifs était le fait d'uu étranger ; bref, toutes les tares de l'esclavage politique lui furent prodiguées. Un militarisme étranger fut, et est toujours, installé sur son sol Le contrôle de ses ressources budgétaires, et du système de taxation lui fut arraché. Il devint la fonction d'une oligarchie haineuse, et étrangère en toute chose au peuple irlandais et au Parlement anglais, où l'Irlande ne fut point admise jusqu'aux jours de Daniel O'Connel ; encore le fut-elle par crainte de la révolution.

L'aurore est venue, la nuit noire est presque passée ; l'héroïque combat de l'Irlande doit se terminer par un triomphe. Sa loyauté à son idéal de liberté et de libre religion, doit trouver sa récompense. L'épitaphe de Robert Emmet sera bientôt gravée, parce que l'Irlande est enfin certaine « de prendre sa place parmi les nations du monde ».

JOHN JÉROME ROONEY A. M. LL. D.
Traduit par F. GOURVIL.

ÉR VRO

Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Brasparts Brest, Locronan-Penzé, Plonévez du-Faou, Sibiril.
Mardi. — Le Releq-Plounéour, Saint, Pierre Quilbignon, Saint-Thégonnec.
Mercredi. — Landivisiau.
Jeudi. — Guipavas.

Foires aux chevaux

Les foires aux chevaux auront lieu tous les mois à Morlaix, le deuxième samedi.

La première aura lieu le 11 décembre au Pouliet, les cultivateurs sont intéressés à la réussite de ces foires.

Avis

La commission désignée par le Syndicat des Eleveurs du Cheval Breton aux fins d'inscription au Stud-Book des animaux pour lesquels cette formalité n'aurait pas encore été remplie, se réunira le lundi 6 Décembre courant à 9 heures au Pouliet, à Morlaix, où les propriétaires intéressés devront présenter leurs animaux.

Beurre

Les cours des beurres en gros sont à 4 fr. 95 et 5 fr. la livre.

Les beurres fermiers devraient se payer de 5 fr. 50 à 5 fr. 75 la livre suivant qualité puique la baissé s'accentue sur tous les objets fabriqués.

Marché de la Villette

Prix extrêmes aux 100 kilos : Bœufs, 926, 880, 840, 600 ; vaches, 926, 880, 840, 600 à 960 ; veaux, 1 280, 1.180, 1.100, 900, à 1.340 ; porcs, 1.058, 1.028, 970, 828 à 1.058.

Montroulez (Morlaix)

La Sainte-Cécile

La musique, personnifiée dans la liturgie chrétienne par la douce martyre Cécile, a été fêtée cette année dans notre ville avec l'éclat des jours d'avant-guerre.

Le concert offert par la musique municipale à ses membres honoraires, vendredi soir, au théâtre, a été un vrai succès Composition et exécution ont été parfaites en tous points. A signaler particulièrement les chansons comiques ou sentimentales de MM. Faouen et Tanguy, auxquelles l'assistance a ménagé un chaleureux accueil ; les romances et grands airs interprétés par Madame Caselli, soprans de premier ordre. *Viens avec moi petit !* de la *Vivandière*, valut à la sympathique artiste la plus méritée des ovations : les morceaux de violon, flûte et piano, exécutés par MM. Thirot, Ruellou et Audic, furent brillamment enlevés, ainsi que les morceaux d'orchestre de la musique municipale.

L'excellente troupe du *Théâtre Molière* que les Morlaisiens avaient déjà eu le loisir de connaître et d'apprécier, se fit largement applaudir dans deux fines opérettes : *La Veuve aux Camélias* et Dimanche matin, selon la coutume traditionnelle, la musique au grand complet, fit entendre des morceaux religieux à la grand'messe de St-Melaine. Dans l'après-midi, sur le kiosque de la place Thiers, elle exécuta quelques-uns des morceaux les plus goûtés de son répertoire.

Pour clôturer dignement la fête, un banquet réunissait le soir à 7 heures, dans la grande salle de l'hôtel du Commerce, les membres de la musique et leurs invités, parmi lesquelles : Mmes Bayec, Branellec, etc. ; M. le Maire de Morlaix et ses adjoints ; M. Bourgot, conseiller général ; M. Gourvès, conseiller municipal ; M. Chauvin père, ancien chef de musique ; les membres de la presse régionale et locale.

Le menu était excellent, et le repas fut très animé. Au dessert, M. Kerhoas, présenta les excuses des invités qui n'avaient pu se rendre au banquet, et remercia la municipalité et la presse du constant intérêt porté par elles à l'œuvre musicale. Au milieu des bravos, il annonça que la Fédération Musicale de France avait décerné à M. Le Jeune, sous-chef, une médaille d'argent pour ses 42 années de service dans l'art lyrique. Ensuite il donna les noms des musiciens à qui un diplôme d'honneur doit être décerné pour leurs dix années de service dans la Société ; ce sont : MM. Jean Grall, Jean Branellec, Y. Bayec, Grall, Guyomarc'h, P. Collet, Fanny, Le Duff, Dagorn, Avril et Moisy.

M. Ch. Lefèbvre, président de la Société prit ensuite la parole et s'associa aux remerciements de M. Kerhoas vis à-vis des autorités locales, et de toutes les personnes dont le concours dévoué avait contribué au concert du vendredi. Tour à tour MM. Châtel et Bourgot se levèrent pour répondre aux remerciements adressés aux autorités, puis commencèrent les chansons qui furent un régal pour les amateurs de musique et de bonne gaîté. Mmes Branellec et Bayec, MM. Tanguy, Bacques, Collet, Faouen, Châtel, Gourvil, Kerautret, déballèrent à l'envi les trésors de leur répertoire ; le dernier obtint un succès mérité avec une chansonnette comique de circonstance due à sa verve personnelle : *Les toutpetits et les Pepères...*

Puis l'électricité donnant des signes de défaillance la séance fut levée vers 11 heures. Excellente journée de Sainte-Cécile dont chacun gardera un bon souvenir.

Union Musicale

Fête de Sainte Cécile. — Programme du Dimanche 5 Décembre.

A l'Eglise Saint-Melaine, à 10 h. 1/4

Entrée, Marche..... TURINE.
Offertoire, Religioso.... CHAUVIN.
Elévation, Andante Relig MAILLOCHAUD
Sortie, Allegro..... PONTET.

Concert sous les Halles, à 1 h. 45

Paris-Bruxelles, Alleg.. TURINE.
Ouverture de Concert.. PONTET.
Lakmé, Fantaisie..... LÉO DELIBES.
Andalucia, Valse..... POPY.
Mam'zelle Victoire, défilé BALAY.

A l'issue du concert, bal. Il sera perçu à l'entrée 1 fr., par personne pour les droits. La carte de membre honoraire donne droit à cinq entrées. A 6 h 45, banquet à l'Hôtel du Pouliet, sous la présidence d'honneur de M. Herr, adjoint au maire.

MENU

Potage Chasseur
Timbale Milanaise
Filet de Bœuf Renaissance
Noix de Veau Rôtie
Pommes Duchesse
Salade Panachée
Entremets
Crème Vanillée
Desserts
Corbeille d'Oranges
Biscuits
Café-Fine
Vin Rouge
Cidre Bouché

Ministère de la Marine

A l'*Officiel* du 28 novembre nous relevons la citation suivante :

Par arrêté du ministériel du 26 novembre 1920, est cité à l'ordre du jour de la 6[eme] escadrille de torpilleurs d'escadre (division des flottilles de l'Adriatique) : M. le médecin de 1[re] classe Artur René François Eugène : embarqué pendant 26 mois sur le torpilleur d'escadre Commandant Bory, a pris part à toutes les opérations effectuées en Adriatique depuis le début de la guerre ; a toujours fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid sous le feu et a déployé le plus grand dévouement pour soigner les blessés. S'est fait particulièrement remarqué à l'occasion du torpillage du Renaudin et au cours des engagements avec l'ennemi du 28 décembre 1915, 2 août et 22 décembre 1916.

La présente citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze.

Nous présenions nos sincères félicitations à notre compatriote, fils de M. Artur, président de notre Chambre de Commerce.

Théâtre Municipal

Cinéma Pathé

Le programme composé d'une bande documentaire, *Floraisons et Fructifications*, de *Pathé Journal*, dont nous n'avons pas besoin de faire l'éloge, de **Résurrection**, grand drame en quatre parties d'après l'œuvre immortelle de Léon Tolstoï et la pièce de M. Henri Bataille, de *Globe Trotter par Amour !* ce film à épisode qui passionne nos habitués et enfin d'un commique hilarant : *Lui chez les Cosaques*, est plus que suffisant pour que la direction ait des salles archi-combles à chaque séance.

—o—

Mercredi 8 décembre

Les exploits de 2 poilus de France
pièce héroï comique

Cinéma Skating

Le dernier spectacle, d'une rare perfection, a été applaudi. Impéria dans sa prison, a été superbe d'expression désolée et d'espérance éperdue. La poursuite de Militza sera cependant acharnée et implacable. Le 7[e] épisode le prouvera en la montrant au moment où elle rejoint en hydravion le yacht qui va emporter Andrée et décidée à entraver le départ. C'est une série nouvelle de scènes et d'épisodes poignants qui attend le public si sensible au réalisme incomparable de l'écran. La séance sera augmentée, outre l'*Eclair Journal* de vive actualité, outre la partie comique hilarante, de *Luxure* un des *Sept péchés capitaux* d'Eugène Süe, drame d'une puissante moralité,

Voici le prochain programme :

Eclair-Journal, actualités du monde entier.

Impéria, 7[e] épisode, les exploits d'Herzélius Master.

La Luxure, d'après le célèbre roman d'Eugène Süe, drame en cinq parties, interprèté par Francesca Bertini.

Serpentin manœuvre, comique en deux parties, par Marcel Levesque.

Bientôt le film sensationnel : *la Sultane de l'amour*, conte d s *Mille et une Nuits*.

Nomination d'huissier

M. Le Gall est nommé huissier près le tribunal de première instance de Morlaix, en remplacement de M Carriou.

AVIS

Les Actionnaires de la Société anonyme de « MOUEZ AR VRO » sont priés de se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 12 décembre, à 14 heures, à Morlaix, au siège social de la société.

PRÉSENCE INDISPENSABLE.

Le Vieux MORLAIX pittoresque

Une maison à « lanterne » de la Grand'Rue

Les maisons dites à lanterne ont été souvent employées dans l'Architecture Morlaisienne du XVI[e] au XVIII[e] siècle. Je ne connais pas de constructions de ce genre dans les autres villes de Bretagne. Dans tous les cas je ne crois pas qu'elles aient été employées d'une manière aussi générale que dans cette ville où elles n'étaient pas l'exception mais la règle. Je cite à ce propos cette phrase, détachée d'une pièce d'un procès au sujet de l'une de ces maisons, le document est daté, 1717, en voici l'extrait qui nous intéresse : « Les pontdallée de tous les escaliers ont vu sur laditte lanterne comme « dans toutes *les autres de la ville*, de « quoi il doit s'en prendre à la manière « dont on *bâtissait* et dont *on bâtit encore* « la plus grande partie des maisons... »

Voici d'ailleurs la description d'une maison à lanterne d'un type très caractérisé, située dans la Grand'Rue, n° 9 et appartenant actuellement à M. Le Goff. C'est une bâtisse ayant pignon sur rue et pignon sur cour. Ces pignons sont en pans de bois avec encorbellements du côté de la Rue. Les deux autres côtés de la maison sont des murs mitoyens sans ouvertures — Le rectangle formé par son plan est divisé en trois parties, parallélement aux pignons, c'est-à-dire à la rue. La partie milieu est un peu plus grande que les parties extrêmes. La première de ces divisions en partant de la rue est la boutique, elle est surmontée de trois étages, composés de chambres. — La deuxième division, venant immédiatement après, est appelée la grande salle ou la cuisine à lanterne. Elle monte de fond jusqu'aux combles, et se trouve éclairée par un lanterneau, d'où vient le nom de *maison à lanterne*. — La troisième division du rez-de-chaussée appelée .. (Sallon) est d'à peu près même importance que la boutique, et se trouve surmontée du même nombre d'étages. Donc, en résumé nous sommes en présence d'un édifice composé de deux maisons, séparées par une cour vitrée. La première de ces maisons prend jour sur la rue, la deuxième sur la cour, et toutes deux prennent des vues secondaires sur la pièce du milieu qui forme cour vitrée. Un escalier à vis très richement décoré de boiseries sculptées, situé à l'angle de la pièce vitrée et de la partie donnant sur la rue dessert toutes les pièces du devant. A chaque pallier d'arrivée une sorte de balcon en bois finement mouluré, accoté au mur mitoyen donne accès aux pièces de derrière, correspondantes. Ces balcons superposés par étage, forment, ce qui est appelé dans les vieux actes, les *ponts d'allée*. Ils sont en réalité des sortes de ponts permettant d'aller des pièces du devant aux pièces du derrière. Surplombant tous la grande pièce centrale ils forment une espèce de galerie d'un aspect très original. Dans le mur mitoyen faisant face à ces ponts se trouve placée à rez-de-chaussée une énorme cheminée de pierre richement moulurée. L'aspect d'ensemble de cette pièce formant en somme un grand hall, est très riche, l'escalier est surmonté d'une statuette très caractéristique de St-Jean des Oiseaux, le linier est orné de pinacles d'un très bon style, et les balustrades pleines, décorées de fins ornements dits *serviettes*.

Quelle est l'origine de cette distribution si particulière ? Je l'ignore. Il ne me paraîtrait pas étonnant qu'elle soit d'importation anglaise étant donné son caractère qui me rappelle certains intérieurs d'outre-Manche, mais ce n'est qu'une supposition assez plausible, il est vrai ; quand on se souvient des fréquents rapports des corsaires-négociants morlaisiens avec leurs confrères anglais. Nous ne pouvons faire là-dessus que des hypothèses. Il est aussi possible que l'étroitesse ait pu donner l'idée de chercher de la lumière venant par en haut. — Ces maisons devaient être la propriété de marchands aisés, et la pièce centrale devait être l'endroit où ils se tenaient, où ils traitaient les affaires importantes, sans doute buvant et mangeant, tenant même table ouverte : Ces salles n'étaient pas de simples cuisines, on y faisait certainement rôtir de belles pièces de viande sur les grands landiers de l'époque, mais en même temps elles étaient les lieux où se tenait la famille, où se trouvaient les beaux meubles, les riches tapisseries, la vaisselle d'argent et souvent d'or.

(*A suivre*) LIONEL HEUZÉ.

Mouvement de la population

du 25 Novembre au 2 Décembre 1920

Naissances

Pierre Ruellou, fils de Pierre et de Marie Goassanvot, 30, Villeneuve. — François Dinahet, fils de Pierre et de Anne Stéphan, 21, rue de la Prison. — Yves Le Gall, fils de Pierre et de Marguerite Jaouen, 54, rue de Ploujean. — Aline Guyomar, fille de Yves et de Adèle Guyomar.

Publications

Néant.

Mariages

Jean Cren, capitaine au long cours, et Madeleine Simon, s. p.

Décès

Juliette Fondin, couvent des Carmélites, 53 a. 9 m. — Renée Gaouyer, rue Ste-Marthe, 87 a. 1 m. — Robert Porhel, 48, rue des Vignes, 2. m. — Marie Spagnol, veuve Mahé, 8, Voie d'Accès du Port, 34 a. 7 m. — Jean Lamouroux, veuf de Marie Lucas, Château, 58 a. 5 m. — Marguerite Léon, Château, 8 a. 4 m. — René Bot, Château, 80 a. — Guillaume Hilly, époux de Marie Couloigner, Château, 75 a. 8 m.

Dans les Finances

Par arrêté de M. le ministre des Finances, en date du 14 novembre 1920, M. Mainaud, inspecteur dans le département de l'Oise, est nommé sous-directeur à Morlaix, en remplacement de M. Simon, retraité.

Bureau de placement gratuit

de l'Abri du Soldat, Mairie de Morlaix

On demande : pour l'Aisne, un ménage agricole, des manœuvres, charretiers, domestiques de ferme.

A Béziers, ouvriers du bois.

Pour les environs, des ouvriers ardoisiers, salaires élevés, un ménage, valet de chambre et femme de chambre.

Pour Morlaix, un clerc d'avoué.

A placer : un employé bureau mutilé, un garçon de courses, un commis voyageur, un boulanger, deux garçons bouchers, un aide cuisinier de 16 ans, plusieurs femmes de ménage, un charron libérable classe 19, une blanchisseuse, un fendeur de bois.

Assistance aux vieillards

Les allocations d'assistance aux vieillards et incurables seront payées par M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance dans le courant de la semaine prochaine.

Assistance aux familles nombreuses

Les allocations d'assistance aux familles nombreuses seront payées par M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance dans le courant de la semaine prochaine.

Affichage des prix de vente des denrées et des boissons alimentaires

Le Maire de Morlaix, rappelle aux intéressés que la loi du 23 octobre 1919, qui a prorogé pour 3 ans le décret du 13 août 1919, prescrit l'obligation pour tous les marchands en détail de marquer les prix de vente des denrées et boissons alimentaires.

Ces prix de vente doivent être marqués d'une manière très apparente à l'unité de poids ou de mesure selon la qualité.

Cette obligation est édictée pour tous les marchands sédentaires, ambulants ou forains, vendant au détail dans les magasins, halles, foires, marchés ou sur la voie publique, des denrées ou boissons alimentaires.

Des instructions sévères ont été données au service de la police municipale pour qu'il tienne énergiquement la main à ce que les prescriptions du décret du 13 août 1919 et de la loi du 23 octobre 1919, soient strictement observées et que des procès-verbaux soient dressés contre les délinquants.

Avis aux commerçants

M. le Maire a reçu de M. le Président de la Chambre de Commerce de Morlaix, la lettre suivante datée du 25 courant :

Monsieur le Maire,

Conformément à la décision prise le 8 Novembre par l'assemblée des Présidents des Chambres de Commerce, notre Compagnie croit devoir faire connaître au plus tôt à M. le Ministre des Finances, le montant des jetons métalliques nécessaires pour faciliter, dans la circonscription, les transactions du commerce avec les consommateurs.

J'ai l'honneur de faire appel à votre complaisance pour prévenir les commerçants de votre commune, d'écrire individuellement à la Chambre de Commerce, la somme pour laquelle ils désirent souscrire suivants leurs besoins.

Il est indispensable de leur faire remarquer qu'ils auront à verser cette somme à la Chambre de Commerce, au premier avis qu'ils recevront à ce sujet.

Veuillez, M. le Maire, recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

Association des Anciens élèves du Collège de Morlaix

Parmi les anciens élèves tombés au champ d'honneur le médecin aide-major de première classe Louarn des troupes coloniales a été récemment promu (au titre posthume) au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur avec la belle citation suivante :

68 [ieme] bataillon de tirailleurs sénégalais ; Louarn Laurent Marie, médecin aide-major de première classe officier plein d'entrain et de bravoure souriante. Blessé grièvement d'une balle au ventre comme il venait de soigner un blessé. A été cité.

Les Membres du Bureau de l'Association présentent leurs sincères condoléances à Monsieur Louarn père qui habite Cléden Cap Sizun.

Avis aux petits retraités

Monsieur le Maire de Morlaix, a reçu de Monsieur le Préfet de Quimper la lettre suivante, en date du 25 Novembre 1920 :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de la lettre commune, n° 14.024, en date du 11 septembre 1920, de M le Ministre des Finances (Direction de la comptabilité publique) : les Bénéficiaires de la loi du 25 Mars 1920 qui ont déposé leur titre pour majoration et qui n'ont pas encore reçu satisfaction, peuvent recevoir, immédiatement, chez le percepteur, une avance sur la majoration qui leur sera allouée sous déduction des sommes perçues par eux, au titre de l'allocation aux Petits Retraités, du 1er janvier 1920 jusqu'à la date de la dernière échéance payée.

Vous voudrez bien aviser, d'urgence, les Intéressés en vue de leur éviter des retards qui leur seraient assurément pénibles.

Enquête d'utilité publique.

Une enquête d'utilité publique est ouverte, par arrêté de M. le Préfet du Finistère, en vue du classement de certains cours d'eau du département dans la catégorie soumise au régime des échelles à poissons.

Au nombre de ces cours d'eau se trouvent, pour une partie de leur parcours, les rivières suivantes de la région :

Le Douron, sur une longueur 18 kilomètres ; le Dourdu, pour 12 km ; le Dossen, ou rivière de Morlaix, pour 1 km ; le Jarlot, pour 11 km ; le Queffleut, pour 12 km ; la Penzé, pour 15 km ; et le Coatoulserc'h, pour 10 km.

Les pièces du projet resteront déposées au secrétariat de la Préfecture du 1er au 21 décembre 1920 et seront communiquées à toutes personnes qui s'y présenteront pour en prendre connaissanse.

Un registre sera ouvert, pendant le même temps dans les Sous Préfectures du département pour recevoir les réclamations et observations que certaines personnes auraient à formuler.

Font partie de la Commission, les Membres suivant de la région :

M. M. Lédan, Ingénieur des travaux publics de l'Etat à Morlaix ; Miorcec, camionneur à Morlaix.

TRIBUNE LIBRE

Aux anciens Prisonniers de guerre : de la modération

On nous prie d'insérer : Depuis quelques mois les anciens P. G. se remuent. La crise va grandissant, les conférences se multiplient, des appels désespérés sont lancés dans la presse pour apitoyer le public.

Jusqu'à présent les anciens combattants, non P. G., sont restés impassibles à ces lamentations. Nous estimons le moment venu de demander à ces camarades de la modération dans leur revendications.

Que veulent-ils ? — Que l'Etat leur constitue tout simplement un capital en considération du temps qu'ils ont passé en Allemagne, savoir : indemnité journalière de 3 fr., (un rien !) remboursement des colis etc...

L'entretien d'un poilu aux armées (colis, argent de poche, frais de permission, frais de déplacement de la famille en cas d'hospitalisation) était-il moins onéreux à une famille que l'entretien d'un P. G. ? —

Parmi vos P. G., combien étaient secourus par des œuvres tel « Le Paquet du Prisonnier » ou par des personnes charitables ? — Les allocations qui, d'après vous, seraient dûes à ces P. G. à qui seraient-elles versées en ce cas ? —

Nous ne voulons pas faire entrer en ligne de compte les misères endurées journellement par les uns et les autres, ce ne serait pas à votre avantage...

Vous adressez au Ministre un ordre impératif l'enjoignant de vous adresser au plus tôt les sommes qui vous sont dues (? ?) —

Qui paiera ? —

De la modération camarades P. G. ! — De quel droit devez-vous passer avant les véritables victimes de la guerre : mutilés, orphelins, veuves, ascendants, habitants des régions dévastées.

Un groupe d'Anciens Combattants.

A propos de l'Hôtel des Postes

Depuis longtemps déjà on discute beaucoup sur l'emplacement du nouvel Hôtel des Postes de Morlaix. Les uns préconisent la place des Jacobins, les autres, peut-être plus nombreux, son emplacement actuel.

Ne serait-il pas préférable, à mon humble avis, de le faire construire sur la place Cornic, à égale distance que du viaduc à la Mairie, et dans leur sens. De cette façon, ce magnifique viaduc, tant admiré des touristes, se trouverait placé entre deux beaux monuments : l'Hôtel de-Ville et... l'Hôtel des Postes. En plus, de l'agréable, cet emplacement aurait aussi son utilité car — outre le voisinage d'une gare assez importante — nul n'ignore que dans un avenir qui n'est pas peut-être bien éloigné, le port de Morlaix est appelé à un très grand développement, grâce à l'inlassable activité d'un de nos concitoyens.

On objectera, sans doute, que la couverture d'une partie de la rivière occasionnerait de grandes dépenses supplémentaires. D'accord. Mais ne seraient-elles pas compensées, du moins en grande partie, par la suppression de toute expropriation, ce qui est appréciable.

Quant à la statue Cornic — comme le kiosque de la musique — elle prendrait le milieu de la place qui porte son nom. Cette statue, remise à neuf et ornée d'un coquet entourage, serait du plus joli effet. C'est bien le moins que l'on puisse faire pour perpétuer le souvenir de notre grand compatriote. B. CLOAREC.

Un avis de la Chambre de Commmerce

La Chambre de Commerce de Morlaix porte à la connaissance des intéressés, que la demande qu'elle a formulée en leur nom à la conférence trimestrielle du 6 octobre dernier, la Direction des Chemins de fer de l'Etat a décidé que les conditions d'administration dans le train n° 3 qui part de Morlaix à 19 heures 37" (7 heures 37') sont complétées comme suit :

Par exception le train B 6 prend sans condition de parcours les voyageurs de toutes classes à destination des gares desservies entre Landivisiau (inclus) et Brest (inclus) qu'elle qu'en soit leur provenance. Il en résulte, en ce qui concerne notre circonscription que les gares de Morlaix et de Landivisiau délivreront *sans supplément de parcours* des billets de 1re, 2e et 3e classes pour Landivisiau Landern au et Brest.

Pour nous éviter un travail inutile et s'éviter à eux-mêmes des frais de recouvrement,

Nos abonnés

dont l'abonnement est arrivé à terme, sont instamment priés de nous adresser par mandat-poste le montant de leur nouvel abonnement, soit 10 francs.

AVIS

La Maison **A. de Jaegher, charbons,** à Morlaix, informe les consommateurs de charbon de la région, qu'ayant constitué des stocks de boulets hors contingents, elle peut livrer dès maintenant, soit pris à ses stocks, au Bassin, soit rendu à domicile, jusqu'à concurrence de ses disponibilités — Bureaux du Bassin. Téléph. 1-37.

CARANTEC

M. Ponton, ingénieur des ponts et chaussées et M. le Maire de Carantec, accompagnés de quelques marins-pêcheurs, ont étudié sur place, le projet de construction d'une cale à la grève Saint-Pol.

Cette cale, sollicitée depuis plusieurs années, est appelée à rendre de grands services aux habitants de Carantec, ainsi qu'aux voyageurs, touristes, venant de Saint Pol-de-Léon et de Roscoff.

On peut se procurer à, *Ti Breiz* 33 Pl. Thiers. Morlaix, les ouvrages des auteurs bretons, ou relatifs à la Bretagne et aux pays Celtiques.

Histoire, Langue, Littérature, Musique, Gravures, Aquarelles.

Tous renseignements sont envoyés gratis.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS

Komzet a vez brezonek

J. GUIOMAR
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Paris
15, Place Thiers — **MORLAIX**

Téléphone 1-32

Antreït dre bazennou iliz Sant Malani

Peut-on se GUÉRIR de HERNIES ?

CHUTES DE MATRICES
REINS FLOTTANTS
DÉPLACEMENT des ORGANES

YA, gallout a rer parea hep an operasion alies gwall-risklus dre e zilerc'hiou.

C'houi, pere a c'houzanv, na c'hortozit ket ma vo re ziwezad, **an tarz-kof gwasket** (hernie étranglée) **a zigas ar maro en nebeut eurio**u, gant poaniou spontus, hag an darvoud-ze a c'hall arruout azalek deiz kenta an avelen, hep na vije santet netra araok.

Sonjit penaoz ez oc'h en riskl ho puhez bemdez ; ho tarz-kof a yostaa' ac'hanoc'h hag a c'hall o tigas da veza mat da netra en nebeut amzer.

Na chommit ket eta da c'hortoz pelloc'h : **doare en den a vicher brudet** HITTEL **eus Paris**, hep an disterra diezamant, hep chencha netra en ho puhez, a gas kuit ho mac'hagn **hag a bare ac'hanoc'h da vad**. evel ma ziskouez an desteni-man :

Aotrou HITTEL.

« Ho trugarekaat a ranevit pare digez va mab great dre ho toare da yac'haat an tarz-kof, hag aotrei a ran ac'hanoc'h da embann anezi evit renta servich d'an dud en poan ».

Touvron Pascal, La Tranche (Veadée)

Na varc'hatit ket pelloc'h pa man ho puhez en danjer, tha deuit da c'houlenn ali an **Ao. HITTEL** en :

LANDERNEAU, dimanche 5 décembre, hôtel de l'Univers.

St-THEGONNEC, mardi 7 décembre, hôtel Grand Maison.

LANDIVISIAU, mercredi 8, hôtel du Léon

MORLAIX, samedi 11, hôtel d'Europe.

SAINT-POL-DE-LÉON, dimanche 12, hôtel Ménez.

SIZUN, mercredi 15, hôtel des Monts d'Arrée.

Cultivateurs,

La Société Coopérative **La Ménagère**, de Morlaix, rappelle que la vente de tous ses produits (Vins, Cognacs, Rhums, Epicerie, Jambons fumés et salés, etc.) EST LIBRE A TOUT LE MONDE

De plus elle informe qu'elle a actuellement de nombreux produits *provenance Stocks américains* à des prix très avantageux :

Savon qualité extra
Cornichons en bocaux
Chocolat — Poivre — Confitures

S'adresser aux Magasins de Vente :
Place du Dossen — MORLAIX
1, Quai de Tréguier —
Troudousten —
LOCQUENOLÉ — CARANTEC

PORCELAINE, FAIENCE, VERRE, MARBRE, etc.
Réparés avec le Ciment " **Fortafix** "
BROCS, SEAUX, CASSEROLES, LESSIVEUSES, etc
Fendus, percés, réparés chez soi avec le Ciment " **Fortafix** "

Le tube, **1 fr. 50**. — Madame HÉROU, Bourg de Bodilis (Finistère).

Un mode d'emploi est joint à chaque tube.

Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

ARTISTE PEINTRE donnerait leçons, de préférences collectives, deux après-midi par semaine, à Morlaix. Plusieurs familles auraient intérêt à s'arranger.

Prière de s'adresser **Librairie Ti Breiz**, 33, Place Thiers, Morlaix.

Maladies de la Bouche et des Dents

H. BAVARD
Dentiste

A. TANGUY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris
2, Quai de Léon, 2
MORLAIX

Jours non fériés de 9 h. à 5 h.

AUX TRAVAILLEURS

Confections pour Hommes & Jeunes Gens
Casquettes en tous Genres
Bonneterie
Cravates - Chemiserie

F. FERREC
SAINT-POL-DE-LÉON
Succursale :
5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX
KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES
Distillerie à Vapeur

Pierre HUET
CIDRES
& EAUX-DE-VIE DE CIDRE
ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité
Industrielles et particulières
Sonneries **Téléphones**
Fournitures de Matériel Gros et Détail

LAVANANT FRÈRES
Électriciens-Mécaniciens
5, Grand'Rue — MORLAIX
Moteurs et Dynamos — Serrurerie
Réparation d'Accumulateurs
AMAN GOMZER BREZONEK

Cultivateurs de Lins et Chanvres,
alors que les toiles se vendent très cher
ne vendez pas toute votre Récolte
Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

LE BOURCH
CHIRURGIEN-DENTISTE
25, Place Cornic, 25
MORLAIX
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS
Téléphone 1-42

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ELECTRICITÉ

Ets TROADEC vec le concours de **M. F. GOARNISSON**

près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*

CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN
Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer
Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »
ÉCREMEUSES — BARATTES
Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses — Moteurs
Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie

" LA LABORIEUSE "
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES
PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS
VITRAUX — DÉCORS
9, Rue du Mur, 29 — MORLAIX

Produits Agricoles

J.-F. GUEYSSE
LA FEUILLÉE (Finistère)
CIDRES · ENGRAIS · TOURTEAUX

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

AUTO-GARAGE
MORLAIX
28, Rue de Brest

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

TÉLÉPHONE 64 — **MAX PRAT** — TÉLÉPHONE 64

Achat et vente de Voitures camionnettes et camions neufs et d'occasion. — Réparation et tous travaux de mécanique. — Tournage. — Fraisage. — Rodotage et Cémentation. — Recharge d'Accumulateur. — Transformation et Réparation de Carrosserie.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE

Photographies d'Art
Agrandissements en tous genres
par tous procédés au Charbon et Gélatino
Reproductions
Spécialité de Bébés Groupes

Maison **MAZÉ-LAUNAY**
Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1904
LE JEUNE, Successeur
6, Place Emile Souvestre —
— Morlaix

AMAN A GOMZER BREZONEG

POUR VOS ACHATS
de Papeterie et de Librairie
adressez vous à
TI BREIZ
33, Place Thiers - MORLAIX
Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne
RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS
Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

GARAGE CENTRAL
MÉRER et Cie
20-22, rue de Paris - **MORLAIX**
Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?
Adressez-vous à ce garage
Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange
REPRÉSENTANT DE
CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT
Komzet a vez Brezoneg.— Téléph. 1-36

Ebénisterie, Tapisserie
SCULPTURE
Tentures et Meubles de tous Styles
PITON & FILS
23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4
MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MÉNAGE — ÉCLAIRAGE
Téléph. 1-39 **Maison Veuve MAHO** *Téléph. 1-39*
B. PARIS, Successeur
1, rue de Brest — MORLAIX — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE
ROLAND-LE BIHAN
13, Rue de Brest, 13
Près la Poste
MORLAIX
—o—
DÉSINFECTION A DOMICILE
—o—
A SAINT-POL-DE-LÉON, tous les Mardis.

CARROSSERIE
MORVAN FRERES
41, Rue de Paris, 41
MORLAIX
KOMZET A VEZ BREZONEG

MACHINES AGRICOLES
RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS
Anciennes Maisons **GUILLEMART & NICOLAS**
J. DU PENHOAT, Successeur
TÉLÉPHONE 50 — MORLAIX — TÉLÉPHONE 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ
A DEUX ROUES
BATTEUSES
Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.
ÉCRÈMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS
Plans et Devis sur Demande
SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE
DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX
Le Gérant : F. GOURVIL.

Ultimes Echos du Congrès de Rennes

Nous avons reçu de M. P. Mocaër, en réponse à l'article de M. Choleau, paru dans nos colonnes une mise au point dont nous ne pouvons donner, faute de place, que l'essentiel.

Ce que nous voulons c'est le développement de la Bretagne par les compétences et les intérêts bretons, mais nous ne voulons pas qu'il se forme de cloisons étanches entre notre pays et les autres provinces. S'il s'agit d'une aspiration à l'isolement nous déclarons nettement que nous nous, y opposons formellement ; nous voulons, au contraire, intensifier les relations entre la Bretagne consciente et développée que nous rêvons, avec les autres régions françaises. Nantes représente pour nous une charnière nous attachant au reste de la France et Nantes est appelé à jouer dans la Bretagne rationnellement mis en œuvre un rôle de première importance dans cette ville ne saurait que bénéficier. Porte d'entrée et de sortie obligée de son arrière pays, Nantes n'en sera nullement coupée en restant dans l'unité bretonne. La place de Nantes est en Bretagne et à ce propos je crois utile de citer une lettre que m'a adressée mon ami et collègue Trémintin.

« L'heure est propice pour arrêter les « grandes lignes de l'organisation régio- « nale que nous espérons voir voter sans « tarder par le Parlement. Sous le coup « des nécessités d'après-guerre, la théorie « doit céder le pas à la pratique, à une « Bretagne découpée en départements, « désarticulée par deux compagnies rivales de chemins de fer — sans compter la multiplicité des lignes secondaires s'enchevêtrant les unes dans les autres — il faut, au plus tôt, substituer une région organique possédant une puissante ossature que peut seul constituer, de nos jours, un réseau unique de voies ferrées.

Vous savez, à cet égard, la campagne que nous menons, « en plein accord, au Conseil accord et dans la presse.

« Ce qu'il est intéressant de souligner, « c'est que nous la poursuivons en *fonction de la réorganisation administrative.* « Tout se tient dans notre système : unité « historique et techmique vitalité économique, décentralisation. Ainsi le passé « et l'avenir s'harmoniseront pour le plus « grand bien de nos compatriotes.

« Et c'est pourquoi nous réclamons une « région formée des cinq départements « Bretons avec *Rennes* comme chef-lieu.

« Un tel projet loin de sacrifier *Brest* « ou *Nantes* leur donne au contraire un « puissant essor en permettant à chacune « de ces deux villes de jouer un rôle con- « forme à sa position géographique et en « rapport avec les lois économiques.

« Le concept napoléonien d'une capi- « tale maîtresse d'une poussière de villes « qui en sont de simples satellites, est « périmé. La production, la richesse na- « tionale, sont désormais à un système « qui tient compte de la spécialisation des « fonctions.

« Dans aucune région, sans doute, trou- « verait-on trois villes de l'importance de « Rennes, Brest et Nantes qui aient à ce « point un caractère aussi spécifique et « qui soient faites pour *se compléter*?».

Au cours de son article M. Choleau remercie Lemercier d'Erm au nom des Bretons régionalistes et clairvoyants de son initiative. Il en est mal récompensé, car à la date du 8 novembre, Monsieur Lemercier d'Erm m'écrit :

« J'ai l'intention d'envoyer quelques « lignes à *Mouez ar Vro* pour rectifier le « propos que que vous m'avez prêté très « inexactement. Je ne suis, en effet, aucunement partisan de la thèse absurde de Choleau ».

J'ai eu le lendemain du Congrès une entrevue avec Monsieur Béziers dans le cabinet de Monsieur Simon et nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'observer l'intégralité de la Bretagne, mais d'éviter son morcellement en acceptant plutôt, *et si on nous l'offrait*, l'adjonction de régions voisines. Il faut, en effet, bien se dire que nous ne pouvons pas couper à notre guise dans le drap de nos voisins, et mes amis et moi nous refusons à faire de l'impérialisme et à entrer en conflit avec les provinces dont les sentiments et les intérêts sont très respectables. Tout récemment par exemple, le Congrès des groupes commerciaux et industriels, tenu à Cognac a émis un vœu tendant à ce que la Charente, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres et la Vendée forment une région économique dont la Rochelle serait la capitale. D'un autre côté, les parlementaires comtois ont protesté auprès le Ministre du Commerce, contre sa décision de rattacher la Franche-Comté de la Bourgogne. Il n'y a pas que les Bretons à aimer leur « petite patrie ».

Dans le fascicule 2 du Bulletin de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, M. G. Ferronnière autre autorité citée par M. Choleau déclare ce qui suit :

« La Bretagne forme un tout géologi- « que, géographique et historique dont « les limites, respectées lors de la créa- « tion des départements, n'ont à pas être « modifiées. C'est une région naturelle et « une unité économique. Ses frontières « sont celles que l'équilibre des influen- « ces subies et exercées lui a lentement « imposées. Elles sont fixées depuis de « longs siècles et les modifications d'in- « tensité de ces influences dans un sens « ou dans l'autre ne peuvent être consi- « dérées que comme des phénomènes « passagers sur lesquels il serait impru- « dent de se baser, pour créer des limites « nouvelles.

« La prudence impose donc de conser- « ver à la région bretonne les limites « actuelles des départements d'Ille-et- « Vilaine et de Loire-Inférieure qui sont « à peu près exactement celle de l'an- « cienne province.

« Le maintien de l'intégrité territoriale « de la Bretagne, comprenant la Loire- « Inférieure et l'Ille-et-Vilaine jusqu'à « leur limite actuelle, est donc un mini- « mum auquel il est sage de se tenir pour « ne pas tranformer des habitudes « plusieurs fois centenaires crées par la « nature des choses et un équilibre de « relations qui est depuis très longtemps « fixé. Mais il serait intéressant d'étudier « le moyen de rattacher d'une façon plus « ou moins faible à la région, à titre de « marches communes de Normandie, du « Maine, de l'Anjou ou du Poitou, *et sans « détruire l'unité de ces formations histo- « riques*, les portions de la zone périphé- « rique que du massif armoricain qui ont « été attirées commercialement, par « leurs voies de communication, du côté « du bassin de Paris ou de celui d'Aqui- « taine, et, de ce fait, rattaché aux « provinces de ces régions, mais que la « nature de leur sol et de leur sous-sol « lie économiquement à la région bre- « tonne ». —

P. MOCAER.

Par ailleurs, nous recevons de M. Le Mercier d'Erm, mis en cause par MM. Mocaër et Choleau, une longue communication, que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs.

Dans un article publié par l'*Union Agricole* du 13 novembre, M. Jean Choleau a bien voulu me faire l'honneur — dont je demeure un peu confus — de me présenter comme le porte-parole et le porte-drapeau de sa théorie de « la plus grande Bretagne ». Et, dans *Mouez ar Vro*, M. Pierre Mocaër, son antagoniste, n'a pas craint de m'assimiler à quelque noir prophète, vaticinant « la mort de la Bretagne ».

Sans doute ne méritais-je « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Et, puisque l'occasion m'en est offerte, je crois utile de m'en expliquer et de mettre les choses au point.

Si nous sommes divisés aujourd'hui, comme l'affirme M. Choleau, c'est surtout, somme toute, sur une question de tactique. Nous sommes arrivés au Congrès de Rennes sans entente préalable ; nous n'avons fait aucune tentative pour unifier nos diverses conceptions du statut futur de la Bretagne dans la France régionalisée et pour nous mettre d'accord sur la tactique à adopter. Au fond, toutes nos préférences, aux uns comme aux autres, vont à la Bretagne pure et simple, à la Bretagne intégrale. Et, si M. Jean Choleau s'est écarté de cette formule, c'est uniquement sans doute parce qu'il a craint de ne pouvoir en assurer la réalisation. Seulement, il s'en est écarté un peu violemment. Il s'est produit une déchirure. Mais l'étoffe est bonne. Essayons d'en rajuster les morceaux.

A première vue, je conçois qu'une solution comme celles préconisées par M. Choleau ou par moi ait pu choquer les intégralistes. Elle me choque moi-même, qui suis intégraliste autant que quiconque. Mais quand on veut bien prendre la peine de réfléchir, on se rend généralement compte de la nécessité des transactions pour conjurer les désastres. Or, nous sommes menacés d'un désastre. Il serait puéril d'essayer de nous illusionner sur ce point. Je ne sais si j'ai fait preuve de la clairvoyance que M. Choleau veut bien me reconnaître, mais j'ai cru de mon devoir de suggérer aux congressistes une transaction *pratique*, pour le cas où la formule intégraliste ne trouverait pas grâce aux yeux des politiciens intéressés du Parlement français, où le parti breton ne compte à l'heure actuelle pas un seul représentant qualifié. Car nous en sommes là !...

Il ne s'agit pas de « revivre le rêve de Nominoë », ni de Salomon ; il ne s'agit pas, sous prétexte que nos voisins sont « dégénérés » (?) et que nous sommes — nous aussi ! — le « sel de la terre », d'afficher des ambitions annexionistes qui, de notre part, prêteraient à rire et qui pourraient bien nous valoir, de la part des provinces limitrophes, peut-être jalouses elles aussi de leur intégralité, un unanime « A bas les pattes ! » ; — je répète : il s'agit tout simplement d'éviter le désastre et de manœuvrer en conséquence.

Un des congressistes, un nantais, je crois, — M. Colin, — a eu un joli mot, qu'a rapporté l'*Ouest-Eclair* : « Nous ne sommes pas ici pour annexer la France, mais pour empêcher que la France nous annexe complètement ». Il y a tout de même un peu de vrai dans cette boutade qu'en d'autres temps, et surtout si elle avait été formulée par moi, l'on n'eût pas manqué de qualifier de « séparatiste ». Aujourd'hui, nous sommes menacés d'un séparatisme plus grave : certains éléments nantais — et les moins bretons, sans doute, — prétendent faire échec, au nom d'intérêts économiques assez mal compris, à la reconstitution d'une Bretagne intégrale. Et malheureusement ces sécessionnistes disposent d'influences politiques prépondérantes. Que pouvons-nous faire pour parer à ce danger ? Quelle est la tactique qui s'impose ?... Mon avis, qui n'a pas varié, est que nous devons :

1° D'abord affirmer solennellement le principe de la *Bretagne intégrale et traditionnelle*, comme répondant seul à nos aspirations intimes ;

2° Pour parer à toute éventualité, au cas où ce principe serait méconnu par des politiciens dont nous n'avons pas grand chose à attendre, nous rallier ensuite à une *Formule transactionnelle* qui nous garantisse *le maintien de l'unité bretonne.*

Il eut été bon qu'en la circonstance nous fissions preuve d'une discipline profitable. M. Choleau semblait malheureusement (l'est-il bien, au fond ? je ne le crois guère) partisan *a priori* d'une Bretagne agrandie qui ne serait pas plus la Bretagne qu'une Bretagne diminuée, qui serait seulement une région Ouest ou Nord-Ouest de la France.

Cette région Nord-Ouest, je ne l'accepterais, pour ma part, qu'à défaut de la Bretagne intégrale et pour éviter une Bretagne diminuée C'est-à-dire que je n'y vois — et je croyais avoir assez insisté sur ce point — qu'un *pis-aller* ou qu'un *expédient*, valable dans le seul cas où l'unité bretonne se trouverait formellement menacée par la décision probable du Parlement et comme *seul moyen de maintenir pratiquement cette unité.*

Une Bretagne agrandie n'est pas désirable, parce qu'elle ne serait plus, à proprement parlée, la Bretagne, notre Bretagne de toujours, mais elle serait tout de même plus acceptable qu'une Bretagne mutilée, qu'une Bretagne écartelée. Cet écartèlement, nous n'en voulons à aucun prix et nous préférerions même — et de beaucoup ! — le maintien pur et simple du *statu quo* départemental.

Quoiqu'en puissent prétendre certains « économistes » nantais et autres, la nouvelle division administrative ne peut pas ne pas tenir compte de la persistance des anciennes provinces fortement constituées, comme la Bretagne, qui ont survécu au système départemental et qui survivraient à de nouveaux morcellements arbitraires et forcément temporaires.

Car il va de soi que nous n'acceptions pas, même placés devant le fait accompli, un dépècement de la Bretagne, comme celui préconisé par certains éléments *non bretons* de Nantes, et qu'une telle solution, si elle était adoptée, serait le point de départ, dans les deux tronçons du pays mutilé, d'une agitation irrédentiste qui ne pourrait cesser qu'avec l'abus qui l'aurait déterminée.

Dans la France régionale de demain, comme dans la France départementale d'hier, nous voulons que l'unité de la Bretagne soit sauvegardée, même au prix — si l'on ne peut obtenir mieux, bien entendu de son incorporation à une région Nord-Ouest.

Mais, voir opposer Nantes à Rennes ! mais, voir constituer en Bretagne deux centres d'attraction discordants ! mais, voir abusivement accoupler nos populations bretonnes du Nord avec leurs voisins du Cotentin et du Bas-Maine, cependant que celles du Sud se trouveraient unies contre tout droit et tout sens à des Angevins et à ce que Huysmans appelait, d'une lapidaire formule, « la race subalterne du Poitou » ! mais, voir ce plan machiavélique appliqué dans le but inavoué et inavouable, mais *certain*, de rendre irrévocablement, par une disposition nouvelle, tout ce qui subsiste encore du particularisme breton dans le creuset de l'unification française ! — cela, eh bien, non ! jamais !

La seule division normale et acceptable est celle préconisée par M. Charles-Brun, Provençal, Président de la Fédération Régionaliste Française, qui, à l'encontre des projets Hennessy et autres, respecte l'unité de la Bretagne, telle qu'elle est naturellement constituée par le groupe des cinq départements de la péninsule armoricaine.

Cette Bretagne a une capitale historique, une capitale de fait, logique, nécessaire, et qui s'impose à nous comme elle s'était imposée à nos anciens Ducs : c'est *Nantes* La Bretagne sans Nantes serait un corps sans tête. Seulement, il faudra, pour établir une communion plus intime, que cette tête soit reliée à bref délai, par des voies directes et rapides, aux divers membres du corps breton. Outre la grande ligne ferrée Nantes-Vannes-Lorient-Quimper, qui devra être rachetée par l'État, il nous faut au plus tôt créer la grande ligne directe Nantes-Pontivy-Brest (avec l'embranchement amélioré Pontivy-St-Brieuc) et la grande ligne directe et rapide Nantes-Rennes-St-Malo. Ainsi Nantes commandera réellement toute la Bretagne et verra s'ouvrir devant elle de nouvelles perspectives d'expansion économique trop négligées jusqu'à ce jour.

Qu'on n'aille point, au surplus, m'accuser de sacrifier Rennes à Nantes ! Rennes, est de fait, — et ne faut-il pas toujours compter avec les faits ? — notre capitale *intellectuelle*. Elle le restera. Elle le deviendra même de plus en plus par le développement des institutions savantes dont elle est dotée et la création de nouveaux organismes appropriés. Ce qui n'entravera d'ailleurs aucunement l'essor économique auquel elle peut prétendre de par sa situation avantageuse de trait d'union entre les grands ports bretons.

Ainsi, notre Bretagne forme *un tout* dont aucune partie — et Nantes moins que tout autre — ne saurait être distraite sans préjudice grave.

Si pourtant, dans quelques mois — ou quelques années, — lorsque le Parlement sera appelé à statuer sur la question, la thèse de la Fédération Régionaliste Française, c'est-à-dire de la Bretagne intégrale, était écartée, que nous resterait-il à faire pour éviter le désastre, sinon à nous rallier, s'il en est temps encore, à la région Nord-Ouest.

Mais ne sera-t-il point trop tard alors et ne serait-il pas prudent de prendre dès maintenant quelques précautions, de contracter en quelque sorte une contre-assurance vis-à-vis d'un risque menaçant?

* * *

Pour nous résumer, j'estime que **tous** les congressistes de Rennes y compris M. Jean Choleau, **devaient,** *pour le principe, voter le vœu* intégraliste, comme je l'ai voté moi-même ; et que *tous devaient se rallier ensuite à la motion subséquente* que j'avais présentées et qui n'intervenait qu'à titre *d'amendement additionnel* et *conditionnel.*

Cette motion, hâtivement rédigée et déposée sur le bureau à la demande expresse de quelques amis, était ainsi conçue :

« Au cas où l'unité traditionnelle de la « Bretagne se trouverait menacée par la « décision que le Parlement semblerait « devoir prendre, le Congrès déclare con- « sidérer comme préférable, *à défaut de « la Bretagne intégrale à laquelle il reste « attaché*, la constitution *d'une région « Nord-Ouest comprenant la Bretagne « entière*, plutôt que le démembrement « d'un pays formé par la nature et par « l'histoire et dont la division départe- « mentale elle-même avait respecté les « limites ».

Voilà, à quelques mots près, ce que j'avais proposé. Car je n'ai, contrairement à ce qui a été écrit, ni présenté, ni soutenu le texte de M. Choleau, reproduit par l'*Union Agricole*, qui diffère sensiblement du mien dans ses termes, sinon dans son esprit, et qui n'a d'ailleurs pas été mis aux voix.

Ce que je proposais, possédant peut-être un sens plus pratique des réalités que d'aucuns ne le supposent, c'était un *terrain d'entente*, une *formule transactionnelle* qui devait, si le temps m'avait été laissé de l'exposer, comme elle aurait mérité de l'être, rallier *tous* les suffrages, celui de M. Mocaër comme celui de M. Choleau, et faire *l'unanimité* dans l'assemblée. M. de l'Estourbeillon s'était levé, après la lecture de mon amendement, pour demander que l'on votât la « prise en considération ». Je n'en demandais pas davantage. Mais, encore une fois, le temps (très mesuré, je le sais, par les circonstances) ne me fut point accordé, au cours de ma rapide improvisation (car je n'avais pas préparé ni même prévu mon intervention qui me fut dictée par la tournure des débats), pour montrer assez nettement aux congressistes que le rejet inconsidéré de ma proposition aboutissait à cette conclusion logique : à savoir, que l'on préférait l'écartèlement c'est-à-dire peut-être « la mort de la Bretagne », à l'incorporation provisoire et sans grand risque d'une Bretagne vivante, d'une Bretagne entière, d'une Bretagne *intégrale*, à une région Nord-Ouest de la France.

Car mon vœu était formulé de telle manière qu'on pouvait l'adopter sans risque, mais que l'on ne pouvait le rejeter sans danger, puisque le rejet impliquait une préférence en faveur d'un démembrement.

Il va de soi que l'assemblée ne pouvait attacher un tel sens à son vote précipité. Et je demeure certain que, si j'avais eu le loisir de développer les arguments qui s'imposaient, *l'unanimité* se fût faite sur mon amendement et que nous n'aurions pas eu à regretter une apparente affirmation d'intransigeance irréfléchie et parfaitement impolitique. d'aillleurs acquise à une assez faible majorité, mais dont M. Abel Durand n'aura pas manqué de tirer parti auprès des éléments sécessionnistes de Nantes qui l'avaient délégué au Congrès.

* * *

Je ne veux point clore ces lignes sans rendre un juste hommage aux organisateurs du Congrès de Rennes, particulièrement à MM. Francis Simon et Maurice Bigot, dont le dévouement et la bonne volonté sont au-dessus de toute critique et qui peuvent être pleinement satisfaits et fiers des résultats de leur initiative. Je leur sais gré de nous avoir ménagé une réunion d'une ampleur et d'un intérêt tels que nous n'en avions pas connu de comparables jusqu'à ce jour. Nous avons eu l'impression flatteuse, sous ces lambris prestidigieux de la Grand'Chambre de l'ancien Parlement provincial, d'assister et de prendre part aux Etats Constituants de la Bretagne nouvelle. Et, ma foi ! notre « Soviet breton », comme disaient *Les Nouvelles Rennaises*, n'a pas fait trop mauvaise figure.

Il serait vraiment utile et même nécessaire de perpétuer désormais cette tradition de grandes assises annuelles, réunissant dans la même ville, en un vaste congrès commun (ou tout au moins commun pour quelques-unes de ses séances essentielles), les différentes sociétés bretonnes qui s'affirment régionalistes et toute l'élite intellectuelle du pays. Nous sommes impuissants par suite de l'émiettement lamentable de nos énergies et de la prédominance des questions personnelles sur l'intérêt général du mouvement. Il est temps de procéder à un regroupement de nos forces, pour parer au danger pressant.

CAMILLE LE MERCIER D'ERM.

EN VENTE A TI BREIZ :

33, Place Thiers, MORLAIX

Histoire, Archéologie
Monographies locales, etc...

ALB. LE GRAND. - *Les vies des Saints de la Bretagne Armorique*, nouv. édit. annotée par les chanoines Thomas et Abgrall. 1 vol. gr. in-4, 16 fr., port en sus, 1 fr. 50.

A. RAISON DU CLEUZIOU et Ch. DE CALAN. — *Histoire de Bretagne élémentaire*, 14e mille. vol. ill., 1 fr. 25, poste, 1 fr. 55.

A. RAISON DU CLEUZIOU. — *La Bretagne de l'Origine à la Réunion*, histoire, mœurs, coutumes, vol. in-8, ill., 5 fr. 25, poste, 6 fr. 15.

Louis LE GUENNEC. — *Le Château du Taureau*, 1 fr. 50, poste : 1 fr. 65.

Id. — *Notes Historiques et Archéologiques sur la Paroisse de Ploujean*, 1 vol., 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Excursion Archéologique dans la Commune de Guimaëc*, vol. 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Guide du Touriste dans le Canton de Lanmeur*, vol. 0 fr. 75, poste : 1 fr. 05.

R.-F. LE MENN. — *Monographie de la Cathédrale de Quimper* (XIIIe, XVe s.) avec un plan, vol. in-8° br., 7 fr., poste : 7 f. 75.

J. BAUDRY. — *La Fontenelle, le Ligueur* et le *Brigandage en Basse-Bretagne* pendant toute la Ligue, 1 vol. gr. in-8° ill., 10 fr., poste, 11 fr. 20.

A. de LA BORDERIE. — *Les Bretons Insulaires et les Anglo-Saxons*, vol. in-12, 5 fr., poste : 5 fr. 75.

S. ROPARTZ. — *Guingamp*. Etudes pour servir à l'histoire du *Tiers-Etat* en Bretagne, 2 vol. in-8°, 12 fr., poste : 13 fr. 50.

TRIVARZ. — *Istor Breiz* hag ar C'helted, 1 vol. cart., 1 fr. 25, poste : 1 fr. 55.

Ouvrages divers en langue bretonne

ABBÉ LE CLERC. — *Ma beaj Jeruzalem*, in-8°, ill. par Busnel, 2 fr. 75, poste, 3 fr. 20.

J. LE BAYON — *Mouez ar Goad*, adapté en breton du Léon par l'Abbé J.-M. Perrot, avec trad. franç., 2 fr. 25, poste, 2 fr. 55.

Id. — *Dizro an Dianket Keriolet*, ad. en breton du Léon par J.-M. Perrot, br., in-8° 0 fr. 80, poste, 0 fr. 85.

F. GOURVIL. — *Buez ar Pevar Mab Emon*, in-8° 3 fr. 75, poste, 4 fr. 50.

Soniou koz Brezonek. — br. in-16., 0 fr. 40, poste 0 fr. 45.

J.-M. PERROT. — *Alanik al Louarn*, Comédie en vers, in-16, br., 1 fr. 25, poste, 1 fr. 55.

Y. PICARD. — *Yann ar Chaseer hag e droiou-chase souezus*, br., 0 fr. 30, poste, 0 fr. 35.

Id. — *Kanaouennou Brezel*, br., 0 fr. 75, poste, 0 fr. 80.

RICOU. — *Fablennou troet eus a Latin en Brezonek*, I, II, 2 brochures à 0 fr. 20, poste, 0 fr. 25.

Le Gérant
Bo. Bodros

Mouez ar Vro

3 Gwennyeg — (LA VOIX DU PAYS) — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 10 fr.
Département et limitrophes. . . . . 10 fr.
Autres départements. . . . . 10 fr.
Etranger . . . . . 11 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 70
Réclames 0 60
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

N° 66. — SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1920.

CHEZ LES GALLOIS

« Yr ydym yn taro, dro ar ol dro, ar ffryndiau sy'n methu yn lan a rhoi 'r genedl o flaen plaid ».

Y. DARIAN, Rhagfyr 2. 1920.

(*Le Bouclier* du 2 Décembre 1920).

Traduction libre :

« *Quand donc la Bretagne sera-t-elle la préoccupation* **première** *de ceux qui la servent ?* »

An hentchou-houarn

Eman ar gambr o paouez kregi gant an tabut diwar-benn an hentchou-houarn. En zonj e ver da chencha o bleinadur. En eur a vreman darn eus ar c'hompagnunez evel an *Nord* hag ar *P. L. M.* a c'honnid awalc'h a arc'hant evit rei d'o « actionnerien », hogen lineunnou all a labour war goll bras, pe a c'hall just skoulma an daou benn, goude ma 'z eo bet savet a galz priz ar bilhejou. Ar re a goll ar muia eo linennou an *Etat*, an *Midi* hag an *Orléans*.

En 1913 ar gouarnamant a renkas rei 100 milion evit stouva koll al linennou ; epad ar brezel, evel ma oaint holl etre e zaouarn, hag holl o labourat war goll, o veza m'o devoa kollet ouspenn oc'h ober triwac'h miz eged on tregont vloas a ziagent, e renkched kreski priz ar bilhejou ; mes en fin ar bloas tremenet, e oa, daoust da ze, 4 miliard koll.

Red eo lavaret en deus ar gouarnamant eur stumm fall tre da vleina an traou pa 'z eont ken fall all dioustu m'en em emell outo. Red eo chench ar stumze pe emomp o redek d'ar rivin araok pell.

Monniz nevez

Ar bilhejou bihan krouet gant ar C'hambjou konverz, a zeu ken buhan da veza louz ha da frega en tammou, a zo kondaonet da vont d'ar maro. Emeur o vont d'ober en o flas jetouerou (jetons) metal. Ar moniz nevez-ze a zalc'ho lec'h ar peziou deg gwenneien, pevar hag eiz real, da c'hortoz ma vo awalc'h a arc'hant adarre, a vezo graet gant ar gouarnamant evit kont ar C'hambrjou konverz. Hogen na ya ket al labour heunan ; da genta, ar *Monnaie*, an uzin elec'h a vez graet ar peziou, a renke ober ar moullou anezo, ha breman pa 'z eo graet ar moullou, n'eus ket a vetal d'ober ar jetouerou. Ac'han da viz genver kenta n'hallfer ket kregi d'o skei, hag evel n'eus ket a dro d'ober ouspenn 8 pe 9 milion bep miz anezo, hag ez eus ezom 300 milion, bloaveziou a dremeno a raok ma vo tennet ar bilhed bihan diweza diwar ar marc'had.

Eun arc'heskob nevez en Pariz

Dilennet eo bet an arc'heskob a dle kemer lec'h ar c'hardinal Amette en Pariz : ar c'hardinal Dubois eo. Kadoret (intronisé) eo bet dimerc'her diweza gant lid bras en Iliz veur Notre-Dame ; an Ao. Millerand, an Ao Leygue, Ministr kenta, o doa kaset eur c'hannad d'ar gouel ; an diou Gambr, an Akademi, ha kalz vreuriézou o doa ive perz el lid.

Digemeret e oe an arc'heskob nevez eus dor an Iliz gant eskob Masynople, an Ao. Rolland Gosselin. Iliz Pariz he deus helet d'ezan an digemer-mad. Respontet en dan d'ezo, o lavaret pegement e oa stak hiviziken d'e estobli nevez. Goude our gaër a brezegen, roet hen deus e vennoz d'ar bobl hag er zakristiri kalz a bennou bras a zo aet da rei d'ezan o gourc'hemennou.

Ar wagen diskenn

Pe « ar vague de baisse », gouez d'ar gall, a zeblant krog da vad da zond davedomp. Dija war galz a draou e santer anezi, war dilhad hag ar bouteier ler dreist-holl. En kalz a vagazinou a weler breman « baisse générale de 20 à 30 0/0 ». Ar pez a zo kirriek da ze, moarvad, eo na brene an dud kazi netra, hag e chomme ar varc'hadourez gant ar gonversanted. Er c'heriou bras, dihan an afferou en deus laket rei o c'honje da galz a vicherourien, hag eur bern tud dilabour a zo enno.

War ar bevans, evit c'hoaz na zanter ket nemeur an diskenn. Koulskoude ar sukr a zo deut eun tamm mad war an adrenv. An amann, hen, n'en deuz priz abet. En marc'hajou a zo eus a zaou skoued e sav da dri aes awalc'h eus an eil penn d'egile d'ar marc'had.

Petra bennak, gallout a reer esperout eo tremenet abenn breman ar poent falla, hag e teuio prestik an traou en o c'herz tamm a tamm.

Pour un Conseil National Armoricain

La lettre qui suit, du secrétaire général des Associations Celtiques d'Outre-Manche, D. Rhys Phillips, vaut la peine d'être méditée par tous les militants bretons. Elle est suffisamment belle et claire par elle même. Je crois donc inutile d'accompagner d'aucun commentaire la traduction littérale que j'en donne. Je rappellerai seulement qu'elle a trait au Congrès Celtique qui s'est tenu à Edimbourg, en mai dernier, où Miss Gladys Samuel, chanta des chansons armoricaines, et où Madame Diverrès, femme de notre compatriote P. Diverrès, lecteurs à l'Université d'Aberystwyth (Galles), voulut bien lire notre « rapport » anglais, sur la situation de la langue et de la littérature bretonnes en Armorique durant ces dernières années.

Emile MASSON.

Swansea, 31 Octobre 1920.

Les divergences en matière religieuse ou politique subsisteront toujours. Ce dont il faut se souvenir c'est qu'un congrès celtique *doit toujours*, se tenir en dehors et au-dessus de ces questions secondaires. Les éléments composants peuvent différer de toutes manières imaginables, comme le contenu du panier d'une marchande de pommes. Mais ce qui est essentiel c'est que nous trouvions un dénominateur commun de sympathie et d'affection celtiques, qui fasse primer le cœur sur le cerveau, si celui-ci refuse le service.

Vous parliez de l'individualisme des Bretons, et disiez qu'il ne fallait pas compter que l'Armorique participât aux fonds nécessaires pour un congrès commun à tous les celtes. C'est là précisément le genre de choses que, de par notre celtique affection, nous ne prenons pas en considération. Mais que l'Armorique elle même trouve un terrain commun d'entente où les Bretons puissent se rencontrer, former un *Conseil National Celtique*, pour leur pays, et *mettant de côté tout ce qui les divise*, discuter *con amore* les questions qui importent à la fraternité celtique. Voilà l'essentiel.

Y a-t-il, parmi les 3 ou 4 associations armoricaines, une douzaine d'hommes capables de s'élever au-dessus des totems des partis ? Sachez que des Galles, d'Ecosse, d'Irlande, de Manx et de Cornwall, nous avons réuni un corps de *Nationalistes* sensés, (tous hommes et femmes de culture), aux mains de qui notre congrès celtique devra de vivre, tant qu'il seront en vie, outre ceux-ci, il y a quelques « extrémistes », qui, même pour un jour de congrès, ne veulent pas lâcher leurs vues irréconciliables. Hé bien, nous les traitons fort aimablement, et prions que le temps apaise les différents. C'est la seule vie, c'est la seule politique à suivre pour l'homme de bonne volonté, l'homme de cœur et de raison. C'est aussi la seule politique pour la Bretagne. Des querelles personnelles s'élèveront fatalement entre gens de tempérament vif, et prompts à se méjuger. Mais ceux qui ont de la sagesse et de l'abnégation doivent essayer de réparer les brèches. Ces querelles surgiront de petits motifs de dignité personnelle, de la jalousie d'une prééminence usurpée ou accordée en faveur « d'un autre ». Si les éléments demeurent intraitables et individualistes, la preuve est faite que le germe fécondant leur manque, et qu'ils ne possèdent pas le véritable esprit celtique, qui est l'aptitude à servir les autres et à souffrir pour eux.

Tout Breton qui aime son pays doit jurer de faire quelque chose pour lui. De par son individualisme il ne peut guère, mais en dévouant son énergie au bien commun, en pratiquant l'abnégation de soi, en s'efforçant de conserver tout ce qui est beau et noble dans la vie nationale, il parviendra au faite de cette renommée nationale que Fanch Vallée a conquise après une vie consacrée entièrement au service des autres.

Aujourd'hui l'Armorique a besoin d'une douzaine ou d'une cinquantaine d'hommes de l'espèce de Vallée : alors sera sauvé le caractère traditionnel de la race. Ces hommes peut-on les trouver ? La sympathie sociale, une âme encline à servir les hommes, la vertu de patience et d'endurance, tels sont les traits qui doivent les distinguer en ces temps de matérialisme grossier. L'embrassement des fétiches, leur transformation en dieux personnels, ne font que des hommes égoïstes et tournés vers eux-mêmes, et les idéals de la race et de la langue en sont anéantis. Je pourrais citer des noms de Celtes de tous pays qui ont miné ces routes, qui ont abandonné la foi naïve, et qui se sont aigris contre tout. J'en connais plusieurs aujourd'hui en Armorique, et c'est de leur chute que souffre leur pays !

Le « lien » (1) celtique dont vous parlez a été l'objet de fréquents entretiens ici dans ces dernières années. Mais si tôt après la guerre il est impossible de le créer en quatre ou cinq langues. Il faut être patients, résolus à nous entr'aider, et à affronter les obstacles. *L'Organe Celtique* viendra en son temps, je l'espère ; mais il serait imprudent de le fonder sur des bases incertaines. En attendant que chaque pays travaille à son propre salut !

En Galles nous entretenons plusieurs périodiques hebdomadaires et mensuels. La disparition de *Kroaz ar Vretoned* témoigne que l'Armorique n'a pas fait son devoir envers ses enfants. Si, comme il est possible, le Congrès Celtique était invité à se réunir en Armorique en 1922, ou 1925, il serait bon d'y préparer la conscience nationale.

Espéroas que d'ici là tous les Bretons procèderont à un examen sérieux de la situation, et répareront les murailles de la Sainte Cité, dont l'Amour du Pays doit, avant toutes choses, faire le fondement.

Le Congrès Celtique de 1921 aura lieu vers la fin de Juillet 1921 dans l'*Ile de Man :* des places pour les délégués d'Armorique et pour un Président de jour armoricain, seront réservées au programme ; et le Congrès durera une semaine au moins. Faites-le savoir dès maintenant dans toute la presse armoricaine. Les distances qui nous séparent sont considérables, et la plupart des idéalistes sont pauvres. Ils sont peu nombreux ceux qui d'année en année peuvent suivre les travaux des Congrès. Mais il faut aller de l'avant ! Je serai heureux de savoir que vous faites de votre mieux pour aplanir les aspérités, pour tenter d'unir les leaders bretons dans l'œuvre d'un lien indissoluble de sympathie et de bonne volonté sociales. M. Mocaer a assisté à l'Eisteddfod gallois à Barry (Cardiff) cette année. Lui et moi nous avons accompli la cérémonie pittoresque de l'Union des Epées Celtiques.

D. RHYS PHILLIPS.

(1) Ce « lien » était, dans mon esprit, un simple bulletin mensuel en nos différents dialectes celtiques, en anglais et en français, que, avec l'aide de M. Vallée, je me proposais de tenter. E. M.

Marvailh ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

(Tennet diouz *Cymru Fu*)

KENDALC'H

« Eun aotrou hag e vab a oa o daou en eur vag war ar mor. Diou vran a zeuas da c'hroagal uz o fenn hag e tiskennjont war vord al lestr. Souezet e oe an aotrou gant kement-ze hag e c'houlennas digant e vab : « Pegwir ez out disket kaër, ha gouzout a res petra 'lavar ar brini-man d'eomp en o groagerez ? « Ar mab a respontas : « Lavaret a reont e kavfet mad eun deiz bennak derc'hel pennou va manchou, ha va mamm derc'hel va dilhad tra ma vezin oc'h en em welc'hi ». War-ze, drouk a yeas en tad, hag e tapas krog en e vab d'e sklapal dreist ar bourz er mor.

Distrei a reas neuze war e c'hiz gant e vag. Hogen, Doue na fellas ket d'ezan lezel ar paotr yaouank da veuzi ; ar mor a daolas anezan war eur garreg, hag ar mab a c'hellas sevel warnan ; eur pesketer a gavas anezan eno hanter-varo gant an naoun, hag e kemeras anezan en e vag d'e werza da vevel bras eur roue evel sklaw evit ugent lur. Dre e ziskadures hag e stumm kran, e kavas ar paotr yaouank enor abenn nebeud.

D'ar c'houlz-ze, roue ar vro a oa gwall nec'het gant teir vran a zeue bep ar mare da c'hroagal uz e benn, noz ha deiz, forz pelec'h e ye. Galvet hen doa e guzuilherien hag hen doa kemennet d'ezo, penaos nep piou bennak a c'hallfe disklabeza anezan diouz ar brini-ze hen defe e verc'h da bried, hag an hanter eus e rouantelez.

En pep lec'h e oa bet kaset kannaded, hogen betek-hen, den n'hen doa kavet an tu da bellaat ar brini. Erfin, ar paotr yaouank a zeuas dirak ar roue ha lavaret a reas d'ezan e raje ar pez hen doa c'hoant mar talc'hje de bromesa. « Sur e rin, eme ar roue, hag ez po va merc'h hag an hanter eus va rouantelez ». — « Setu aman perak eman ar brini o strafuilha ac'hanout : Deg vloaz, pe ouspenn, a zo e oe eur gerhez vras gant al laposued, hag holl e oent en riskl bemdez da vervel gant an naoun, ma oe red d'ezo mont da glask boued d'ar broiou pell.

Na choumas nemet eur vran gant he re vihan er vro, hag eur mal a gavas anezi en dienez hag a ginnigas d'ezi he sikour da zevel he bugale. Tremenet ar gernez al laposued a zeuas en-dro ; ha mal koz ar vran fellas d'ezan adkaout e vales hag e neiz, hogen, an daou all a nac'has outan kement-ze ; ha setu o doa holl sonjet goulen oc'h ali diganeoc'h pegwir ez oc'h ar roue ». Ar roue hag e guzuilherien a lavaras neuze e oa dleet d'ar mal nevez derc'hel ar vran pegwir en doa kemeret poan ganti pa oa hi en ezom, ha n'en doa an hini koz urz abet ken warni. Neuze an hini a oa kondaonet a nijas en e du e-unan en eur groagal hag en eur c'harmal ; hag an diou all a yeas kuit dre an tu all, laouenn hag evurus.

« Roet e oe goude merc'h ar roue d'ar paotr yaouank, hag an hanter eus ar rouantelez ganti. Hag eun devez ma oa ar roue yaouank o pourmenn dre e vro en em gavas en eur gêr, hag e welas eno e dad hag e vamm o vont en eun ostaliri baour, feson ezommek d'ezo, hag e sonjas o doa kollet o holl beadra. An noz-ze, ar roue a lakeas e vevel da vont da aoza e zijuni d'ezan en hostaliri-ze, war-dro nav eur an deiz war-lerc'h Mont a reas di e-unan d'an eur-ze, evit gallout komz ouz e dad hag e vamm. Pa 'n em gavas er zal, na oa nemeto eno, azezet etal an tan. Int n'e anavezjont ket.

Goulenn a reas dour d'en em welc'hi, hag an tad a redas da gemeret eur bodes evit lakat dour, hogen, na fellas ket d'ar mab, hag e vamm a vennas derc'hell e zilhad d'ezan tra ma vije oc'h en em gempenn ; na c'houllas ket kennebeut. Neuze e lavaras en eur c'hoarzin en kuz : « Setu deut da wir ar pez a lavaris d'eoc'h war ar mor, pa oa ar brini o kroagal a-uz d'ar vag. N'ho pezet ket re a geuz eus ar pez ho peus graet d'in. Troet eo an droug da vad, dre c'hras Doue. Hiviziken e teufet da loja duman : bara, kig, bier, gwin dilhad glan ha seiz na vanko ket d'eoc'h ; hag evurus e vezoc'h epad ho puhez. »

« Evelse, aotrou va zad, ken reiz hag e oe an den-man ouz e dud, e vezin-me ouzoc'h. N'it ket da gredi am befe klasket ober droug d'an Impalaëres ; er c'hontrol, hi a esaas lakat ac'hanon d'ober fallentez. Ouspenn-ze daou baotr a zo ganti o servich a vates d'ezi hag int gwisket en plac'h ; ha m'ar n' eo ket gwir kementman, goulenn a ran beza krouget. »

Klasket a oe mitizien an Impalaeres, hag e oe amprouet a oa gwir ar pez a lavare ar mab ; barnet a oaint da veza devet, hag o mestres ganto. Goude, ar mab a chommas gant e dad da veva, en enor hag el lorc'h vrasa tra ma oe beo.

Hag evelse ec'h achu *Marvailh ar Seiz den fur a Rom*.

DIVEZ

Troet en brezoneg gant

BARR ILIO

Le Vieux MORLAIX pittoresque

Une maison à « lanterne » de la Grand'Rue

(*Suite*)

Je n'ai malheureusement pas d'actes datant de la construction de cet immeuble (XVIe siècle). Ceux dont j'ai pu disposer sont d'environ cent ans postérieurs à la construction, et datent d'une époque où la vie était certainement moins opulente. Les guerres de la Ligue venaient de se terminer, et les descendants des gens qui vivaient à une époque, où d'après le chanoine Moreau, on trouvait des hanaps d'argent chez les plus simples cultivateurs, étaient loin d'avoir le luxe de leurs ancêtres. Aussi, on éprouve parfaitement l'impresion que la vie de leurs habitants était toute différente de celle qu'y menaient ceux pour lesquels ces maisons avaient été édifiées.

D'ailleurs leurs propriétaires les habitent rarement, les boutiques et appartements sont morcelés et loués à différentes personnes, et cela au mépris de leur distribution primitive. Ces immeubles tendent à devenir de simples maisons de rapport.

Pour celle dont nous avons fait la description, l'acte le plus ancien date de de 1644, soit d'environ cent ans après sa construction. A cette époque un sieur de Kerbouricq acquiert cette maison d'un sieur de Kerbiquet qui dit la tenir depuis l'héritage de son père, noble homme, sieur de Kerbiquet. L'acte spécifie bien que la maison se trouve située dans la *ville close* (1). Le prix de la vente est de 2000 livres tournois.

En 1690 nous voyons un descendant des Kerbouricq, par sa mère, escuyer Yves de Kéruezec, propriétaire seulement d'une partie de la maison (la boutique, le premier étage, quelques greniers, la cour est indivise), la céder à Etienne Huet, moyennant la somme de 1350 livres, plus 30 livres pour... les gants. Huet paye comptant 150 livres et... les gants à Kéruezec qui emporte le tout, et dit qu'il fait cette vente pour : en utiliser le prix au *remplassement des deniers dottaux* de son épouse, Catherine Le Gouarant.

Il est probable qu'il ne devait pas être très bien dans ses affaires, car lorsque Huet veut payer le solde, il est obligé de le faire aux consignations de Morlaix, à la poursuite des créanciers de Kéruezec. Je crois que la dot de Catherine Le Gouarant devait être fort compromise.

Maintenant les Huet jouirent-ils paisiblement de leur acquisition. Non, car des divisions d'immeubles, n'étaient pas très commodes à l'usage. Nous voyons en 1717, 1718 et 1719 un formidable procès entre leur descendant Jacques Huet, sieur de Kermenhir et le sieur de Kerogon-Clérec, propriétaire de l'autre partie de la maison.

Kermenhir veut faire un escalier dans la cour, Kerogon veut l'en *empêcher*, Kerogon veut partager la cour qui est indivise, il veut *empêcher* Kermenhir de faire un escalier pour aller aux greniers, il veut même lui *empêcher* : « la fréquentation de la latryne qui est dans laditte cour ». Arrivée à ce point la chicane s'envenime, on nomme trois experts de marque, dont le principal semble être : escuyer Denis de Trobriant, priseur noble demeurant en son manoir du Cosquérou en Ploujean. Il parait diriger les débats. Bref, après trois ans de querelles, ils finissent par où ils auraient dû commencer : Huet de Kermenhir achète moyennant 1.500 livres la partie de maison appartenant à Kérogon-Clérec.

Il était tout de même temps d'avoir une solution surtout pour le pauvre Kermenhir, attendant trois ans le bon vouloir de Kerogon au sujet de la fréquentation que ce dernier lui aurait interdite.

Dans la suite rien de bien intéressant ; nous assistons à la prise de possession d'une rente foncière de 60 livres, faite par Ursulle Cretton, veuve douairière de de deffunct noble homme, Guillaume Barazer de son vivant sieur de Lannurien, maire et juge consul de Morlaix. Elle y vient accompagnée de deux *nottaires* royaux héréditaires et d'un procureur pour prendre possession *réelle*, *actuelle* et *corporelle* de la rente précitée. Donc ces magistrats *mettent* et *induisent* laditte dame de Lannurien dans les appartements dont elle ouvre portes et fenêtres, où elle fait feu et fumée, où elle ambule et déambule, où elle boit et mange et surtout où elle donne à boire et à manger aux présents procureurs et *nottaires*. Heureux temps, mais encore fallait-il avoir bon estomac pour être *nottaire* royal héréditaire, surtout les jours où il y avait de nombreuses ventes.

Aucun fait bien saillant dans les autres actes, la maison continue à passer de main en main, et à l'heure actuelle je crois que l'on y fait encore feu et fumée quand le besoin s'en fait sentir.

En somme, cette petite digression, superficiellement archéologique nous montre bien la maison du riche marchand inconnu passée à l'état de maison à loyer et tout à fait détournée de sa destination primitive.

Aujourd'hui nous sommes les témoins de nouveaux bouleversements sociaux et économiques dont les conséquences sont appelées à se faire sentir dans la vie intime de la famille. Il est plus que certain que dans un laps de temps relativement assez court, la main-d'œuvre domestique se fera tellement rare et coûteuse qu'elle sera l'apanage des très grandes fortunes. Alors, forcément, on en arrivera à restreindre le nombre des pièces d'apparat, et d'entretien difficile. Le salon, la salle à manger et la cuisine tendront à se fondre, surtout quand la maîtresse de maison sera rivée à son fourneau. Nous en arriverons donc à une pièce commune, probablement pourvue d'un certain confort, de toutes les ressources de l'hygiène, mais qui sera en somme le Hall central de nos ancêtres. D'ailleurs nous voyons souvent ce problème résolu dans les maisons de bains de mer. On n'y séjourne il est vrai que quelques mois, mais je dois avouer que là où il m'est arrivé de le voir pratiqué ; cela ne manque pas d'une certaine saveur, et donne à la vie un caractère familial aussi intéressant que l'ancien fumoir pour hommes et petit salon pour dames de la génération qui nous a précédée.

Dans le monde les vieux problèmes reviennent se poser et reçoivent des solutions rajeunies, je ne désespère pas de voir un jour la résurrection, avec plus de confort cependant, de nos vieilles maisons à lanternes du XVIe siècle.

LIONEL HEUZE.

(1) La ville close était ainsi appelée parce qu'elle était entourée de remparts. Quelques rares vestiges de ceux-ci ont subsisté. Ils prenaient au N.-O. au confluent du Jarlot et du Queffleut, derrière l'Hôtel-de-Ville actuel ; à l'Est, ils longeaient le Jarlot jusqu'à la place du Dossen, derrière l'église Saint-Jacques (face à la partie supérieure des Halles) ; de là ils montaient rejoindre la rue Saint-Yves, en passant derrière la venelle au Beurre, puis passaient à flanc de colline derrière la rue des Nobles (partie médiane de la rue du Mur actuelle) pour atteindre le Mur, où on les voit encore (chemin de l'Hospice) et enfin rejoignaient le confluent des deux rivières. N. D. L. R.

Foariou ar Zizun

(*Foires de la Semaine*)

Lundi. — Douarnenez, Guiclan.
Mardi. — Bélès, Plabennec, Coray, La Feuillée, Lennon.
Jeudi. — Huelgoat, Plouguerneau.
Samedi. — Landerneau, Quimper.

Montroulez (Morlaix)

Le Beurre

Les cours des beures en gros étaient de 5 fr. 10 à 5 fr. 15 au marché du 7 décembre, en légère reprise.

Les beurres fermiers au détail devraient se payer de 5 fr. 75 à 6 fr. la livre, suivant qualité.

La Ste-Cécile de l'Union Musicale

Ainsi que nous l'avions annoncé, le dimanche 5 décembre l'Union Musicale a célébré à son tour la fête de Sainte-Cécile. En dépit des intempéries, l'excellente phalange musicale, que dirige avec tout son talent et toute son âme, M. Surel, a rempli de point en point son programme artistique.

Fidèle à la tradition, l'Union Musicale a d'abord assisté à la grand'messe en l'église paroissiale St-Melaine, où elle a fait apprécier ses qualités de tenue, d'ensemble et d'harmonie dans les morceaux suivants : *Entrée*, marche de Turine ; *Offertoire*, religioso, de Chauvin ; *Élévation*, andante religieux, de Maillochaud ; *Sortie*, allegro, de Pontet.

L'après-midi, sous les halles, où avait lieu la fête, les danseurs ont pu braver les menaces du mauvais temps. L'empressement des amis de la vaillante société et de toute la belle jeunesse fervente de chorégraphie bien française, a souligné significativement ce succès.

Après un défilé triomphal, la partie de concert commença et fut très applaudie. Outre l'allegro *Paris-Bruxelles*, de Turine, et très entrainante *Mamzelle Victoire*, du grand compatriote Balay, l'Union Musicale, sous l'excellente direction de son chef, M. Surel, donne la si nuancée *Ouverture de Concert*, de Pontet ; la voluptueuse valse *Andalucia*, de Popy, et la grande fantaisie sur *Lakmé*, de Léo Delibes.

A l'issue du concert a lieu l'ouverture du bal. Dès les premières mesures, les couples évoluent gracieusement et toujours plus nombreux. L'irrésistible skottisch *Sur les bords de la Tamise*, décide de l'énorme succès de cette réunion dansante pour laquelle le vaste local des halles était le cadre indispensable. Vers six heures seulement retentissaient les derniers accord de l'orchestre que conduisait avec talent M. Masson, sous-chef de l'Union Musicale. Ajoutons que MM. Jézéquel et Herr, adjoints au maire, et Mme Jézéquel, avaient tenu à honorer de leur présence cette manifestation d'art si complètement réussie.

A 7 heures, un banquet parfaitement servi, réunissait à l'Hôtel du Pouliet, les musiciens de l'Union Musicale et leurs invités (quatre-vingts convives euviron. A la table d'honneur, aux côtés de M. M. Surel, chef, et Masson, sous-chef, se tenaient M. M. Jézéquel et Herr, adjoints au maire ; Menou, Raoul, Guiomard, président : Le Deunff, seérétaire ; Fouillard, archiviste ; Coutellec, Birhart, Martin frères, Lachuer, Paugam, et Mmes Surel, Deunff, Paugam mère, Mlles Jaouen, Masson, Mme Abomnès, Le Saint, Léran, Raoul, Jégou, Laurent, Thibaut, Guillou, Descognet.

Au dessert, le chef, M. Surel, annonce que la fête de ce jour a eu un plein succès et que la recette a été bonne. Il remercie son excellent sous-chef, M. Masson, les dévoués membres du bureau pour le vaillant concours qu'ils ont prêté à la société pendant l'année qui termine. Il espère que l'année nouvelle cessera de même Il adresse un hommage à son chef de musique, M. Chauvin père. Il remercie M. Herr surtout, pour avoir fait les démarches nécessaires pour obtenir les Halles où a eu lieu la fête. Il remercie aussi M. M. Jézéquel, Menou, les membres de la presse, d'avoir bien voulu a sister au banquet et termine en levant son verre à la Sainte-Sécile et à la prospérité de l'Union Musicale. Les chanteurs et chanteuses et ils sont nombreux, se font ensuite entendre. M. Louis Abomnès commence le feu avec *Yannic ar Potr Faro*, Paugam, Judec, Masson (sous-chef), Coutellec, qui s'accompagne de sa clarinette dans *Les Oiseaux*, Rolland, Mme Surel, Le Saint, Le Saout, Mme Le Saint, et le chef M. Surel, qui imite la flûte d'une façon merveilleuse, avec sa bouche. Toutes et tous sont applaudis.

M. Jézéquel, avant les chansons, a pris la parole pour remercier et féliciter l'Union Musicale du succès de la fête, souhaite que semblable réunion se renouvelle souvent. MM. Le Bars et Jégou, au cours des chansons, ont aussi prononcé quelques mots de remerciements et de félicitations à l'Union Musicale.

A 11 heures, M. Surel se lève et donne rendez-vous à l'année prochaine.

Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 3 décembre, a rendu les jugements suivants :

Plougasnou. — Défaut de registre : Un boulanger du bourg, Guy Masson, 65 ans, n'a pas tenu régulièrement à jour le registre spécial des entrées et sorties de farines imposé aux boulangers. Celui-ci est condamné à 25 fr. d'amende.

— Pour le même délit, Vincent Léon, 63 ans, et François Le Guén, 39 ans, tous deux également boulangers, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Plouigneau. — Défaut de registre : Pour le même délit, Gabriel Salaün, 33 ans, 25 fr. d'amende.

Plouénan. — Livraison du pain aux producteurs : François Gestin, 51 ans, boulanger au bourg, inculpé d'avoir livré du pain aux producteurs autorisés à conserver les quantités de céréales nécessaires à leur consommation familiale et cuisant eux-mêmes leur pain et aux personnes autorisées par le bureau permanent à recevoir d'un meunier les quantités de farine nécessaires à leur consommation familiale en cuisant elles-mêmes leur pain, est condamné à 50 francs d'amende.

Conférence

Une très intéressante conférence sera faite le Mardi 14 Décembre prochain, à 8 h 1/2 du soir, salle des Conférences de l'Hôtel-de-Ville, par M. Saint-Yves, que nous avons déjà eu le plaisir d'entendre au Théâtre de Morlaix.

Le sujet traité, tout d'actualité, sera : « *La France en Orient, ses droits, ses intérêts.* »

En raison de la notoriété de l'éminent conférencier et de l'intérêt qui s'attache à la question qu'il développera, le public morlaisien ne manquera pas de venir nombreux écouter M Saint-Yves.

Cette conférence sera faite sous les auspices de la Ligue Française et du Comité Dupleix.

Il ne sera perçu aucun droit d'entrée.

Carnet de mariage

On nous annonce le prochaln mariage de M. Charles Briens, chapelier, rue d'Aiguillon, avec Mlle Germaine Mingam.

Toutes nos félicitations.

La Morlaisienne

La Morlaisienne S. A. G. de tir et de préparation militaire, va reprendre ses séances de tir, interrompues depuis 1914. Le tir à la carabine aura lieu rue de Brest, en face de la gendarmerie.

1re séance, dimanche 12 décembre, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Le Président et les membres du bureau comptent sur le concours des anciens sociétaires. Ils invitent les jeunes gens, surtout ceux de la classe 1921, à assister aua séances de tir.

Assemblée générale

L'OEuvre le « Secours aux Victimes de la Guerre » a fixé son Assemblée générale annuelle au 18 Décembre 1920, à 14 heures, à l'hôtel-de-Ville.

Les membres du Comité, des sous-comités locaux et les personnes s'intéressant à l'OEuvre sont priés de bien vouloir y assister.

Achats de chevaux

Le dépôt de remonte de Guingamp achètera dans le courant du mois de Décembre, un *lot important de chevaux d'attelage d'artillerie de 4, 5 et 6 ans*, pour lesquels il pourra offrir un prix notablement supérieur à celui qu'il a jusqu'à présent pu proposer ; mais cette majoration est toute provisoire ; elle a été consentie exclusivement pour la réalisation de la commande actuelle et ne saurait en rien être prise comme base des prix qui seront pratiqués en 1921

La commission d'achat passera à Morlaix le 21 Décembre 1920, à 9 heures.

Allocations aux petits retraités

Les allocations aux petits retraités de l'Etat seront payées à la mairie (salle de la bibliothèque) le lundi 13 décembre 1920 de 8 heures à midi et de 1 heure 1/2 4 heures.

Les interessés sont invités à se présenter sans faute aux jours et heures indiqués.

Il sera exigé la production du brevet de pension.

Allocations militaires

Les allocations militaires seront payées à la recette des Finances, le lundi 13 décembre 1920 de 9 heures à midi et de 1 heure 1/2 à 4heures.

Prière de se présenter au jour indiqué.

Association Républicaine des Anciens Combattants

L'association républicaine des Anciens combattants, section de Morlaix organise dimanche 12 Décembre à 9 h. 30 salle des conférences de la mairie un grand meeting public et contradictoire avec le concours de Marie Anne Rose . Sujet traîté : Les anciens combattants pour la paix du monde .

La liberté de parole sera assurée à tout contradicteur.

Elections au tribunal de Commerce

Les élections partielles auxquelles il devait être procédé le dimanche 5 décembre courant pour le tribunal de Commerce n'ont pu avoir lieu : aucun électeur ne s'est présenté à l'ouverture du scrutin et il n'a pu être constitué de bureau de vote.

Concours

Un concours pour l'emploi de rédacteur et de dactylographe expéditionnaire ont ouvert à la Préfecture du Finistère.

Les demandes d'admission seront reçues à la Préfecture jusqu'au 31 décembre 1920. Les épreuves écrites auront lieu le 17 janvier 1921 pour les rédacteurs et le 1er Janvier pour les dactylographes-expéditionnaires.

On peut consulter, à la Sous-Préfecture les conditions de détail relatives à ces concours.

Circuit téléphonique direct entre Roscoff et Morlaix

Le Président de la Chambre de Commerce de Morlaix a reçu de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes et télégraphes la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre une copie de la délibération prise par la Chambre de Commerce de Morlaix dans sa séance du 10 novembre dernier, au sujet de l'établissement d'un circuit téléphonique direct entre Roscoff et Morlaix.

J'ai l'honneur de vous informer que l'Administration n'a pas manqué de se préoccuper de la question et qu'elle a prévu la pose d'un deuxième circuit Morlaix-St-Pol de Léon, à combiner avec le premier, afin de porter à trois le nombre des communications directes reliant ces deux villes. Les relations téléphoniques entre Roscoff et Morlaix seront ainsi considérablement améliorés.

M. le Préfet du Finistère a été saisi de la question en vue de l'avance à faire à l'Etat par le département. Je puis vous donner l'assurance que rien ne sera négligé pour hâter la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer, etc. etc.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat,
Le Directeur de l'exploitation téléphonique.

Tribunal de Commerce de Morlaix

Voici les candidats pour les élections consulaires qui auront lieu le dimanche 19 décembre 1920 :

Juges titulaires

Pierre Barvet, juge suppléant sortant.

Jean Le Maître, juge suppléant sortant.

Juges suppléants

Georges Tanguy, gainier, Morlaix.

Queinec, ancien négociant, St-Pol-de-Léon.

Anciens Combattants Union Fédérale

Centre de Réforme de Brest. — Emplois vacants. — Un centre de Réforme devant s'ouvrir incessamment à Brest et cette création nécessitant le recrutement d'un personnel de gestion et de bureau, les camarades Anciens Combattants et Veuves désireux de postuler à un emploi quelconque sont priés de s'adresser au Bureau de l'Association, 12, Grand Rue, pour tous renseignements utiles.

L'ouverture de ce Centre de Réforme est le résultat de la visite à Morlaix de M. Valentino, Directeur au Ministère des Pensions, à qui notre Association avait formulé ses doléances.

Osons espérer que cette réforme permettra aux Centres de Brest et de Quimper de faire de la besogne utile et rapide.

Veuves de Guerre. — L'Office National a décidé, dans la limite des crédits, d'attribuer aux Veuves de guerre chargées de famille une machine à coudre. Les bénéficiaires seront : 1° les veuves non remariées ayant au moins 3 enfants et habitant les régions libérées ; 2° les veuves remariées ayant au moins 4 enfants ; 3° les veuves remariées ayant une très nombreuse famille.

Les machines deviennent la propriété des bénéficiaires au bout de dix ans. Pour la demande s'adresser 12, Grand Rue.

Exhumations. — Le ministre de l'Instruction Publique vient d'inviter les Recteurs à accorder des autorisations d'absence aux membres du personnel enseignant pour assister à l'exhumation et au transfert des corps des soldats inhumé au front.

Dommages de Guerre. — La circulaire du 8 novembre 1920, invite les Préfets à recommander aux commissions cantonales des dommages de guerre d'examiner par priorité les demandes intéressant les veuves et orphelins de guerre, et les mutilés Que les intéressés réclament ce droit de priorité en indiquant le numéro de leur dossier.

Programme immédiat de l'U. F. — Le Conseil d'Administration de l'U. F. réuni le 28 novembre dernier a décidé de poursuivre la réalisation immédiate de nos revendications les plus urgentes et les plus importantes.

a) Revision de la loi des Pensions pour que les pensions de mutilés, veuves, orphelins et ascendants soient en harmonie avec le coût moyen de la vie.

b) Réforme de la loi sur les emplois réservés et de l'emploi obligatoire.

c) Vote d'une loi d'amnistie conforme à la volonté de ceux qui ont fait la guerre, les plus qualifiés pour juger les défaillances de leurs anciens frères d'armes. Il a également émis une motion tendant à obtenir l'autonomie complète du Ministère des Pensions par la création de services civils de liquidation des pensions. Dans la plupart des régions les retards apportés à la liquidation, à la délivrance des titres provisoires dans les cas litigieux ou douteux, provenant du fait que les services des Sous-Intendances ne se plient pas à l'esprit de la loi du 31 mars, ni aux directives données par le Ministère des Pensions. L'Union Fédérale qui a contribué plus que qui que ce soit à la création du Ministère des Pensions, doit poursuivre l'indépendance de celui-ci vis-à-vis du Ministère de la Guerre.

Banque populaire de Morlaix

Le Conseil d'administration de la » Banque Populaire de Crédit » de l'arrondissement de Morlaix s'est réuni le 3 décembre courant.

Conformément à la demande de M. le Ministre du Commerce et de l'industrie, le Conseil d'administration a décidé d'étendre son rayon d'action a tout le département du Finistère, en ce qui concerne l'application de la loi du 24 octobre 1919, relative aux prêts aux petits Commerçants, petits industriels, petits fabricants et artisans démobilisés et aux veuves qui bénéficient des dispositions de la loi du 31 Mars 1919 sur les pensions des armées de terre et de mer.

Le Conseil d'administration a décidé de s'adresser aux Chambres de Commerce de Brest et Quimper et à MM. les Sous-Préfets de Châteaulin et de Quimperlé pour la constitution de Comités de garentie, chargés d'examiner, d'apostiller et de transmettre les demandes de prêts.

Des circulaires seront en outre adressées par les soins de ces Comités de garantie à tous les Maires du département pour les inviter à faire connaître à leurs administrés les conditions dans lesquelles ils peuvent être appelés à bénéficier de la loi du 24 octobre 1919 et les cas qui doivent être soumis à la « Banque populaire de Morlaix ».

Avis de publication des rôles dans les Communes

Le maire de la commune de Morlaix, prévient les contribuables que le rôle de la taxe municipale sur les chiens, pour 1920, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du Receveur municipal, et que chacun d'eux doit acquitter la somme pour laquelle il est imposé, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'être contraint par les voies de droit C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois pour les réclamations, lesquelles doivent être adressées à M. Le sous-préfet.

Avis

Les anciens combattants du 2e Colonial, 2e Compagnie, sont invités à donner leur adresse actuelle à Mr Coant, Instituteur à Serignac (Finistère.)

Il s'agit de la défense de l'un de leurs camarades : Un questionnaire leur sera adressé.

Mouvement de la population
du 2 au 9 Décembre 1920

Naissances

Roger Prigent, fils de François et de Marie Prigent, au Château.

Publications

Charles Briens, commerçant, et Germaine Mingam, s. p. — Yves Le Bris, boucher, et Henriette Batteux, cigarière. — Bernard Bellec, sellier, et Angèle Derrien, employée de commerce. Jean Inizan, garçon livreur, et Marie Saillour, cigarière. — Joseph Huet, boucher, et Yvonne Kervern, employée de commerce. — Pierre Marrec, mécanicien, et Albertine Huet, s. p.

Mariages

Eugène Omnès, employé des chemins de fer, et Francine Laviec, préposée des tabacs. — Pierre Férrec, cordier, et Anne Daniellou, blanchisseuse.

Décès

Louis Baader, 31, rue du Mur, 92 a. 5 m. — Catherine Montfort Château, 35 a. 5 m. — Emile Moreau, 27, Grand'Rue, 30 a. 6 m. — Elize Beulze, Château, 21 a. 2 m. — Joseph Pouliquen, Château, 63 a. — Jeanne Derriennic, Parc de Kernéguez, 31 a. 4 m. — Marie Lintanff, veuve Lirzin, Château, 81 a. — François Jézéquel, 16, place St-Martin, 1 a. — Marie Le Coat, femme Le Cam, Château, 45 a. 2 m.

Jugement déclarant décès

Meudec Jean, soldat au 219e, époux de Marie Birhart, disparu à Bapaume — Bernard Ferdinand, du 46e, disparu au Rourm (Meuse), le 8 janvier 1915. — Louis Prigent, soldat, disparu le 4 août 1914, à Pontavert (Oise). — Félix Cam, caporal, époux de Catherine Madec, disparu au Vauquois (Meuse) le 2 Mars 1915. — Jean Moncus, époux de Jeanne Le Bris disparu le 14 juillet 1915, au Bois Maurin (Marne). — Marcel Dugré, sergent-major, décédé le 15 juillet 1915 à Perthes (Marne).

AVIS

L'Assemblée générale des Actionnaires de la Société Anonyme de « MOUEZ AR VRO » est remise pour cas de force majeure au dimanche 26 décembre.

PRÉSENCE INDISPENSABLE.

THÉATRE MUNICIPAL

Cinéma-Pathé

Mortelle angoisse, ce superbe drame en 4 parties qui sera présenté samedi 11 et dimanche 12 au Cinéma Pathé obtiendra un énorme succès La principale interprète *Fannie Ward* rend ce film poignant d'un bout à l'autre par son jeu de scène inimitable.

Le programe des mieux choisi comprend en outre : *Pathé-Journal*, *Globe Trotter par amour !* 4e chapitre, l'Évasion et 5e chapitre le retour imprévu, et enfin *Surveillez votre voisin*, désopilant comique en 2 parties de la série Mack Senett.

Le brillant orchestre de l'établissement, sous l'habile direction de M. *Auduc*, lauréat du Conservatoire de Lyon, se fera entendre dans des morceaux spécialement adaptés à la projection.

Belles séances en perspective et il sera prudent de louer pour être bien placé.

Mlle Josette ma femme

On nous annonce pour le *mercredi 15 décembre*, au Théâtre Municipal, une représentation de véritable Gala. La Tournée Bourgine, si justement estimée, viendra nous donner *Mlle Josette ma femme*, la célèbre comédie de MM. Paul Gavault et Robert Charvey, qui obtint au Théâtre du Gymnase un succès considérable, consacré par plus de 600 représentations. En tête de l'interprétation nous relevons le nom de Mlle Olga Nilza, la délicieuse artiste à qui ses récentes créationaux Théâtres du Gymnase et de la Porte St Martin ont fait une si rapide réputation et M. Le Marly, du Th. de l'Odéon qui interprétera le rôle d'André Ternay avec son grand talent.

Nous engageons nos lecteurs retenir leurs places pour cette représentation qui sera un régal pour les amateurs de beaux spectacles.

Cinéma Skating

Le public a admiré ce nouveau chef-d'œuvre de la série des Sept péchés Capitaux d'Eugène Sue, « La Luxure », tant pour la beauté des projections que pour l'intérêt et la portée morale du roman. Il continue à suivre passionnément ce merveilleux illustré hebdomadaire qui a nom « Eclair Journal », et à s'amuser aux drôleries du fameux Serpentin. Les épisodes successifs du drame poignant d'Impéria sont toujours attendus cependant avec une égale impatience. La perfection des films et la diversité des vues expliquent sans peine cet engouement. Après avoir pris plaisir aux exploits d'Herzélius, l'on frémira en assistan à la revanche des impitoyables bohémiens.

Voici le nouveau programme :

Eclair-Journal. Actualité du monde entier.

Impéria. — 8e épisode. *La Revanche des Bohémiens*.

L'âme de Bronze, drame poignant en 6 parties.

Anatole champion, comique.

PLOUZÉVÉDÉ

Monument aux Morts.— Le projet de Monument aux Morts la Patrie de la commune de Plouzévédé a été approuvé par décret présidentiel du 24 Novembre dernier.

Bureau de placement gratuit de l'Abri du soldat

On demande pour les régions libérées des comptables, très au courant de la comptabilité, en partie double, jeunes et robustes, salaires élevés.

Des aides-comptables et secrétaires, de préférence des mutilés ou réformés de la guerre.

Des ouvriers agricoles.

Des dessinateurs, vérificateurs pour le métrage des bâtiments.

Des ouvriers plombiers-gaziers, salaires élevés

— Pour la Seine-et-Marne, des ouvriers spécialistes des industries du bois

— Pour la région parisienne, des ouvriers agricoles, bonnes rétributions.

— Pour les environs de Morlaix, un valet de chambre et femme de chambre.

A PLACER : 2 garçons bouchers, un jardinier âgé, une lingère, une cuisinière, un charron, plusieurs femmes de ménage, un sténo-dactylo.

SAINT-SAUVEUR

Monument aux Morts.— Le projet de Monument aux Morts pour la Patrie de la commune de Saint-Sauveur a été approuvé par décret présidentiel du 24 Novembre dernier.

PLOUGASNOU

Dimanche dernier, au Diben, les bardes du *Ti Kaniri Breiz* ont donné, salle Le Lay, un concert breton qui a obtenu un succès égal à ceux donnés précédemment dans le Léon et le Trégor.

Durant deux heures, les bardes Jaouan (Pipi Talon) et Gourvil, auxquels s'étaient adjoint le chanteur populaire J. Merret, *Yannig an Toer*, de Plougasnou, interprétèrent devant un auditoire sympathique les œuvres de nos bardes les plus aimés, et les rhapsodies si touchantes dont s'ennorgueillit le folk-lore basbreton

L'accueil ménagé à ce premier concert engagera les organisateurs à revenir dans ce joli coin de l'Armor trégorois.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers, successeur de Mes FLEURY et de LANSALUT.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'Etude

LE MARDI 14 DÉCEMBRE

à 2 heures

Premier lot. — En Taulé, la *Ferme de Kerlidec*, contenant environ 15 journaux, louée à Jean Le Duc et Jean-Marie Peaven, 750 francs et impôts.

Mise à prix : 25.000 francs

Deuxième lot. — En Henvic, *Ferme de Kerall-Bian*, contenant environ 14 journaux, louée à François Tanguy, 750 fr. et impôts.

Mise à prix : 34.000 francs

Troisième lot. — En Henvic, *Ferme de Kervoor*, contenant environ 12 journaux, louée à Jean-Marie et Jacques Guillou, 600 francs et impôts.

Mise à prix : 24.000 francs

Quatrième lot. — En Plouégat-Moysan, la *Ferme de Pen-ar-Voas*, contenant environ 29 journaux, louée aux époux François Jaouen, 1.100 francs et impôts.

Mise à prix : 40.000 francs

Cinquième lot. — En Plouigneau, *Ferme de Bodenes ou Boténé*, contenant environ 15 journaux, louée aux époux Pierre Le Boulc'h, 590 francs et impôts.

Mise à prix : 22.000 francs

Sixième lot. — En Plouégat-Guerrand, *le lieu de Poulglaou ou Kerdanot*, contenant environ 9 journaux, louée à Madame veuve François-Marie Le Coat.

Mise à prix : 20.000 francs

Septième lot. — En Plourin, *Métairie de Bodister*, contenant environ 43 journaux, louée aux époux Guillaume Nédélec, 1.000 francs et impôts.

Mise à prix : 35.000 francs

Nota. — En cas d'offres suffisantes on traiterait avant l'adjudication.

Pour visiter, s'adresser aux fermiers, et pour tous renseignements ou traiter, à Me ERUSSARD, notaire.

ON OFFRE *cinquante francs* à qui me procurera une **cuisinière** pour Ploujean. — Mège, Cosquérou, Ploujean.

50 FRANCS à qui me procurera un **Domestique** habitué aux travaux des champs. — Mège, Ploujean, Finistère.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS

Komzet a vez brezonek

J. GUIOMAR
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Paris
15, Place Thiers — MORLAIX
Téléphone 1-32

Antreit dre bazennou iliz Sant Malani

ARTISTE PEINTRE donnerait **leçons**, de préférences collectives, deux après-midi par semaine, à Morlaix. Plusieurs familles auraient intérêt à s'arranger.

Prière de s'adresser **Librairie Ti Breiz**, 33, Place Thiers, Morlaix.

Maladies de la Bouche et des Dents

H. BAVARD
Dentiste

A. TANGUY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris

2, Quai de Léon, 2

MORLAIX

Jours non fériés de 9 h. à 5 h.

PORCELAINE. FAIENCE, VERRE MARBRE, etc.

Réparés avec le Ciment " **Fortafix** "

BROCS, SEAUX, CASSEROLES, LESSIVEUSES, etc.

Fendus, percés, réparés chez soi avec le Ciment " **Fortafix** "

Le tube, **1 fr. 50**. — Madame HÉROU, Bourg de Rodilis (Finistère).

Un mode d'emploi est joint à chaque tube.

Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

AUX TRAVAILLEURS

Confections pour Hommes & Jeunes Gens
Casquettes en tous Genres
Bonneterie
Cravates - Chemiserie

F. FERREC
SAINT-POL-DE-LÉON
Succursale :
5, Place Emile-Souvestre, MORLAIX
KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE
Près la Gare des Marchandises
Distillerie à Vapeur

Pierre HUET
CIDRES
& EAUX-DE-VIE DE CIDRE
ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité
Industrielles et particulières
Sonneries Téléphones
Fournitures de Matériel Gros et Détail

LAVANANT FRÈRES
Électriciens-Mécaniciens
5, Grand'Rue — MORLAIX
Moteurs et Dynamos — Serrurerie
Réparation d'Accumulateurs
AMAN GOMZER BREZONEK

Cultivateurs de Lins et Chanvres,
alors que les toiles se vendent très cher
ne vendez pas toute votre Récolte
Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

LE BOURCH
CHIRURGIEN-DENTISTE
25, Place Cornic, 25
MORLAIX
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS
Téléphone 1-47

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix 38, Place Thiers.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

en l'étude

Le Vendredi 21 janvier 1921, à 2 h.

de la Ferme de LOROZAN
en Plourin

Terres labourables	28 h.	60 a.	50 c.
Prairies	4	32	90
Bonnes landes	6	55	
Autres landes	8	77	60
Taillis	4	36	15
Sol et dépendances		30	70
Total :	52 h.	92 a.	85 c.

louée à Jean-Yves Scanff, jusqu'en 1922.

Nota. — Il existe sur la ferme une souche en argent, pailles d'avoines, froment, seigle, blé noir, orge foin et fumiers d'une valeur d'environ 12.000 fr. que les fermiers devront rendre à fin de bail.

Mise à Prix . . 110.000 Fr.

Pour visiter s'adresser aux fermiers

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ÉLECTRICITÉ

Gme TROADEC
vec le concours de
M. F. GOARNISSON
près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*

CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN
Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer
Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »
ÉCREMEUSES — BARATTES
Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses -- Moteurs
Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie
" LA LABORIEUSE "
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES
PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS
VITRAUX - DÉCORS
9, Rue du Mur, 29 — MORLAIX

Produits Agricoles
J.-F. GUIEYSSE
LA FEUILLÉE (Finistère)
CIDRES · ENGRAIS · TOURTEAUX

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.
AUTO-GARAGE
MORLAIX
28, Rue de Brest
Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

TÉLÉPHONE 64 **MAX PRAT** TÉLÉPHONE 64
Achat et vente de Voitures camionnettes et camions neufs et d'occasion. — Réparation et tous travaux de mécanique. — Tournage. — Fraisage. — Rabotage et Cémentation. — Recharge d'Accumulateur. — Transformation et Réparation de Carrosserie.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE
Photographies d'Art
Agrandissements en tous genres par tous procédés au Charbon et Gélatino
Reproductions
Spécialité de Bébés Groupes
Maison MAZÉ-LAUNAY
Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1904
LE JEUNE, Successeur
6, Place Emile Souvestre —
— **Morlaix**
AMAN A GOMZER BREZONEG

POUR VOS ACHATS
de Papeterie et de Librairie
adressez vous à
TI BREIZ
33, Place Thiers - MORLAIX
Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne
RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS
Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

GARAGE CENTRAL
MÉRER et Cie
20-22, rue de Paris - MORLAIX
Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?
Adressez-vous à ce garage
Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange
REPRÉSENTANT DE
CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT
Komzet a vez Brezoneg,— Téléph. 1-36

Ebénisterie, Tapisserie
SCULPTURE
Tentures et Meubles de tous Styles
PITON & FILS
23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4
MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MÉNAGE — ÉCLAIRAGE
Téléph. 1-39 **Maison Veuve MAHO** *Téléph. 1-39*
E. PARIS, Successeur
1, rue de Brest — MORLAIX — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE
ROLLAND-LE BIHAN
13, Rue de Brest, 13
Près la Poste
MORLAIX
—o—
DÉSINFECTION A DOMICILE
—o—
A SAINT-POL-DE-LÉON, tous les Mardis.

CARROSSERIE
MORVAN FRERES
41, Rue de Paris, 41
MORLAIX
KOMZET A VEZ BREZONEG

MACHINES AGRICOLES
RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS
ANCIENNES MAISONS **GUILLEMART & NICOLAS**
J. DU PENHOAT, Successeur
TÉLÉPHONE 50 MORLAIX TÉLÉPHONE 50
NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ
A DEUX ROUES
BATTEUSES
Manège à Moteur, à Vapeur
LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.
ÉCRÊMEUSES " PERSOON "
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS
Plans et Devis sur Demande
SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE
DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX
Le Gérant : F. GOURVIL.

NOMS DE LIEUX

(*Communes du Finistère*)

ARGENTON. — Est vraisemblablement un ancien nom de personne ; en l'occurrence *Argantan* nom de femme, en 817 (Cartul. de Redon p. 118). C'est un dérivé de *Argant*, fréquent dans les vieux noms bretons, dans le sens de « argent » et de « brillant » : ***Arganthael***, femme de Nominoé, ***Argant-louuen***, ***Guennargant*** (Cartul. de Landévennec), ce dernier conservé dans ***Kervenarc'hant***, village en Pleyber-Christ (F.), etc...

Argenton se prononce en breton ***Arc'hanton***.

BBUZEC. — Il y a deux paroisses de ce nom dans le Finistère : *Beuzec Cap-Sizun* et *Beuzec-Conq*. Il y en avait autrefois une troisième : *Beuzec Cap-Caval*, qui n'est plus qu'une trêve de Saint-Jean-Trolimon.

C'est la forme bretonne moderne du vieux nom *Budoc*, dérivé de *bud* « victoire, gain » (cf. gall. *budd* id.). *Beuzec* est donc pour *Saint-Beuzec* ou pour *Plouveuzec*. Ce saint, plus connu sous la forme ancienne de son nom est célèbre dans l'hagiographie bretonne ; il fut le fondateur du premier monastère de Bretagne en l'île Lavré, près Bréhat, et le maître de Saint Guenolé. Les deux Cornouailles abondent en lieux qui perpétuent son nom ; outre les paroisses que nous avons citées, il y a encore les villages de *Lesveuzec*, en Beuzec C.S., *Treveuzec*, pron. *Treveoc*, en Plouhinec (F.), *Saint-Beuzec* en Concarneau ; *Saint-Budock*, *Saint-Budeaux*, paroisses près Plymouth, *Budockvean* (Budoc le petit), village en Constantine (près Falmouth).

CLEDEN. — On connaît également deux paroisses de ce nom, l'une dans le Cap-Sizun, l'autre dans l'ancien Poher, près Carhaix.

C'est encore un nom de Saint qui remonte à *Clétguen* (cf. Cartul. de Quimperlé, et *Cletguen-Pocher* en 1468). Il y a une chapelle de Saint-Cleden, en Plogoff (F.) ; en Galles, c'est *Clydwyn*, fils de Brychan (cf. *Llanglydwyn* en Carmarthensh.)

COMMANA. — Le Cartul. de Landévennec donne la forme *Cummanna* (XI[e] s.). M. Loth rattache le premier terme au gall. *cwm* « vallée » ; il y a lieu cependant de faire remarquer que le bourg se trouve situé sur une éminence. *Komm* signifie également « auge ». D'après une légende, c'est à une auge contenant une statue de Sainte Anne, découverte miraculeusement, qu'il faudrait faire remonter ce nom.

Ana peut, en tout cas, être pour *Anna*, qui se retrouve dans *Kerana* rocher en Lopérec (F.), dans *Tréanna*, nom d'une famille noble qui a fourni un chanoine au chapitre de Quimper en 1418 ; on peut également avoir affaire au nom *Mana* qui apparaît dans *Kervana* en Plouhinec (F.) et *Lammana* en Cornwall.

DIRINON. — Le premier terme se prête à deux interprétations : *Diri*, pluriel perdu de *dar*, rad. de *dero* « chêne », et *Diri* « marches, escaliers ». Je crois qu'il faut traduire ici : « Les Chênes de *Non* ». Sainte *Non* est la mère de Saint *Devy* ; elle fut autrefois très honorée tant en Bretagne d'Outre-Mer que chez nous. Son nom se présente encore dans *Lennon* (F.). *Lannon*, vill. en Bannalec (F.). *Crec'hnonn*, vill. en Bégard (C.-du-N.). *Kernon*, vill. en Taulé (C.-du-N.). *Locnon*, hameau du Morbihan.

En Cornwall : *Altar Non*, paroisse où son culte est associé à celui de Saint Devy ; en Galles *Llannon*, paroisses du Pembrok et du Carmarthensh ; en Devon *Santa Nonn*, à Bradstone.

QUEMENEVEN. — Les anciens textes nous font connaître les formes *Kemenetmaen* (1267), *Kemenemaen* (1296), *Kemenetvaen* (1304), cf. Cartul. de Quimper 9891, etc...

Le mot *Kemenet*, glosé *Commandatio*, a désigné autrefois des subdivisions ecclésiastiques. Il y avait en Léon le *Kemenet Ily*, formant un archidiaconné dont le siège était Lesneven ; la Cornouaille avait le *Kemenet-maen* (*maen* veut dire « pierre ») devenu Quémenevez ; le vannetais contenait le *Kemenet-Heboë* formant le doyenné de Guidel, et le *Kemenet Guengant* qui survit dans Guéméné-sur-Scorff ; l'évêché de Nantes contenait le *kemenet* de Penfao.

LANDÉVENNEC. — Longtemps les étymologistes ont à toute force voulu voir dans *Landévennec* un composé de *lan* et de *tévennec*, dérivé de *téven*, « dune, falaise », sans tenir compte que la topographie s'inscrivait à faux contre leur tentative. La forme la plus ancienne est *Lanteguennoc*, donnée par le cartulaire de l'abbaye même ; mais le nom de *Téguennoc*, *Tévennec*, lui-même a longtemps résisté aux explications plausibles. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir à son sujet : c'est l'un des noms de saint *Guenolé*, fondateur de l'abbaye. Nous avons déjà donné à l'article *Loquénolé* la signification probable de *Guenolé*. Le premier composant de ce nom est l'adj. *gwenn* « blanc », en vieux bret. *uuin* ; *Guenolé* (*Winnualoe*) a été couramment abrégé en *uuin*, du vivant du saint, et pourvu du diminutif *-oc*, *-ec* d'où : *Uuinnoc*, *Uuennoc*, *Guennec*. L'usage du préfixe *To* était assez répandu au XII[e] s. pour la formation des noms hypocoristiques ou familiers. *To-uinnoc* est la forme familière de *uuinnoc*, comme *To-uuidiau* (*Tiviziau*) celle de Uuidiau (*Guiziau*), *To-Connoc* (*Thégonnec*), celle de *Connoc* (*Connec*). Il est à noter que Saint Guenolé est également connu sous le nom de *Gwennok* et *Towynnoc* en Cornouaille anglaise. Il est patron de l'église de *Landewednack* près du Cap Lizard, et il y a au nord de Penzance une paroisse de *Towednack* dont le patron est *St-Tewynnoc*. Il n'y a donc pas le moindre doute que *Landevennec* ne signifie « le monastère de *Tevennec*, autrement dit de Guenolé.

MOTREFF. — Voici l'un des plus significatifs des noms de lieux de Bretagne, au point de vue de la parenté avec ceux de la partie de la grande Bretagne restée celtique. Il y a eu, en effet, plusieurs Motreff au Pays de Galles : dont l'un était *Mochdreff*, village de Powys, situe autrefois entre Ceri et Arwystli, dans le Comté actuel de Montgomery. L'origine du nom de ces villages qui signifie littéralement « la ville au cochons » (*moc'h*, « porcs », et *tref*, « ville, village »), est donnée dans un conte gallois du moyen-âge, le *Mabinogi* de Math, fils de Mathonwy. (cf. J. Loth. *Les Mabinogion* 2[e] édit. T. I. p. 182-183). Il subsiste encore un *Mochdre* entre Conway et Colwyn dans le Nord du Pays de Galles.

Il est fort possible que ce soit la légende passée en Armorique avec les colons du XI[e] siècle, qui ait déterminé le nom de notre *Motreff* cornouaillais.

FRANCIS GOURVIL.
Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques.

EN VENTE A TI BREIZ :

33, Place Thiers, MORLAIX

Histoire, Archéologie

Monographies locales, etc...

ALB. LE GRAND. — *Les vies des Saints de la Bretagne Armorique*, nouv. édit. annotée par les chanoines Thomas et Abgrall. 1 vol. gr. in-4, 16 fr., port en sus, 1 fr. 50.

A. RAISON DU CLEUZIOU et Ch. DE CALAN. — *Histoire de Bretagne élémentaire*, 14[e] mille. vol. ill., 1 fr. 25, poste, 1 fr. 55.

A. RAISON DU CLEUZIOU. — *La Bretagne de l'Origine à la Réunion*, histoire, mœurs, coutumes, vol. in-8, ill., 5 fr. 25, poste, 6 fr. 15.

Louis LE GUENNEC. — *Le Château du Taureau*, 1 fr. 50, poste : 1 fr. 65.

Id. — *Notes Historiques et Archéologiques sur la Paroisse de Ploujean*, 1 vol., 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Excursion Archéologique dans la Commune de Guimaëc*, vol. 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Guide du Touriste dans le Canton de Lanmeur*, vol. 0 fr. 75, poste : 1 fr. 05.

R.-F. LE MENN. — *Monographie de la Cathédrale de Quimper* (XIII[e], XV[e] s.) avec un plan, vol. in-8° br., 7 fr., poste : 7 f. 75.

J. BAUDRY. — *La Fontenelle, le Ligueur* et le *Brigandage en Basse-Bretagne* pendant toute la Ligue, 1 vol. gr. in-8° ill., 10 fr., poste, 11 fr. 20.

Fédération Régionaliste de Bretagne

Le bureau de la *Fédération Régionaliste de Bretagne* s'est réuni, à Lorient, le 30 Novembre, sous la présidence de M. Jean Choleau, fabricant de lainages à Vitré. Il a procédé au dépouillement des votes adressés sous plis cachetés, par les membres du Comité de direction en vue de l'élection d'un président et d'un vice-président. M. François Vallée est en effet démissionnaire pour raison de santé. M. Jean Choleau, a été élu président de la Fédération et M. l'abbé Bossard du Clos, vice-président. La présidence d'honneur sera offerte à M. Vallée.

Le trésorier, M. Mellac, expose ensuite l'état florissant de la caisse. Il reçoit les félicitations de ses collègues.

Il est décidé que l'on achètera 50 exemplaires de l'*Histoire Classique de Bretagne*, à 1 fr. 50, pour l'offrir en primes aux lauréats des concours.

Les sujets de ces concours paraîtront dans le *Réveil Breton* de Janvier. On se souvient que par décision prise au Congrès de Morlaix, le bulletin est devenu trimestriel et a été transformé en revue sous ce titre. Les membres de la Fédération ont droit à son service gratuit. Par ailleurs l'abonnement est de 12 fr. Ecrire à M. Mellac, trésorier " Dihunamb ", rue de la Comédie, à Lorient.

La *Fédération Régionaliste Française* constituant un Conseil fédéral, M. Jean Choleau, président, représentera la F. R. B. M. Maurice Facy, rédacteur au Ministère du Commerce et l'Industrie, le suppléera en cas de besoin.

Exposition bretonne

L'exposition bretonne organisée par Madame Bellah Caillé, sous le haut patronage de M. Paul Léon, Directeur des Beaux-arts ; M. Famechon, Directeur de l'Office National du Tourisme ; M. le Préfet de la Loire-Inférieure ; M. Bellamy, Maire de Nantes, la Chambre de Commerce de Quimper ; des Syndicats d'Initiative de Nantes, Rennes, et les hautes personnalités régionalistes, s'ouvrira du 22 février au 8 mars, à New-York, dans la galerie de l'Institut Français.

Les Américains les plus influents ont spontanément donné leur appui à l'œuvre si intéressante entreprise par Madame Caillé. Le Canada a également demandé d'être favorisé de l'exposition bretonne. Messieurs les fabricants et artisans bretons sont invités à prendre part à l'exposition

Les envois doivent être faits aux frais de l'exposant avant le 15 janvier 1921, dernier délai, 2 bis, rue Richer, Nantes.

Au préalable, une liste des objets envoyés devra être communiquée à Madame Caillé avant le 1[e] décembre 1920, les objets devant être classés et catalogués dans les catalogues imprimés à New-York aux frais de l'Institut Français.

Nul doute que Messieurs les fabricants et artisans bretons pressentis apporteront leur précieux concours à cette exposition qui fera connaître aux Américains une des plus belles et des plus riches contrées de France.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à Madame Caille, 2 bis, rue Richer, à Nantes.

Chronique de la Mode Bretonne

Troisième lettre

Mes chères lectrices,

Je voudrais pouvoir me réjouir en songeant que j'ai réussi à décider déjà un grand nombre d'entre vous à revenir au port de notre merveilleux costume national. A celles qui n'auraient pas l'énergie de le reprendre et de l'imposer à leur mari, à leurs frères, à leurs enfants, je vais me permettre de m'adresser.

Vous tenez beaucoup à votre costume de ville, à ce costume quelconque, si banal qu'il ne vit qu'une saison ! Je le regrette pour vos charmes ; mais avez-vous songé qu'il n'est pas impossible d'atténuer ses plus fâcheux effets en y introduisant quelques principes de la mode bretonne ?

Parlons donc aujourd'hui de la forme, et spécialement de celle de la jupe.

Les robes modernes sont assez variées, il en naît tous les jours, — pour que vous puissiez y faire un choix s'accommodant le moins mal possible avec votre entourage breton. Veuillez remarquer, mes chères lectrices qui persistez à demander à la mode étrangère vos formes de costumes, qu'il ne vous appartient de donner des exemples aux Bretonnes, mais au contraire de rechercher dans leur habillement ce qui peut contribuer à ne point vous dénaturer. Aussi, rejetez donc absolument toutes jupes étriquées, serrées. Ces hideux fourreaux et ces abominables entraves qui font de vous de beaux... épouvantails. La jupe bretonne est large, ample, souple ; ce n'est pas le résultat d'une imagination malade d'une modiste ou d'une grande couturière, mais d'un principe d'esthétique élaboré à travers les siècles. Je ne veux pas faire l'injure à une Bretonne de la mettre en comparaison avec une citadine moins à l'aise dans sa jupe serrée qu'une horloge bretonne dans sa gaîne de bois sculpté ; mais voyez cependant comme la première est gracieuse, comme l'on sent le mouvements de son corps évoluer sans gêne, naturellement, avec noblesse. La jupe ample (je ne dis pas longue ou traînante) est certainement la plus belle création du costume breton, et nos couturières locales l'ont réalisée avec une perfection idéale, par une série de plis onduleux qui prennent naissance sur le devant, timidement d'abord, prennent de l'importance sur les côtés pour se former derrière en une ruche de petits plis. Tel est le principe de la jupe bretonne, principe que vous pouvez introduire dans votre robe étrangère. Il ne s'agit pas de vous faire porter des jupes bouffantes démesurément, avec une ceinture en bourrelet disgracieux, mais de vous faire prendre ce qu'il y a de plus parfait dans la robe bretonne pour corriger le nonsens de la mode étrangère et vous permettre, mes chères lectrices, de ne pas faire trop mauvaise mine à côté de nous. Arrêtez donc votre choix sur des jupes amples et plissées qui feront valoir l'élasticité de votre corps. Ne croyez pas être vieillotes en adoptant cette forme : le beau n'a pas d'âge, et croyez bien que si la mode étrangère avait un réel fond d'esthétique, elle ne serait pas si éphémère.

ELISA.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (45)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

Ce sentiment est de tous les âges, et ce qu'éprouvait jadis le paysan remuant la glèbe à l'ardeur du soleil, tandis qu'il voyait près de lui rouler dans l'allée ombragée et majestueuse le carosse armorié du châtelain, chargé d'élégants oisifs au jabot de dentelles, de fières dames à paniers, exquises sous leur rouge et leur poudre, ne les ressent-il pas encore aujourd'hui lorsque, du talus de son champ, il regarde passer en trombe les autos luxueuses qui emportent leurs heureux possesseurs vers les joies les plus raffinées du grand Tourisme et de la villégiature mondaine ?

L'autre raison, c'est que dans la mémoire populaire, les mauvais traitements s'impriment en traits bien plus profonds, bien mieux appuyés que les bienfaits. On oubliera vite le banal honnête qui distribue des aumônes selon ses moyens, qui n'a lésé ni offensé personne, mais on retiendra le nom du chenapan dont les brutalités ont jeté la terreur dans la paroisse.

Les gens vertueux ne sont pas dramatiques, ne deviennent jamais des héros de ballades et de complaintes. Pour protagoniste des

noires Guerziou, rudes comme l'histoire (1),

il faut des acteurs d'un profil plus incisif, plus âpre, fut-il nimbé d'une auréole de sang. Parmi les 79 gentilshommes qui mettent en scène le merveilleux recueil des *Guerziou* et des *Soniou Breiz-Izel*, tellement supérieur dans sa vérité saisissante et fruste au trop retouché, trop littéraire *Barzaz-Breiz*, 45 au moins, soit près des deux tiers, sont des suborneurs, des meurtriers, des spadassins, des filous ou des dupes. Une douzaine à peine y paraissent en posture avantageuse, hommes d'honneur, âmes compatissantes ou justiciers. On le voit, la proportion des méchants est très forte, et il ne faut point en être surpris outre mesure. Plusieurs nobles d'autrefois prêtaient le flanc à la critique. Le désœuvrement, les penchants vicieux, la tentation d'abuser de leur prestige et de leurs écus, inclinaient certains à jeter le désordre dans les familles, à poursuivre de troubles idylles au dénouement souvent lamentable et tragique. D'autres exerçaient dans des querelles de cabaret, des luttes d'aires-neuves, leur humeur batailleuse et sanguinaire, comme ce seigneur de Mesnaot qui, après avoir libéralement abreuvé les manants qu'il invitait, leur faisait avaler, en manière de digestif, six pouces de son épée ou une des balles de son pistolet d'arçon. Ce que la voix publique reprochait surtout à la noblesse, la vieille nourrice du marquis de Cludon l'exprime de la sorte à son maître déguisé qu'elle ne reconnait point.

Ha tech ann dud-jentil bepred,
Eo karout ar gwin, ar merc'hed (1).

Et le défaut des gentilshommes, toujours,
est d'aimer le vin et les filles.

Tout le monde sait d'ailleurs que depuis, la morale a fait d'immenses progrès, et qu'en particulier l'ivrognerie et la débauche ont totalement disparu aujourd'hui de notre Bretagne.

XVIII

Le compte de 1718 est rendu par Jean Larchier, qui inscrit dans sa décharge 61 livres pour travaux de réfection de la toiture de l'église, et 100 livres pour un canal de plomb placé le long de la sacristie par le S[r] La Roche, marchand plombier de Lannion. il expose en terminant qu'un arrêt de la cour du 11 mars 1717 l'a dispensé de faire sur le Général la levée de deniers dont il avait été chargé par le corps politique puisqu'il y a dans la paroisse un syndic chargé de gérer les affaires du Général, et qu'une ordonnance épiscopale de mai 1700 interdit au fabrique de se mêler désormais de celles-ci.

Jacques Le Lay, ménager « gisant malade en un lit clos près du feu dans la manalle du lieu de Launay-Huellaff, saint d'esprit, mémoire et entendement, ayant cy devant receu le St-Sacrement d'Eucaristie et d'extreme-onction », fait son testament le 10 mars 1720. Il désire être inhumé dans l'église, fonde une messe annuelle à perpétuité, le jour de St-Jacques en juillet, lègue 3 livres au prêtre Razer, qui l'a visité durant sa maladie, 3 boisseaux de blé, 1 de seigle, 1 d'avoine et 1 de blé noir à la chapelle de Christ, 6 livres aux 3 autres fabriques, 40 sols à St-Germain du Kervézec, 18 sols à St-Sauveur, donne aux pauvres la moitié de ses habits quotidiens et 12 livres qui seront distribuées le jour de son octave, et règle pour finir diverses dettes de famille (1).

Le compte de 1745, rendu par Jean Bourven, mentionne « les mises pour la chapelle de Christ, située sur le cimetière et *menacente* de ruine que les paroissiens ont résolu de rebâtir ». Le marché en fut passé avec Yves Coetivi, maçon, et Guiziou, piqueur de pierres. Les frais détaillés ne dépassent guère 80 livres, mais ne concernant que la mise en train des travaux. Au compte de 1753-54, rendu par Yves Larchier de Trélesquen, est citée la refonte d'une des cloches de l'église : « Aux fondeurs de cloches, tant pour la fonte que pour le mestail, 723 livres 10 sols. — Pour les ferrages et batants des cloches, 86 livres. Pour le marbre de la cloche neuve 8 livres. »

(*A suivre*)

L. LE GUENNEC.

(1) Anat. Le Braz. — *La Chanson de la Bretagne.*

(1) Guerziou, II, *Markiz ar C'hleand*, 236 et seq.

(1) — Arch. du Presbytère.

Mouez ar Vro

3 Gwenneg **(LA VOIX DU PAYS)** 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 10 fr.
Département et limitrophes. . . . . 10 fr.
Autres départements. . . . . 10 fr.
Etranger . . . . . 14 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 70
Réclames 0 60
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

N° 67. — SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1920.

« Je suis de ceux qui pensent qu'il faut respecter les idiomes locaux. Il vit en eux quelque chose de nos vieilles provinces qu'il faut conserver. J'aime beaucoup l'idiome de ma région, je le parle et lui trouve un charme et une saveur particulière. Je regretterais vivement qu'il disparut. »

G. LEYGUES,
Ministre de l'Instruction Publique.
Journal Officiel du 27 Février 1902.

Maro ar Franz ?

Kalz a levriou hag a bennadou war gelaouennou ha kazetennou a zo bet skrivet abaoue dek pe bemzek vloaz diwar benn ar geniveleziou er Franz.

An dud a laka o spered da brederia war uheloc'h traou eged ar politik, ha na zellont ket hepken ouz al liou a dle kemer banniel ar Franz hep sonjal hag hen e vo, eun devez da zont, eun den bennak da zerc'hel ar banniel-ze en e zav, an dud-ze o deus taolet pell-zo ar garm dreist safar ar bobl dizeblant, hag o deus lavaret hag adlavaret : *Eman ar Franz o vont da goll, en defol a vugale !*

Araok ar brezel dija e oa ankenius ar stad, pegwir bep bloaz e tiskenne niver ar geniveleziou, hag e varve kalz muioc'h a dud eged na c'hane.

Epad pevar bloaz-hanter brezel, aes eo komprenn pegen izel e oa kouezet ar geniveleziou, hag, er c'hontrol, pegen uhel e oa savet ar marventeziou. Ar bloavez goude ar peoc'h e oe kalz a zimeziou, ha da heul, muioc'h a vugale eged ar bloaveziou a ziagent, zoken, ar re araok ar brezel. Hogen, aes eo gwelet pere eo ar c'horniou eus ar Franz o deus roet lanz d'ar vuhez. Evel bepred, Breiz hag an Hanter-Noz a zeu da genta evit an *adpobladur* (repopulation). En departamanchou evel ar *Finistère*, e zo ganet 120 bugel e keit ma varve 100 den ; hogen, en departamanchou eus ar C'hreisteiz evel an *Tarn* hag an *Aveyron*, marvet a zo 100 den tra ma ch'ane hepken 60 pe 70 bugel.

Ma na vije ket a gorniou bro evel Breiz hag an « Nord » evit derc'hel pobladur ar Franz, a-benn 50 bloaz ac'hann e vije aet ar vro da get en defot a dud. De betra en devo neuze talvezet en em gann epad bloaveziou, drasta tud hag arc'hant da virout ar Franz diouz lapoused-preiz ar broiou all, mar ve red d'ezi, araok pell, koueza en he foull hep brezel abet d'he distruji, distrujet ma vo bet eus he feurz he-unan ?

Red eo konta penaos ar bloaveziou a zeu e vezo kalz nebeutoc'h a zimeziou hag a c'heniveleziou eged ar bloaz-man hag ar bloaz tremenet, ha dre ze, prestik, mar na rer netra a bouez evit herzel ouz-ze, bep bloaz e kollo ar Franz muioc'h a dud e kreiz ar peoc'h eged na re e kreiz ar brezel.

E pad ma ya evelse ar Franz war zisteraat, ar broiou estrenn a zalc'h da greski. Evelse en Allmagn ho Bro-Zaoz o devo buan adgounezet an dud o deus kollet epad al lazadeg.

Meur a abeg a zo bet klasket ka roet d'an dibobladur (dépopulation) er Franz, hag evit stourm outi, e zo bet studiet douareou dishenvel.

Darn a lavar eo red lakat anezi war gont keraouegez ar vuhez, hag ez eo red plenaat houman evit na vezo ket an dud nec'het gant gouzout penaoz sevel o bugale. Lod all a lavar eo red dilemel an tailhou diwar ar familhou bras, evit rei d'ezo eun digoll. Hogen, d'am c'hredme n'eo ket keraouegez ar vuhez nag an tailhou hepken a harz an dud dimezet ha gaout bugale. Araok ar brezel pa na oa ket ken ker ar vuhez, na ken pouuner an tailhou, na oa ket gwelloc'h fesonet an doare ; ar wirionez a zo moarvad elec'h all : rak gallout a rer taol pled ez eo emesk ar re binvidik, emesk ar re na reont forz paëa ker ar bara hag ar c'hig, paëa kant lur muioc'h pe nebeutoc'h a dailhou, e vez an nebeuta a vugale, hag emesk ar re a renk labourat bemdez, gwaz ha plac'h, e kavez an tiegezou brasa.

An tiegezou divugel pe gant nebeut a vugale a dleer tammall peurvuia d'an « egoism ». Goulennit evel m'am eus graet alies digant priejou divugel — na oaint ket Bretonad, red eo d'in en anzanv — « Pourquoi n'avez vous pas d'enfants ? » hag e vo respontet d'eoc'h gant eur sav d'an diouskoaz — « Des enfants ? ah, la la, nous ne sommes tout de même pas assez bêtes pour aller nous en embarrasser quand nous pouvons nous en passer ! »

Hag an dud a lavare kement-ze a oa tud en o aes...

Kement a vo graet evit aezetaat ar vuhez ha diskenn an tailhou evit an tiegezou bras a vo mad ; mes na vo ket awalc'h. Ar poent brasa 'vo lakat an dud da gemprenn eo o dever hag o mad kaout ha sevel bugale.

Anez-ze na vo gounezet netra a wir, hag e vo kaset ar Franz da netra dre faot a Franzizien o-unan araok eun hanter-kantved ac'hann.

YANN VRAS.

Littérature Bretonne

Un lecteur assidu, étranger à la Bretagne, nous adresse les lignes suivantes dont tout Breton éclairé comprendra la justesse et la triste vérité :

« ... En consultant le *Vade Mecum pour servir à l'Etude de la Littérature Bretonne* de votre collaborateur D. Bernard, (1), je suis resté stupéfait de la difficulté qu'il y a pour un Breton, et à plus forte raison pour un étranger n'habitant pas la Bretagne, à s'assimiler d'une façon précise les plus simples notions générales de la littérature bretonnante. Que trouve-t-on dans la consciencieuse bibliographie de votre collaborateur ? Une foule d'articles de revues, s'échelonnant sur une soixantaine d'années, des introductions à des ouvrages consacrés à telle ou telle branche de la dite littérature, **mais pas un seul travail d'ensemble**, qui donne en un volume maniable l'essentiel de ce qu'il importe de savoir sur l'histoire et les diverses manifestations littéraires de votre langue, depuis ses plus anciens monuments connus jusqu'à nos jours : littérature écrite (théâtre, poésie et prose « lettrées »), littérature orale, (folklore, contes, légendes, *soniou*, *gwerziou*, cantiques, etc...)

« Faute de ce travail qui pourrait, j'imagine, tenir en 200 ou 250 pages, la littérature bretonne est, pour quiconque ne dispose pas de loisirs considérables, secondés par une ténacité à toute épreuve, une véritable forteresse.

« Une telle situation est assez décevante pour l'étranger intéressé par les multiples séductions de votre pays, qui, comme moi, voudrait un guide, et se voit obligé de reculer devant le dédale des abords de votre littérature ; par ailleurs, je crois devoir m'abstenir de toute appréciation sur le cas unique que présente le peuple breton : il est peut être le seul, dans tout l'univers civilisé, qui n'ait pas senti le besoin, la nécessité d'un *a b c* pour sa propre littérature. Plus favorisé à cet égard, le peuple gallois, votre frère de race, ou tout au moins de langue, possède à ma connaissance quatre ou cinq ouvrages de vulgarisation d'histoire et de critique littéraire de sa langue (entre autres : *Hanes Llenyddiaeth Gymreig* de Ch. Ashton et *Manual of Welsh Littérature* de J. C. Morrice. Bangor, 1909) »...

Et notre correspondant nous supplie, dans l'intérêt moral de la Bretagne, de travailler à faire cesser un tel état de choses. Et voici l'ingénieuse suggestion qu'il nous expose :

« Une fois bien établi qu'un *Manuel de la Littérature Bretonne* est indispensable au perfectionnement intellectuel d'une Bretagne « consciente », il s'agit de trouver quelqu'un qui se charge de l'entreprendre. Il ne manque pas de talents pour le mener à bien, mais, il ne faut pas se dissimuler que la tâche est assez ardue, si tant est qu'on veuille la conduire sérieusement, et je crains que faute de stimulant, matériel assez décisif, personne ne veuille s'en charger. Il faudrait donc que le travail fut mis au concours, et que ce concours soit doté d'un prix important. Je propose le chiffre de 5.000 fr. — « C'est fort beau, me direz-vous, mais, ces cinq mille francs, où les trouver ? Aucune société bretonne ne dispose de budgets assez élevés pour se permettre une telle largesse, quant aux Mécènes... » « Je m'en doute un peu, cher Monsieur, mais, ce qu'une seule société serait impuissante à faire par elle-même, dix ou quinze sociétés agissant de concert y réussiraient probablement, et les conseils généraux des trois départements bretonnants, adroitement intéressés à la chose, ne pourraient, eux non plus, refuser une contribution de principe à une œuvre si primordiale.

« Les maîtres de la Faculté des Lettres de Rennes pourraient constituer un jury de concours qui donnerait toute garantie quant à l'attribution du prix, lequel devrait être réservé si aucun envoi n'était satisfaisant.

« Dès qu'une action sera tentée pour la constitution d'un prix, c'est de grand cœur que je souscrirai une centaine de francs, heureux de témoigner, par cette modeste contribution, de l'intérêt que je porte à votre pays, à ses richesses artistiques et littéraires trop négligées à mon avis, et à son avenir intellectuel, qui, à vous parler franchement, dans l'état actuel des choses, ne me semble pas très prometteur. »

« Que les champions de la pédagogie régionaliste en Bretagne réfléchissent bien qu'il ne suffit pas de batailler pour obtenir des bureaux parisiens la place qui est due chez eux à la langue et à la littérature bretonnes dans l'enseignement; si la décision ministérielle qui fera droit à leurs justes revendications les trouvait pris au dépourvu, et dans l'impossibilité de donner suite à ce qu'ils ont tant réclamé, l'effet serait désastreux. Or, imaginez que la prochaine année scolaire autorise la révolution à laquelle vous travaillez avec tant d'ardeur et de dévoûment, qu'y aurait-il de changé, puisque vous n'aurez *aucun* ouvrage scolaire à mettre entre les mains des instituteurs ?»

Notre correspondant, mieux averti des choses bretonnes que la plupart de ceux qu'elles devraient intéresser premièrement, n'est que trop dans le vrai, et il serait plus que temps d'agir dans le sens de ses suggestions pour que notre littérature ne reste pas plus longtemps dans la lamentable situation qu'est la sienne.

Le *Comité de Défense des Intérêts Bretons* qui fonctionna si activement pendant les élections de l'an dernier pourrait reprendre vie à cet effet, et solliciter des sociétés régionalistes F. R. B., U. R. B., *Association Bretonne*, *Bretons de Paris*, etc..., des sociétés savantes de Basse-Bretagne, des assemblées départementales intéressées et de la générosité privée, les fonds nécessaires à la constitution de ce prix qui nous paraît comme à notre correspondant, indispensable pour stimuler les travailleurs dans l'ardeur et les difficultés de leur tâche.

Bretons, réfléchissez à ce que vous dit un « étranger » qui vous aime : « Vous êtes le seul peuple civilisé qui ne possède pas l'*a b c* de sa littérature propre. »

Combien de temps encore conserverez-vous cette triste particularité ?

F. GOURVIL.

(1) Voir les numéros des 16, 23, 30 Octobre et du 6 Novembre de *Mouez ar Vro*.

Prenit, ha lakit ho kwella mignoned da brena bep Sizun

« MOUEZ AR VRO »
gazeten an holl Vretoned vad.

An Diaoul-Pôtr

I

Diwar-benn ar Ouaon du.

Bleud an diaoul a ia da vrenn. —
Ar pez a zeu diwar goust an diaoul
a ia da houarnan e varc'h.

Gwell eo furnez,
Evit pinvidigez.

(*Krenn-lavario Bro-Dreger*).

An nosvez-ze Pipi Gonto en em gavaz, war-dro kuz-heol, en eur geriaden vraz a barrouz Pl... Bean oa aman tri pe bevar di en nije enne bepred digemer mad. Ha sethu Pipi en e zav en-kreiz ar geriaden, gwell-nec'het, o sonjal pelec'h mont.

Map bihan Ervoan Kadorn a oa o tont e-meaz an ti, eur c'hlasten gantan en e zorn da vont da vit al loueou d'ar prad ; rak-tal e anavezaz Pipi, hag hen o taol e c'hlasten, ha d'an ti war e giz : « Mamm, emean, 'man Pipi Gonto du-hont 'barz ar porz ; mamm, laret d'ean dont aman fenoz. » Ar vamm a oa o tanzen koan; hag hi da doull an or gant e c'hloge : « Pipi, deut en ti, hastet buhan ! »

Pipi, o welet ar gloge, zonjaz et tigouee mad ; ar potr bihan oa deut en eur redek da gregi en e zorn ; monet a reaz gant-an a galon vad. Kadorn hag e zevejerien a oa oc'h arruout d'o c'hoan.

— « Tostaet war grec'h, Pipi ! » — « Evet eur banne jist, Pipi ! » — « Petra 'zo neve, Pipi ? » — Tonton Pipi, eme ar potr bihan, n'ouveet ket ? ac'han a zo êt unan dec'h gant ar Ouaon du ! »

— « Zerr da vek, beginot », eme an tad. Ia da, ar re-man, Pipi, a zo aman o laret ec'h eo êt oc'h an ti all gant an diaoul, war digare eo marvet hep sakramanchou, hag en euz bet 'pad e vue eun tammik chans gant e aferou. Petra zonjet a ze, Pipi ? »

Pipi a oa stag e benn euz eur skulad jist ; pa 'nevoe evet d'e ezom, ha gret eun tamm torch d'e vek :

— « War ze, emean, n'am euz man da laret. Mes mar karet, me 'gonto d'ac'h breman zouden, eun istor euz an amzer goz hag a dalveo d'in da respont. »

— « Ia, ia, Pipi ! » — « Deomp potred, lakomp an tan war hon c'herniou, ha tostaomp da Bipi. Perik, kerz da laret da re an ti all eman Pipi aman ; ha te, Yonan, hast buhan kerc'had eur podad jist ! »

Arru ar jist hag an dud ; gret plas d'ar jist en korn an tan ha d'an amezeien endro d'an oaled : Pipi a grog gant.

« En hano an Tad, ar Mab hag ar Spered Santel. Selaouit mad, bihan ha braz eun istor arruet gwech-all en bro ar Vretonet, hag a dalveo da bep-hini a gelennadurez-vad : Istor ha bue an DIAOUL-POTR. »

II

Lutun an Displeg

Pep danvad kailharet en deve
c'hoant da gailhari ar re-all.
Laret d'in piou a heuilhet ha me
laro d'ac'h piou ez oc'h.

(*Krenn-lavario Bro-Dreger*).

Eun nozvez deuz ar goanv, me 'gomz d'ac'h euz a bell, en eun ti diwar ar maez damdost d'ar « Mor-Bihan », e oa zerret, en-dro d'an tan, eun toullad tud war an oad, ha sethu unan aneze, hag o kregi da gonta eur marvailh evit kavout berroc'h an amzer.

E-barz ar marvailh-ze e vije komzet euz eun den hag an nevoa 'n em werzet d'an diaoul evit kavout, e keit ma vije beo, plijadur hag arc'hant. Goude bean bet pell eüruz, an den-ze a varvaz evel ar re-all : den n'an nevoa gouveet e vije bet êt gant an diaoul.

Evel-se ec'h achue ar marvailh. Sethu bean 'oa 'mesk ar re-all en-dro d'an tan, eur pôtr yaouank a driwec'h pe naontek vla hag an nevoa chilaouet mad. E zaoulagad lemm a oa war ar c'honter keit m'e devoa padet ar gontaden ; ha pa oa achu, pleget e benn gant-an, en em lakaz da sonjal. Ar re-all a grede d'ê, oa manet kousket, ha pa oa deut ar c'houlz da vont en dro evit ar re na oant ket euz an ti, eur c'hamarad a huchaz war-n-ean.

— « Rene Radennek ! Dihun, ma fôtr, deuz da gousket d'as kwele ! »

Rene a zavaz e benn hag a ieaz warlerc'h e vignoned.

An noz a oa yen ; skorn braz a red, al loar a oa skler evel an de, hag ar stered a lugerne o virvi e-kreiz an oabl splan.

Ar botred-man, pemp pe c'houec'h anê, a ie war ger, kazel-ouz-kazel, en eur gana. Na oa nemet Rene ha na dic'houee ket.

Arru gant daou hent, unan a laraz en eur c'hoarzin : « Radennek, sur mad, a gollo e hent fenoz. N'eo ket dihun mad c'hoaz ! »

— « Ah ! gwir eo eme heman, me gemer an heut-man breman. Kenavo varc'hoaz, potred ! »

— « Diwall diouz lutun an Displeg ! » An Displeg a oa eul lec'h distro war-zu Kervezen, anaveet mad diouz eun derven a oa eno hug eur groaz koz goloet a van.

Rene na oa ket aonik ha, koulskoude, en em gavaz eun tamm nec'het o klevet ar gomz-man !

Ze a deue, hep mar, euz ar zonjo a oa war e spered, sonjo ponner, rag hen, daoust d'ar re all da ganan, na oa nag evit kanan nag evit c'houitellat.

Pa oa oc'h arruout en Displeg, Rene a welaz eun den o kerzet en e raog : Rak-tal e sonj el lutun, e wad a skorn en e wazied, na gred ket ober eur gammed pelloc'h. Ouz sklerijenn al loar, al lutun a zeblant d'ean braz-braz ; mont a ra war e bouezik-kaer, e lost tapet gant-an dindan e vrec'h.

(*Da heuil*). Y. L. M.

Le Cardinal Logue et l'Art Irlandais

Le cardinal Logue présidait dernièrement un congrès religieux en Irlande et en sa présence quelques réflexion ont été faites sur la situation de l'art religieux irlandais. Ces réflexions courraient j'en ni peur s'appliquer exactement aussi à la Bretagne, ou trop de nos prêtre ont hélas une déplorable conception artistique.

Le Révérend père Quigley dit:

Ils (les prêtres)ne peuvent se résoudre a absndonner leur avoir de marbre blanc italien si froid. Pourtant l'imagination irlandaise ne pourrait-elle pas créer modèles irlandais, travaillés dans des matétériaux irlandais ? et chasser définitivement les productions étrangères ? Dans tous les villages, de vieilles femmes vendent des images, des statues, des Croix, des modèles les plus vulgaires. Des Juifs vont chez nos prêtres et nos religieuses vendre des peintures et statues reproductions d'œuvre médiocres d'artistes ignorés. Les gens sont fatigués de cette marchandise bon marché, venue de France d'Allemagne.

Puis il se plaint amèrement de la banalité des cimetières remplis de tombes inartistiques et banales, et conclut en demandant au clergé de s'intérresser à l'art du l'art religienx irlandais, signalant les tentatives récentes, vitraux dus a Mr. ClarKe ou a Miss Purser, imagerie de Duclin etc.

Ne pourrait-on, hélas adresser les mêmes paroles au clergé de Bretagne, les engageant a ne pas s'adresser à Paris pour y commander des statues dè plâtre alors qu'il y a encore Dieu merci de bon chêne chez nous et de bons sculpteurs pour leur donner la vie, ou encore pour les faire engager les fidèles à mettre sur les tombes une croix de granit plutôt qu'une ferraille peinte. Ou à s'inspirer des traditions du pays pour les monuments aux morts, monuments qui trop souvent sont pareil à des articles de bazar, vendus à la douzaine.

Et ces paroles, santiationnées par la présence d'une autorité, comme elles l'ont été en Irlande par le cardinal Logue ne seraient-elles pas le point de depart d'un renouveau artistique en Rretagne ?

Un abonné.

DIRAG MÊNHIR SANT-VINEG (1)

D'am mignon ker, G. Fauré.

« J'ai visité la pointe de Penhir, formée de prodigieux pans de falaises de granit, pleine de rochers grandioses et déchiquetés, paysage sévère, rude et sauvage qui parle à mon cœur. Point de déceptions, point de heurts ou de froissements comme avec les hommes, dans cet incomparable commerce avec la nature. »

16 novembre 1920.

War an douar-labour e save an avel
Pa zellen ouz an heol goustadik o vervel,
Goude eun hir-vale en eur vro digenvez,
Golôet a reier, a goad, 'harz ar menez.

Etre ar bed ha me en em gave kenson :
Netra e deun va c'hreiz ne gleven o tason,
Ar mênhir'zeblante eun teuz-noz o paouez ;
Dindan an nenv nep kan, er parkeier neb [mouez.

Endra m'en em rôen 'velse d'ar zebezenn,
Serr-noz a dosteas 'vel 'ra eun hunvre nn ;
An heol a ziskennas ; al loar e-giz eur voul
A rede morlivet a-dreon eur stign koumoul.

Pa blavas dre he nij war eur skourr eur [gudon
O heja war e c'hlud 'vel manac'h o sar- [mon
Hag o sellet outi e kaven eun eurvad
Beva pell diouz an dud en eun hevelep [stad.

A-greiz-holl, er pellder eur vouez dous a [gleven :
He galv doun ha klemmus a oa 'vel eun [daskren.
Ha n'oa ket ar vouez-se mouez eur barez [doaniet
A rôe da veiza ez oa ankounac'hêt ?...

War e askellou flour e nijaz al lapouz ;
Da belec'h ez ae 'ta ker prim ha ken di- [drouz ?...
War an taol 'n em gavis neuze re unanik ;
Ha piou 'kreiz eur gouelec'h (2) n'en em [varn disterik ?

An den n'eo ket kroued 'vit beva e-unan ;
Lezenn Doue ez eo : er skritur el lennan.
Ha kaer e ve eul lec'h er bed ma treme- [nemp,
Kaeraat a ra c'hoaz, ennan pa 'n em vo- [demp.

IVONIG PICARD.

(1) En Uhelgoat.
(2) Solitude.

L'Œuvre Grancher

Première liste de Souscription pour l'Œuvre départementale de Grancher

Manufacture des tabacs de Morlaix	1.055 fr.
Médecins de l'arrondissement de Morlaix	840 »
Madame la Vicomtesse J. de Kersauzon	300 »
M. Georges Swiney	200 »
M. le Comte de Guébriant (1er versement	200 »
M. le Comte de Nanteuil (1er versement	200 »
M. A. Queinnec, père	100 »
M. Guillou-Queinnec	100 »
M. Ernest Croissant, avoué	100 »
M. Victor Alexandre	100 »
M. Louis Queinnec	100 »

Avant d'ouvrir cette souscription, il est utile d'en expliquer le but. L'œuvre Grancher, en effet, n'est pas assez connue dans notre pays.

La tuberculose dévaste la France entière, mais plus particulièrement la Bretagne, aussi bien la campagne que la ville. Dans telle commune de notre département sur 100 décès, 50 étaient dus à la tuberculose.

Pouvons-nous l'extirper radicalement ? Il n'y faut pas compter au moins dans un avenir prochain. Mais déjà nous pouvons atténuer ses ravages.

Dès qu'il y a dans une maison un tuberculeux avéré, le danger de contagion est créé pour toute la maison. Si le tuberculeux, homme, femme, enfant, consent à entrer dans un sanatorium ou dans un hôpital et s'il y reste jusqu'à guérison ou décès ; dès sa sortie, il n'y a qu'à désinfecter le logement. Le danger est passé.

Mais, si le malade ne veut pas ou ne peut pas aller au sanatorium ou à l'hôpital, il faut songer à l'entourage. Tous les habitants de cette maison, grands ou petits, sont en danger. Vous aurez beau isoler le malade dans un coin, le plus loin possible de la table, à un autre étage même, ou comme en Amérique, dans une baraque démontable et mobile, vous aurez beau lui assurer un couvert à part, son linge à part, recommander que les autres ne l'approchent que le moins possible vous aurez atténué le danger, vous ne l'aurez pas supprimé.

Dans cette maison, il y a des personnes qui travaillent pour assurer le pain de la famille. Naturellement elles y resteront et, bien conseillées prendront les précautions les plus minutieuses, toujours insuffisantes.

Mais il y a aussi des enfants, et de ces enfants la maison peut se passer et ils sont encore sains. Ceux-là, il faut les éloigner. De ceux-là prenons pitié.

Aisée, la famille les confiera pendant la durée de la maladie et du danger à des proches qui les prendront par devoir et sans crainte, car ils savent qu'ils ont été examinés et ils savent aussi que la tuberculose n'est pas héréditaire. Lequel de nous, dans ces conditions, hésiterait à recueillir des neveux ou des nièces ?

Mais si la famille est peu aisée ou indigente, il faut tout de même éloigner les enfants. Et alors qui payera ?

C'est ici l'objet même de l'œuvre Grancher. Avec les dons qu'elle reçoit, avec les secours de l'Etat, elle vient en aide à la famille, qui d'ailleurs ne perd aucun de ses droits. Elle paye pour les enfants et les place. Où ?

1· Chez des parents de préférence, et de haute préférence à la campagne, mais chez des parents offrant toutes garanties de moralité, de dévouement et de propreté, et qui les traiteront comme leurs propres enfants.

2· A défaut de parents acceptants, chez des cultivateurs offrant toutes garanties.

3· Ces placements sont parfois difficiles à trouver. Alors, on cherchera dans les orphelinats, chez des instituteurs ou institutrices prenant des pensionnaires, chez des bonnes sœurs qui n'ayant plus d'écoles ont des loisirs. Et à ces maisons on demandera naturellement toutes garanties et de plus une suralimentation spéciale dont ces pauvres rescapés auront souvent besoin.

Voilà l'œuvre Grancher. Elle fonctionne depuis plus de 10 ans, à la Manufacture des Tabacs de Morlaix et ne lui a pas donné un seul mécompte et c'est pourquoi cette manufacture figure en tête de la liste avec une magnifique souscription.

Le Comité départemental de l'Œuvre Grancher.

Prière d'adresser les cotisations à M. le Dr Fohanno, Morlaix.

ER VRO

Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Châteauneuf-du-Faou, Guimiliau, Ploudalmézeau.

Mardi. — Lambézellec, Pleyben, Plounéour-Ménez, Scrignac.

Jeudi. — Berven, Gouesnou, Lanvéoc.

Vendredi. — Lampaul-Guimiliau.

Samedi. — Le Faou.

Marchés de Morlaix

Noël et le 1er jour de l'an tombant un samedi, les marchés du 25 décembre et du 1er janvier auront lieu les vendredis 24 et 31 décembre.

Vente de Taureaux pur-sang

La Société d'Agriculture met en vente, aux enchères, entre les seuls éleveurs de l'arrondissement, deux taureaux pur-sang Durham, provenant des étables de M. Decharmes (précédemment baronne de Choisy) dans la Sarthe.

La vente aura lieu le Vendredi 24 Décembre, à 2 heures, à l'Hôtel du Commerce, à Morlaix.

Montroulez (Morlaix)

Beurre

Le mauvais temps a provoqué une reprise et les beurres en gros étaient cotés à 6 fr. 50 la livre au marché du 14 décembre. Les beurres fermiers devraient se payer au détail de 7 fr. à 7 fr. 50 la livre suivant qualité.

La Neige

Dimanche matin la Bretagne s'est réveillée sous la neige, tombée en abondance au cours de la nuit. Le paysage présentait un aspect hivernal que la brumeuse Armorique ne revêt guère que de loin en loin ; vues de loin, les montagnes d'Arrée semblaient hausser leur croupe blanche jusqu'à des hauteurs inusitées.

Mais le dégel horrible ne tarda pas à sévir et gâta bien vite le charme de la neige, si fragile en nos pays d'Occident. Cependant d'autres chutes sont à prévoir, car la température redescend, et le ciel conserve ses tons gris.

S'il faut en croire les météorologistes, préparons-nous à un hiver rigoureux.

Dérogation au repos hebdomadaire

Par arrêté en date du 16 courant M. le Maire a accordé au commerce de détail une dérogation au repos hebdomadaire (jusqu'à midi) pour les journées de 19 et 26 décembre.

Musique Municipale

Ci-dessous le programme, qui sera exécuté le dimanche 19 courant, à 14 h., si la température le permet :

Le Charitois (allégro)	PAUTRAT.
Antarès (Ouverture symphonique)	DE SCHEPPER.
Valse Rêvée	L. GREGH.
Rigoletto (fantaisie)	VERDI.
Eglantine (polka pour piston)	CHAUVIN.

Tribunal Correctionnel

Le tribunal correctionnel, en son audience du 10 courant, a rendu les jugements suivants :

Morlaix. — Défaut de visa : Joséphine de Meulemester, 30 ans, chanteuse ambulante, sans domicile fixe, prévenue de défaut de visa de son carnet anthropométrique, de défaut de carnet de colportage, défaut de vaccination, est condamnée à six jours de prison.

— Pas de carnet, pas vacciné : Alfred Le Rumeur, 57 ans, chanteur ambulant, sans domicile fixe, déjà condamné, est encore prévenu du défaut de carnet anthropométrique et de défaut de vaccination. Deux mois et dix jours de prison.

Saint-Pol-de-Léon. — Vente de son au-dessus de la taxe : Un minotier de Kerhoanu a vendu du son au-dessus du prix fixé par les lois et décrets ; il est condamné à 100 francs d'amende. Pour le même délit, Yves Le Bras, 32 ans, meunier et minotier au Moulin du Camp, en Lampaul-Guimiliau, 100 fr. d'amende. Egalement, Jean Prigent, minotier au Moulin du Ponteon, en Plouénan, 100 fr. d'amende.

Sainte-Sève. — Fabrication et vente de pain : Yves Berhoas, 52 ans, meunier-boulanger au Moulin-Meutric, est prévenu d'avoir fabriqué du pain avec de la farine pure, vendu son pain à des personnes récoltantes, acheté de la farine de froment sans bulletin de circulation : vingt-cinq francs d'amende.

Légion d'Honneur

L'Officiel nous apporte la nouvelle de la promotion à la Légion d'Honneur de notre concitoyen Pierre Collet, ancien lieutenant au 116e d'Infanterie (4 citations, 1 blessure), actuellement instituteur-adjoint à Plougasnou. Nous offrons à notre concitoyen et ami nos plus vives félicitations.

Association aux anciens élèves du Collège de Morlaix

Au Journal officiel du 10 décembre 1920, nous relevons les inscriptions suivantes au tableau spécial de la Légion d'honneur.

TANGUY (Georges Auguste) capitaine au 19me Régiment d'Inf. (page 20.303).

M. Tanguy industriel est l'ancien adjoint au maire de Morlaix.

LEDAN (Pierre-Charles-Marie), lieutenant au 47me Régiment d'Inf., excellent officier grenadier, puis commandant de Compagnie s'est distingué dans de nombreuses affaires, a obtenu au cours de la campagne qnatre citations (page 29.306).

M. Lédan commerçant à Brest est le fils de notre compatriote M. Edouard Lédan, ingénieur des Travaux publics de l'Etat à Morlaix.

Les membres du Bureau de l'Association sont heureux de transmettre aux nouveaux chevaliers leurs félicitations les plus sympathiques.

Dans les finances

C'est avec plaisir que nous relevons le nom de M. Emile Créach dans la liste des candidats admis au concours du 22 septembre 1920 pour l'emploi de commis stagiaire du personnel des trésoreries générales et des recettes des finances, parue à l'*Officiel* du 8 décembre. Nos plus vives félicitations à ce fonctionnaire.

Accident d'auto

Dimanche soir, vers 18 heures, une voiture attelée d'un cheval, montée par deux personnes, se dirigeant vers la mer, a été croisée au tournant du Styvel par une automobile venant de Morlaix. Le cheval a été renversé et blessé. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Bureau de placement gratuit de l'Abri du soldat

On demande pour les régions libérées des comptables très au courant de la comptabilité partie double.

Des aides-comptables et secrétaires de préférence des mutilés et réformés de la guerre.

Des ouvriers plombiers-gaziers, salaires élevés.

Des charpentiers munis de leurs outils.

— Pour Marseille, des ouvriers du batiment.

— Pour le Doubs, des ouvriers chaudronniers, serruriers, charrons.

A PLACER : 1 ménage comme concierge, 1 jardinier âgé, 1 garçon boucher, 1 demoiselle de magasin, 1 sténo-dactylo, 1 lingère, plusieurs femmes de ménage, 1 dame demande des écritures à faire chez elle.

Avis aux Commerçants

La Chambre de Commerce de Morlaix prévient les intéressés, que les Chambres de Commerce ci-après désignées, retirent de la circulation à dater du 31 décembre 1920, une partie des coupures qu'elles avaient émises pour remplacer la monnaie divisionnaire.

Ces coupures devront être remises pour cette date aux succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France.

Chambres de Nîmes, toutes les coupures de ses premières émissions (bleues ; Narbonne, première et 2ème émissions 1915, (séries A. B. C. D. E.) ; La Rochelle Emission 1915, 1 fr, teinte marron, 0, 50 verte ; Orléans, ses trois émissions 1915, 1916, 1917 Alais, toutes les coupures de 1fr, et 0 , 50 ; Blois, émission du 16 Août 1915. 1 fr et 0, 50 (teinte bleue) ; Cahors émissions Janvier 1915, séries A. B. C. D. E. F. G. (bleue) ; Alger, émissions 1914 / 1915, 1 fr, teinte mauve, 0 ,50 orange.

La chambre à fait apposer aux Halles et poids publics de Morlaix, un relevé des coupures qui n'auront plus cours à dater du 1 er Janvier 1921.

Ce relevé sera tenu à jour au fur et à mesure des nouveaux avis qu'elle pourrait recevoir.

Le Registre du Commerce

Le Président de la Chambre de Commerce a l'honneur de rappeler qu'en vertu de la loi du 18 mars 1919 toute personne faisant acte de commerce doit se faire inscrire au registre du commerce avant le 31 décembre 1920.

Le terme commerçant s'applique à tous ceux qui se livrent habituellement à l'achat et à la revente de produit pour en retirer un bénéfice, à des opérations de courtage ou de commissions. L'inscription au registre étant obligatoire sous des peines assez sévères, il y a lieu de ne pas s'en désintéresser (art. 3 de la loi).

1° L'immatriculation doit être requise dans les six mois qui suivront l'application de la loi pour tous les assujettis exerçant le commerce au 1er juillet 1920.

2° dans le délai d'un mois à partir de l'ouverture ou de l'acquisition d'un fonds de commerce.

3° Dans le délai d'un mois à partir de leur constitution par les Sociétés commerciales françaises nouvelles (art. 4, 6, 8, 9, 11 de la loi 1, 2, 3, 4, du décret).

Les Amis de Kerjean

Dimanche 19 décembre, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu dans la salle des conférences de l'Hôtel de Ville une réunion de la société des « Amis de Kerjean ». Objet : Formation d'un comité local pour l'organisation des fêtes de Kerjean en 1921.

Consultation des nourrissons

La consultation des nourrissons aura lieu lundi prochain 20 courant à 14 heures au bureau de bienfaisance.

La salle d'attente sera chauffée.

Recensement des chevaux, automobiles, motocyclettes et pigeons-voyageurs en 1921

Le Maire de Morlaix rappelle aux intéressés qu'ils doivent déclarer à la Mairie (bureau de l'Etat-civil) avant le 15 janvier 1921, *dernier délai :*

1°. — Tous les chevaux qui sont en leur possession, réformés ou non.

2°. — Les voitures automobiles et les motocyclettes.

3°. — Les pigeons-voyageurs.

La Chambre de Commerce et le Funiculaire

Le Président de la Chambre de Commerce de Morlaix a adressé les lettres suivantes à Monsieur le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat :

Monsieur le Directeur,

Depuis l'année 1913, la Chambre de Commerce de Morlaix vous avait entretenu de la nécessité qu'il y aurait à ce que les travaux d'achèvement et la mise en exploitation du Funiculaire qui doit relier le centre de la ville de Morlaix à votre gare, fussent entrepris.

Ces pourparlers allaient aboutir en juillet 1914, lorsque les évènements sont venus tout arrêter.

Notre Compagnie estime qu'il faudrait reprendre les choses au point où elles en sont restées et arriver à mettre enfin ce Funiculaire en fonctionnement, pour le plus grand avantage des voyageurs et aussi de votre exploitation.

A une réunion provoquée par nous et à laquelle étaient convoqués les membres de la Société du Funiculaire, il a été décidé à l'unanimité, que la question devait vous être à nouveau soumise, pour arriver enfin à une solution.

La Chambre de Commerce serait disposée à contracter un emprunt du montant de la valeur estimée des travaux, augmentée du prix de rachat de la Société du Funiculaire, du tunnel terminé et de l'immeuble (200 à 210.000 francs) cet emprunt contracté pour 30 ans, au bout desquels, le Funiculaire ferait retour à votre réseau, serait gagé par des taxes temporaires établies sur le prix des billets de voyageurs et au besoin sur les marchandises en grande et petite vitesse, suivant une modalité à fixer d'après l'estimation qui serait faite du prix des travaux, par vos services techniques.

Cette estimation pourrait être assez promptement calculée puisque en 1914, des études avaient été faites et que, il suffit d'en modifier les chiffres pour les établir en raison des changements dans les prix des travaux aujourd'hui.

Je pense, Monsieur le Directeur, que vous estimerez comme nous que l'achèvement du Funiculaire s'impose, ne fut-ce que pour faire cesser une situation qui à la longue devient ridicule, mais aussi parce que votre compagnie trouverait là un moyen de décongestionner les services voyageurs et grande vitesse de votre gare en reportant à l'entrée du Funiculaire, tout ou partie de ces services ainsi que l'enregistrement des bagages, et que ceci, vous donnant en haut plus de latitude, vous permettrait sans doute, de réduire le coût des améliorations que vous devez apporter aux aménagements de la gare.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

* * *

Monsieur le Directeur,

Le 18 septembre dernier j'ai eu l'honneur de vous adresser, au sujet de la terminaison des travaux du Funiculaire, une lettre dont je vous remets ci-joint copie.

Je vous serais très obligé de me dire quelle suite vous pensez pouvoir donner à la demande présentée par notre Compagnie, en son nom et au nom de La Société du Funiculaire.

L'achèvement du Funiculaire est d'intérêt général et je suis persuadé que sous peu, je recevrai lettre de vos services spéciaux indiquant les voies et moyens de mener à bonne fin.

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président, Aug. ARTUR.

Mouvement de la population
du 9 au 16 Décembre 1920

Naissances

Pierre Floch, fils de Pierre et de Estelle Georget, 9, quai de Tréguier. — Louis Boulangé, fils de René et de Louise Le Beuzit, 36, Villeneuve. — Madeleine Le Dilavrec, fille de François et de Joséphine Dinahet, 13, rue Madeleine. — Madeleine Morvan, fille de Antoine et de Madeleine Mallégol, 40, Villeneuve. — Annaïc Garion, fille de Alphonse et de Yvonne Guivarch, rampe St-Nicolas. — René Combot, fils de Albert et de Renée Rideller, 19, rue de Ploujean.

Publications

Alain Queinnec, négociant et Lucie Langlois, s. p. — François Landuré, voyageur de commerce et Marie Lintanf, s. p. — Olivier Mescam, percepteur et Marie Le Roux, s. p. — François Corbel, ferblantier et Marie Charles, cigarière. — Maurice Dagorne, peintre et Marie Gravot, commerçante.

Mariages

Néant.

Décès

Cécile Boudic, 34, rue Longue, 1 a. — François Herrou, Château, 65 a. 2 m. — Augustine Fournier, 50, rue Longue, 40 a 4 m. — Jeanne Hillion, femme Cosquer, Château, 61 a. 6 m. — Perrine Thos, Château, 75 a. — Anne Loyer, veuve Rivoalen, 11, rue des Lavoirs, 60 a. 6 m. — Marie Gourmelon, Château, 27 a. 1 m. — Jeanne Saliou, veuve Prigent, 41, rue des Brebis, 79 a. 5 m. — Pierre Faujour, époux de Eulalie Larhantec, 55 a. 10 m.

Jugements transcrits

François Postic, époux de Marie Paul, disparu le 15 septembre 1914, à Ville sur Tourbe, Marne. — Jean Ricou, époux de Antoinette Gorju, disparu le 17 Août 1918, à Revigny, Meuse.

Le tribunal a déclaré constant le décès des militaires dont les noms suivent, portés disparus : Hervé Le Bihan, 20 décembre 1914, à Saint-Servais ; Ambroise Cléder, 21 juin 1915, à Guiclan ; Isidore Clet, 22 août 1914, à Morlaix ; Jean Créach, 21 novembre 1914, à Plounévez-Lochrist ; Jean Le Dru, 17 décembre 1914, à Plougonven ; Paul Le Guézec, 7 décembre 1914 à Plouigneau ; Henri Hélou, 24 août 1914, à Plouigneau ; Auguste Larhantec, 22 août 1914, à Morlaix ; Jean Mazé, 15 septembre 1914, à Plounévez-Lochrist ; François Mingam, 6 septembre 1914, à Guiclan ; François Ollivier, 18 novembre 1914, à Guiclan ; Gabriel Plusquellec, 30 juillet 1916, à Plounéour-Ménez ; René Rose, 22 août 1914, à Cléder ; Christophe Salou, 22 août 1914, à Plounéour-Ménez.

THÉATRE MUNICIPAL
Cinéma-Pathé

C'est devant une salle archi-comble que se terminera cette semaine *Globe Trotter par Amour*, 6e et dernier épisodes : liés et baillonnés.

Nine ou la jeune fille au masque, est une charmante comédie en trois parties interprétée par une pléïade de vedettes parmi lesquels nous relevons les noms de Mmes Renée Carl, Jordaan, Gina Relly, MM. Bredannes, Collen, Paul Amiot, etc.

Pathé Journal, obtiendra son succès habituel. Nous y verrons spécialement *en détails :*

Les obsèques du roi de Grèce. La rencontre de la *délégation bolcheviste* et de la délégation Polonaise, en vue de traiter l'armistice, etc.

Une nuit orageuse, animanomalie comique, illustrée de dessins animés de M. Alfred Machin, plaira aux enfants, et enfin le grand film à épisode tant attendu :

Quand on aime !

dont le premier épisode : Un coup de téléphone.

Il sera prudent de louer.

La salle sera chauffée à chaque séance.

Cinéma-Skating

L' « Ame du Bronze », ce drame de l'usine doublé d'une épopée de la guerre, a provoqué dans le public une profonde impression d'horreur, d'enthousiasme et de pitié.

Les projections d' « Eclair-Journal » sont une documentation précise de l'actualité prise sur le vif. Mais *Impéria*, dans le développement fécond en surprises de ses épisodes, reste la plus puissante évocation artistique d'un drame d'amour et de vengeance qu'on ait projetée.

Voici le programme de samedi et dimanche :

Eclair-Journal, actualités du monde entier ;

IMPÉRIA, 9e épisode ; *Le Saut de l'Ecureuil ; Serpentin ; Le Bonheur chez toi* (comique en deux parties) de la collection Marcel Levesque.

PLOUGASNOU

Le conseil municipal de Plougasnou, dans sa séance du 28 novembre dernier, a demandé la création d'un deuxième emploi d'adjoint à l'école publique de garçons de Kérénot, en Plougasnou.

PLOUGASTEL

Onze pigeons voyageurs se trouvent actuellement au village du Dreff, Saint-Jean, en Plougastel, les uns ayant des anneaux aux pattes. Ils séjournent dans ce village depuis six ou sept jours. Les réclamer à M. Muzellec, au village précité.

PERROS-GUIREC

Nous apprenons que M. James Bouillé, Architecte, vient de fonder un bureau à Perros-Guirrec. Né à Guingamp et fils de M. Etienne Bouillé, artiste peintre, M. James Bouillé est déjà connu dans les milieux artistiques et régionalistes pour ses études sur les Arts Bretons et Celtiques.

En ce moment où la rénovation de l'architecture régionale est une importante question pour la Bretagne on ne peut que féliciter M. James Bouillé de mettre son talent au service de nos compatriotes.

LESNEVEN

La légion d'honneur vient de récompenser les hauts faits et les services rendus pendant la guerre par notre estimé maire, M. le docteur Duterque, qui a toujours été dans les unités de combat : « médecin d'une haute valeur morale et d'un courage splendide, a toujours fait preuve dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses, d'un dévouement et d'une bravoure au-dessus de tout éloge. » Nous adressons nos félicitations sincères au nouveau chevalier, ainsi qu'à M. l'abbé Guéguen, fils du maire de Guipavas qui, titulaire de plusieurs citations a, lui aussi, été fait chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Café de France
Changement de Propriétaire

A l'occasion du réveillon, menu de choix, pendant le repas audition musicale par M. et Mme Auduc, du *Théâtre Municipal*.

Le Chanteur Jean CASAL
des Concerts de Paris
Dans son répertoire très varié

AUX AMATEURS D'ART
Occasions Superbes

A. Y. Wanters. — **Sept études pour servir à l'étude de Hans Memling.** Contenant septante illustrations dont quarante cinq reproductions photographiques d'après les œuvres du **Maître.** Vol. in 4° relié, dos marocain noir, plats marbrés, tranches non rognées, prix : 20 fr.

Abrecht Dürer. — **Kupferstische.** (Gravures sur cuivre), grand album de 45 cm. sur 32, relié toile grise, contenant 109 reproductions en hors texte, appliquées, et une introd., en allemand. Edit. de luxe. Munich 1914. Valeur actuelle : 100 fr., prix demandé 50 fr.

Léon Palustre. — **La Renaissance en France.** T. III. *Bretagne, Maine, Anjou.* Édition de luxe, avec nombreuses eaux fortes, en hors texte reproduisant des monuments de Bretagne. Valeur 125 fr., prix demandé : 55 fr.

On peut voir ces occasions à **Ti Breiz**, 33, place Thiers, Morlaix.

Ouvrages neufs et d'occasion, sur la Bretagne et les pays celtiques.

On peut se procurer à *Ti Breiz* 33 Pl. Thiers. Morlaix, les ouvrages des auteurs bretons, ou relatifs à la Bretagne et aux pays Celtiques.

Histoire, Langue, Littérature, Musique, Gravures, Aquarelles.

Tous renseignements sont envoyés gratis.

LE CHATEAU DU TAUREAU
par Louis LE GUENNEC

en une élégante plaquette in-16 Jésus de 60 pp. avec frontispice de l'auteur, et couverture ornée de bois de CH. PENTHER.

Prix : 1 fr. 50
Franco poste : 1 fr. 60

Ouvrage à répandre dans tous les milieux scolaires, universitaires et intellectuels.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS

Komzet a vez brezonek

J. GUIOMAR
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Paris
15, Place Thiers — MORLAIX
Téléphone 1-32

Antreït dre bazennou iliz Sant Malani

ARTISTE PEINTRE donnerait leçons, de préférences collectives, deux après-midi par semaine, à Morlaix. Plusieurs familles auraient intérêt à s'arranger.

Prière de s'adresser **Librairie Ti Breiz**, 33, Place Thiers, Morlaix.

Maladies de la Bouche et des Dents

H. BAVARD
Dentiste

A. TANGUY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris
2, Quai de Léon, 2
MORLAIX

Jours non fériés de 9 h. à 5 h.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRE MARBRE, etc.
Réparés avec le Ciment " **Fortafix** "
BROCS, SEAUX, CASSEROLES, LESSIVEUSES, etc.
Fendus, percés, réparés chez soi avec le Ciment " **Fortafix** "
Le tube, **1 fr. 50**. — Madame HÉROU, Bourg de Bodilis (Finistère).
Un mode d'emploi est joint à chaque tube.
Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

AUX TRAVAILLEURS
Confections pour Hommes & Jeunes Gens
Casquettes en tous Genres
Bonneterie
Cravates - Chemiserie
F. FERREC
SAINT-POL-DE-LÉON
Succursale :
5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX
KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE
PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES
Distillerie à Vapeur
—o—
Pierre HUET
CIDRES & EAUX-DE-VIE DE CIDRE
ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité
Industrielles et particulières
Sonneries **Téléphones**
Fournitures de Matériel Gros et Détail
LAVANANT FRÈRES
Électriciens-Mécaniciens
5, Grand'Rue — MORLAIX
Moteurs et Dynamos — Serrurerie
Réparation d'Accumulateurs
AMAN GOMZER BREZONEK

Cultivateurs de Lins et Chanvres,
alors que les toiles se vendent très cher
ne vendez pas toute votre Récolte
Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

LE BOURCH
CHIRURGIEN-DENTISTE
25, Place Cornic, 25
MORLAIX
CONSULTATIONS TOUS LES JOURS
Téléphone 1-47

Etude de Me LE BAIL, Notaire à Morlaix

A VENDRE A L'AMIABLE
Commune de Plouzévédé
LA FERME DE TRAON-EROUANT

divisée en deux, d'une contenance totale de 27 hectares 50 ares environ.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BAIL.

Etude de Me FRANCIS EVEN, Notaire à Tréguier

VENTE DE MEUBLES
Le Mercredi 22 Décembre 1920
A une heure et demie

Me EVEN vendra aux enchères publiques
En la Ville de Tréguier, au Quai
Près le Grand Hôtel Lalauze

UNE BELLE CHAMBRE A COUCHER

de style gothique flamboyant, exécutée par la maison Glanez.

De la lingerie, de l'argenterie, le tout à l'état de neuf, etc.

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ELECTRICITÉ
Gme TROADEC
vec le concours de **M. F. GOARNISSON**
près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*
CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN
Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer
Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »
ÉCREMEUSES — BARATTES
Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses — Moteurs
Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie
" LA LABORIEUSE "
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES
PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS
VITRAUX - DÉCORS
9, Ru du Mur, 29 — MORLAIX

Produits Agricoles
J.-F. GUIEYSSE
LA FEUILLÉE (Finistère)
CIDRES · ENGRAIS · TOURTEAUX

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.
AUTO-GARAGE
MORLAIX
28, Rue de Brest
Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

TÉLÉPHONE 64 — TÉLÉPHONE 64
MAX PRAT
Achat et vente de Voitures camionnettes et camions neufs et d'occasion. — Réparation et tous travaux de mécanique. — Tournage. — Fraisage. — Rabotage et Cémentation. — Recharge d'Accumulateur. — Transformation et Réparation de Carrosserie.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE
Photographies d'Art
Agrandissements en tous genres
par tous procédés au Charbon et Gélatino
Reproductions
Spécialité de Bébés Groupes
Maison MAZÉ-LAUNAY
Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1904
LE JEUNE, SUCCESSEUR
6, Place Emile Souvestre —
— Morlaix
AMAN A GOMZER BREZONEG

POUR VOS ACHATS
de Papeterie et de Librairie
adressez vous à
TI BREIZ
33, Place Thiers - MORLAIX
Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne
RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS
Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

GARAGE CENTRAL
MÉRER et Cie
20-22, rue de Paris - **MORLAIX**
Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?
Adressez-vous à ce garage
Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange
REPRÉSENTANT DE
CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT
Komzet a vez Brezoneg. — Téléph. 1-36

Ebénisterie, Tapisserie
SCULPTURE
Tentures et Meubles de tous Styles
PITON & FILS
23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* **4, Place du Dossen, 4**
MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MÉNAGE — ÉCLAIRAGE
Téléph. 1-39 — **Maison Veuve MAHO** — Téléph. 1-39
E. PARIS, Successeur
1, rue de Brest — **MORLAIX** — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE
ROLLAND-LE BIHAN
13, Rue de Brest, 13
Près la Poste
MORLAIX
—o—
DÉSINFECTION A DOMICILE
—o—
A SAINT-POL-DE-LEON, tous les Mardis.

CARROSSERIE
MORVAN FRERES
41, Rue de Paris, 41
MORLAIX
KOMZET A VEZ BREZONEG

MACHINES AGRICOLES
RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS
ANCIENNES MAISONS GUILLEMART & NICOLAS
J. DU PENHOAT, Successeur
TÉLÉPHONE 50 — MORLAIX — TÉLÉPHONE 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ
A DEUX ROUES
BATTEUSES
Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.
ÉCRÈMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS
Plans et Devis sur Demande
SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE
DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX
Le Gérant : F. GOURVIL.

· Revue de la Presse ·

Le journal parisien l'*Eclair*, dans son numéro du 30 novembre a publié sous la signature de M. G. Dottin le substantiel article suivant qui fera plaisir à tous les amis de notre langue.

Notons que cet article a été reproduit en partie par le *Radical* du 4 décembre et en entier par l'*Indépendant des Pyrénées Orientales* du 6 décembre, ce qui prouve que la cause que nous défendons ici trouve journellement, dans tous les partis et les différentes régions de nouvelles sympathies.

Alors que la langue provençale est enseignée officiellement aux lycées d'Aix et de Marseille, et que, à Avignon, l'Ecole du palais des papes est ouverte à la fois aux élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé (séminaire, écoles normales, lycées, collège libre, école primaire supérieure), qu'a-t-on fait en Bretagne pour la langue celtique ?

Il y a deux ans, des élèves du lycée de Quimper adressèrent au recteur de l'Académie de Rennes, une pétition demandant un cours de breton. Cette pétition n'eut pas de suite. L'an dernier, M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère, intervint auprès du ministre de l'instruction publique en faveur de l'enseignement du breton. On lui répondit, ou à peu près, que les règlements administratifs s'opposaient à ce qu'il fut donné satisfaction à son intervention sans que les Bretons puissent savoir pourquoi ces mêmes règlements qui ne permettaient pas d'enseigner le breton en Bretagne, permettaient d'enseigner le provençal en Provence. Cette année, un journal bilingue, *Mouez ar Vro*, publié à Morlaix, a relevé au cours d'une vigoureuse et habile campagne, tous les arguments donnés depuis près d'un demi siècle par les amis et les défenseurs du breton. Voilà tout ce qu'on peut signaler comme action et comme résultat.

A-t-on oublié que le breton est, en France, le vénérable reste de ces langues celtiques qui, au temps de la plus grande puissance de nos ancêtres gaulois, étaient parlées depuis le sud-ouest de la péninsule ibérique jusqu'au centre de l'Asie-Mineure, dans les Iles-Britanniques, dans dans la Gaule, dans le nord de l'Italie et dans l'Europe centrale ? Ignore-t-on que c'est une langue beaucoup plus différente du français (où il reste seulement quelques traces confuses du gaulois) que ne l'est le provençal, langue, comme le français, en grande partie latine ? Ne sait-on pas que l'étude de cette langue, en particulier la comparaison de la syntaxe bretonne et de la syntaxe française, est un exercice singulièrement profitable au développement de l'esprit ?

Pour que les élèves apprennent bien le français...

Actuellement, les jeunes bretonnants apprennent le français par cette méthode directe qui donne, pour l'acquisition des langues étrangères, des résultats aussi rapides que superficiels ; et ils l'apprennent, en quelque sorte, « au petit bonheur », par un travail personnel de comparaison, pour lequel ils ne sont pas guidés, et pour cause. Le résultat est, comme il fallait s'y attendre, tout à fait médiocre. Les professeurs qui ont la tâche ingrate de lire les copies de baccalauréat en savent quelque chose. Récemment, M. Le Berre, directeur de l'*Union agricole et maritime* de Quimperlé, se moquait avec raison du français de Quimper. Quelques années auparavant, M. Kervarec, professeur au lycée de Versailles, qui alors enseignait à Quimper, avait publié dans les *Annales de Bretagne*, sur le même sujet, un article piquant et substantiel, dont les éléments lui avaient été fournis par les devoirs de ses élèves. Lorsqu'on n'a pas, en effet, enseigné aux bretonnants, par une comparaison méthodique des idiotismes, les génies, si différents, du français et du breton, on ne doit pas s'étonner que les bretonnants décalquent leur français sur leur breton et disent et écrivent : « Le poisson est allé avec le chat », pour exprimer que : « Le chat a emporté le poisson », et demandent : « Du café tu auras ? » pour : « Veux-tu avoir du café ? »

Le fait que l'on n'enseigne pas le breton est d'ailleurs aussi défavorable à celui-ci qu'il l'est au français. Il faut qu'une langue soit douée d'une singulière vitalité pour persister, par la seule force de la tradition populaire, en se transmettant des parents aux enfants. Mais ce n'est pas sans perdre de sa souplesse et de sa richesse ; là, comme ailleurs, domine la loi du moindre effort.

... Il faut que les maîtres sachent bien le breton

Le remède à cette fâcheuse situation, que déplorent sans pouvoir l'améliorer de bons pédadogues, n'est pourtant pas difficile à appliquer. Il suffirait d'enseigner le breton, d'abord aux instituteurs et institutrices qui auront à faire la classe à des bretonnants, puis à ceux des élèves des établissements d'enseignement secondaires qui désireraient l'apprendre méthodiquement.

Cette organisation ne nécessiterait pas un grand nombre de maîtres. Dans l'enseignement secondaire, on pourrait dès maintenant les trouver. Il faudrait en former pour les six écoles normales de Quimper, Saint-Brieuc et Vannes. Les professeurs devraient être pourvus de de l'un des deux diplômes d'études celtiques délivrés par la Faculté des lettres de Rennes.

Rien ne semble plus simple ni moins dispendieux, et l'on se demande pourquoi cette innovation n'est pas encore réalisée. Pourtant, lors des dernières élections, les députés de Basse-Bretagne, quelles que fussent leurs opinions politiques, se sont engagés à soutenir la cause de la langue bretonne. Je ne crois pas que l'on puisse raisonnablement prétendre que lorsque les Bretons sauront mieux le français et sauront mieux le breton, « l'un portant l'autre », l'unité française sera en danger. Aux esprits faibles qu'ont ému quelques livres, pleins de sève locale, d'intellectuels bretons, et dont le spectre du séparatisme hante les nuits, je citerai parmi tant d'autres un mot et un fait.

Le mot est de M. Anatole Le Braz. C'était avant la guerre, lors de l'inauguration à Rennes du Monument destiné à commémorer l'union de la Bretagne à la France. Il parut convenable à quelques bons esprits qu'un discours en breton fût à cette occasion, prononcé. Or, en ce temps-là, les jours n'étaient pas loin où l'on avait interdit de prêcher en breton. Le breton apparaissait comme une langue révolutionnaire. Il fallut des discussions, des hésitations et des interventions pour que l'emploi du langage séditeux fût autorisée, et enfin, Anatole Le Braz prononça un bref discours breton. Il ne manqua pas d'y faire allusion à tout ce que la Bretagne, dans le passé, avait généreusement et sans réserve donné à la France, et il ajoutait : « Quand on est si souvent mort pour un pays, on ne peut plus vivre que pour lui. »

Le fait, l'un de ces innombrables faits de la dernière guerre, apparaît, avec un relief singulier lorsqu'on pense à la personnalité de celui qui en fut le héros. Un des hommes qui avaient revendiqué avec le plus d'ardeur les franchises bretonnes, le plus grand peut-être des poètes bretons de nos jours, le lieutenant Calloc'h, connu dans les lettres sous le pseudonyme de Bleimor, a été tué à la tête de sa section en défendant les frontières françaises.

Qui donc, aujourd'hui, voudra se souvenir de la langue bretonne qui fut, à la dernière heure, sur les lèvres de tant de soldats morts pour la France ? Jadis on eût remis le soin de sa cause aux vieux saints celtiques dont les chapelles grises s'érigent maintenant solitaires sur les landes stériles ou dans les verdoyantes vallées d'Armorique. Mais les saints celtiques n'ont pas pouvoir d'intercession auprès des dieux du jour. Viendra-t-il, est-il enfin venu, le ministre de l'instruction publique qui établira, dans la mesure modeste que nous venons d'indiquer, l'enseignement du breton Basse Bretagne ?

GEORGES DOTTIN,
Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.

Publications de « MOUEZ AR VRO »

F. GOURVIL

Quelques Opinions sur les Langues locales dans l'Enseignement

Brochure : **Prix : 0 fr. 40. Poste : 0 fr. 45.**

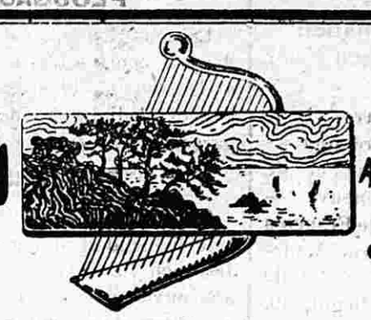

La Chanson du Barde

A la mémoire de mon ancêtre, le barde Yann-ar-Gwenn.

Nul n'est aussi libre que moi
Parmi les hommes que Dieu garde :
Goupillon, sceptre, ou hallebarde,
Rien ne vaut la lyre, du Barde !..
Dans tous les pays je suis roi ;
Nul n'est aussi libre que moi.

Grâce à ma chanson merveilleuse,
Nul n'est aussi puissant non plus.
Des taillis verts et des talus,
Je fais sortir des nains velus,
Des palais, des femmes joyeuses,
Grâce à ma chanson merveilleuse !..

Mon cœur, mes yeux, sont mes outils,
Mon cerveau, mes nerfs, font mes rimes,
Et ma raison parfois les lime.
Je ne veux pas que l'on m'imprime !
Quand l'oiseau jette son babil,
Le saisit-on dans tant d'outils ?..

C'est le vent seul qui la colporte,
Ma fraîche ou farouche chanson,
Frôlant la lèvre d'un frisson !..
Fils de lande et du buisson,
Le Barde va de porte en porte :
Le vent et lui, seuls, la colportent !..

O gens des villes qui passez,
Dédaignant les fermoirs de cuivre,
Venez voir où je mets mes livres :
Pour faire leurs paroles vivre,
Dans des cœurs que je les ai placés,
O gens des villes qui passez !..

Ils moisiront, vos livres sales !..
Mais, quand un vieux cœur est usé,
Il dépose, dans un baiser,
Au cœur tout neuf qui veut jaser,
La bonne chanson ancestrale.
Ils moisiront, vos livres sales !..

Je ne suis pas jaloux des autres.
Mon nom, — que j'oublie en marchant, —
Oubliez-le !.. Gardez mon chant,
Car je ne suis pas un marchand :
Ma chanson, amis, c'est la votre...
Je ne suis pas jaloux des autres.

Et je n'ai jamais eu de maître
Pour m'apprendre à coudre les mots.
Il en faut pour tourner un pot,
Faire un soulier ou des sabots,
Tailler le granit ou le hêtre :
Moi je n'ai jamais eu de maître !..

Parmi ceux qui travaillent dur,
Je suis le colporteur de rêve :
Sur les landiers et sur les grèves,
Partout où les semailles lèvent,
Partout où le labeur est mur,
Parmi ceux qui travaillent dur !..

Suis-je, au soir, sous la cheminée,
Si l'on me demande un refrain,
Je dis un conte triste et saint,
Pour tous ceux dont tremblent les mains
Des longs labours de la journée,
Quand je suis sous la cheminée...

Quand je suis avec les bergers,
Parmi les collines de brume,
Aux bois que le matin parfume,
Je lance un hymne, que je hume
Avec l'odeur de l'air léger,
Quand je suis avec les bergers !..

J'ai des « gwerziou » pour les combats,
Des « soniou » pour les épousailles !..
Aux noces, ou dans les batailles,
Mes rimes sonores ferraillent :
J'ai des chants pour le cœur qui bat,
J'ai des « gwerziou » pour les combats !..

Quand le poignard serait plongé
Dans mon cœur déchiré d'épines,
Déjà mon chant, larmes divines,
Serait dans toutes les poitrines...
Et le pays serait vengé,
Même si j'étais égorgé,

Car mon cœur s'enfuit, invisible,
A travers le pays, chantant !..
Mais nul ne peut saisir à temps
Le proscrit aux cris excitants
Dont l'étranger a fait sa cible,
Car mon cœur s'enfuit, invisible !..

Nul n'est aussi libre que moi,
Parmi les hommes que Dieu garde ;
Goupillon, sceptre, ou hallebarde,
Rien ne vaut la lyre du Barde,
Qui ne subit aucune loi...
Nul n'est aussi libre que moi !..

Morlaix, septembre 1920.

MARIE-PAULE SALONNE.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (46)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

En 1760-61, le grand fabrique est Hervé le Saoult, auquel succède François Derrien, du Gaspern. Parmi les articles du compte de ce dernier, on remarque un payement de 420 livres fait à Me Guillaume Tilly, procureur à Morlaix et chargé des affaires du général, lourd impôt prélevé par la chicane sur le budget paroissial, et un autre payement de 321 livres fait conformément à une délibération du corps politique, dont l'objet n'est point indiqué. Ledit compte, se soldant par un excédent de 2.242 livres, est visé et signé à Morlaix, le 28 juin 1762, par Jean-François de la Marche, vicaire-général de Tréguier, qui devint en 1772 évêque de Léon et fut le dernier prélat de ce diocèse.

Le 24 juillet 1764, noble homme, Yves-François Larcher, sieur de Kérascoët, intendant du marquis de Kersauson, passe contrat avec Mgr Hervé-Nicolas Thépault du Breignou, évêque de Saint-Brieuc, pour la fondation au bourg de Plougonven d'une maison et école de religieuse du Saint-Esprit. Le 24 novembre suivant, l'évêque de Tréguier donne son consentement à cette fondation, que ratifie à Landerneau, le 12 décembre, haut et puissant Messire Jean-Jacques-Gilles, marquis de Kersauson et de Brézal (1). Une pensée charitable animait ce grand seigneur, celle de faire dispenser gratuitement l'instruction aux fillettes de la paroisse. Il établit les « Sœurs Blanches » dans un de ses immeubles du bourg, près de l'église, Angélique Poulain de Quélou, fille du Saint-Esprit, était en 1781 supérieure de cette maison, que la Révolution ferma et vendit comme bien national, le 2 mai 1793, au citoyen Joseph Raoul.

On trouve à la mairie un registre contenant les délibérations du corps politique depuis 1774. Elles permettent de se rendre compte de l'organisation de cette assemblée qui différait sensiblement, on le verra, des conseils municipaux actuels et d'étudier l'une de ces institutions de l'ancienne France qu'on ignore aujourd'hui bien plus profondément que la date de Nabuchodonosor ou les mœurs des Samoyèdes.

Le corps politique se composait, selon l'usage, de douze délibérants choisis parmi les anciens fabriques ou trésoriers qui avaient rendu leurs comptes et payé le reliquat. Les réunions étaient provoquées par le fabrique en charge, et se tenaient à la sacristie, après annonce faite au prône de la grand'messe précédente ; elles avaient lieu habituellement le dimanche, parfois les jours ouvrables. Le recteur y assistait, ainsi que le procureur fiscal de la juridiction de Gaspern, représentant le seigneur du fief, mais l'un et l'autre ne pouvaient présider, et n'avaient que voix consultative.

(1) Arch. du Finistère E. 331 bis.

Le nombre des réunions annuelles change avec la nature ou le nombre des affaires à traiter. Il y en a 3 seulement en 1784, 4 en 1774 et en 1786, 5 en 1782, 6 en 1780 et 1787, 7 en 1779, 9 en 1775 et 76. L'époque en est également variable. Sur les 6 réunions de 1787, 4 ont lieu au mois de décembre. Plusieurs fois, le quorum n'est pas atteint, et l'assemblée doit être remise, ce qui provoque de vives doléances du fabrique en charge.

Généralement, une première réunion se tient en mars, au début du Carême. Une seconde plus importante a lieu le dimanche de la Quasimodo. On y désigne le personnel de l'église, c'est-à-dire les dix fabriques de l'année ; ceux du grand-autel, des confréries de Saint-Yves, du Rosaire, du Saint-Sacrement, des Captifs, de Jésus-Christ, et des Chapelles de St-Germain, St-Sauveur, St-Michel et St-Sulmin ou Sourin. A partir de 1787, on en nomme un de plus pour la *Terre Sainte*, « à la condition qu'il aille *autour* de (l'église) tous les dimanches et fêtes comme les autres fabriques ». Ceux des chapelles rurales sont ordinairement continués deux ans.

Le personnage le plus considérable de l'assemblée est le fabrique du grand-autel, dit aussi fabrique du *Grand-Chœur* ou grand fabrique. Il perçoit les rentes de l'église et du clergé, paye les fondations, poursuit au nom du général les débiteurs malhonnêtes, soutient les actions judiciaires, vend aux enchères les offrandes, passe les baux convenanciers de terre et biens de la fabrique, solde les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'église. Il rend ses comptes après l'expiration de son mandat, et les présente à l'examen des juges du fief assistés du recteur et des deux délibérants. Les fabriques des confréries rendent aussi leurs comptes de la même façon, mais ni les uns ni les autres ne mettent de précipitation à s'acquitter. Parfois, les dettes des fabriques et des syndics envers la paroisse traînent et vieillissent 15 et 20 ans durant. En vain l'assemblée fulmine contre leur négligence, et adopte des résolutions rigoureuses à l'exécution desquelles on n'ose d'ailleurs jamais passer. Tout au plus, de guerre lasse, leur jouet-elle le bon tour de les *attourner* pour le montant de leur reliquat à des créanciers de la fabrique.

Une troisième réunion a lieu au commencement de l'été, une quatrième après la moisson. Enfin, à la séance du premier dimanche de l'Avent, qui doit être sauf cas imprévus, la dernière de l'année, on renouvelle le personnel laïque, attaché aux affaires civiles de la paroisse. On nomme ou l'on maintient pour l'année suivante le syndic, les collecteurs des tailles, fouages, garnison, droit de nouvel acquêt (incorporé au fouage en 1783), capitation et autres droits y annexés, à raison d'un par frérie, les égailleurs ou *asseurs* des mêmes impôts, qui établissent les rôles chacun dans sa frérie, « le fort aidant au faible à la manière accoutumée », et qui remplissent alternativement cette charge et celle des collecteurs ; les deux collecteurs du vingtième, etc. De plus, on y change le plus souvent 1 ou 2 délibérants, qui désignent eux-mêmes leurs successeurs. Cette façon d'agir est d'ailleurs irrégulière, et attiré au corps politique, en 1775, l'injonction de se conformer aux règlements, ce qu'il ne fit guère.

(*A suivre*) L. LE GUENNEC.

Mouez ar Vro

3 Gwenneg **(LA VOIX DU PAYS)** 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 10 fr.
Département et limitrophes. . . . . 10 fr.
Autres départements. . . . . 10 fr.
Etranger . . . . . 14 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 70
Réclames 0 60
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

N° 68. — SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1920.

« S'il arrive un moment où l'effort à accomplir pour maintenir l'unité de l'Etat soit trop grand pour la puissance de l'Angleterre, ou que le seul moyen jugé capable de la maintenir consiste en des mesures répugnant nettement à l'humanité ou à la justice ou aux principes démocratiques du peuple anglais — s'il apparaissait que, après tous les efforts faits pour appliquer des lois justes par des méthodes justes, notre justice elle-même pour une raison quelconque restât haïssable à la masse du peuple irlandais — alors il sera évident qu'il faut que l'Union, pour le bien de l'Angleterre comme pour celui de l'Irlande, prenne fin. L'alternative sera alors, non le Home Rule, mais la séparation ».

M. DICEY, Prof. de Droit Constitutionnel.

« La cause de l'Angleterre contre le Home Rule » (1886), p. 287.

Priz ar glaou a dle disken

Erfin eman unan eus an traou reta d'ar vuhez o vont da varc'hamataat a galz. Priz ar glaou a zo bet chenchet teir gwech en eun nebeut sizunvezion. Ar « surtaxe » a c'hoarie war ar glaou adalek ma vije tennet diouz an douar a dize awechou betek 160 °/₀ dre gant, a zo breman 30 °/₀ hepken ; gant-ze eun donel glaou « tout-venant » a gouste net 78 fur war leur ar mengleuz a dalveze dioustu 202 l. ; breman na dal kennemet 102 lur. Ar priziou-ze eo re ar glaou kemeret war al lec'h, hogen ar frejou-kas ha gounid ar gwerzer a zo c'hoaz da gonta abenn ma 'nem gav en tier.

Prestik a gonter e vo glaou pez a gerfer hag e vo ar c'honverz anezan libr evel gwechall, hag ouspenn-ze e vo diou wech gwelloc'h marc'had eget eo bet, gant ma teu d'comp berniou mad diouz an Amerik hag an Allmagn.

Ar laëron gariou

Laeres ar pakajou er gariou a zeblant beza deut da veza eur vicher nevez. Er pevar c'horn eus ar Franz, da heul an dizurz savet epad ar brezel war al linennou hentchou-houarn n'eus ken komz nemet eus laeronsiou er gariou. Awechou al laeronsiou-ze a zo da damall da dud a zivaez ar zervich, hogen, alies ive, an amploïdi a laka an dorn en toaz. En Thionville, e kichen Metz, el Loraine, e ver o paouez paka 55 kant eus paotred an hent-houarn a zo tamallet da veza peilhet bagoniadou marc'hadourez ; en o mesk a zo eveserien (surveillants), pennou stroll (chef d'équipe), egwilherien, hag all. Berniou marc'hadourez a zo bet kavet en o zier.

Pounner pa gar

Er gazetennou e komzer kalz an deveziou-man diwar-benn eun den e zouez kalz an dud en Pariz. Eur boxer eus an Amerik ez eo, hanvet Joahnny Coulon. Pouezat 'ra 97 lur en hoaz, da lavaret eo eur pouez a c'hall eun den ordinal diboueza. En gwirionez, pa gar, e vez dibradet aes awalc'h ; hogen, ma na fell ket d'ezan e kwitafe e dreid an douar, e seblant dont da veza raktal ken pounner ma na c'hall ket an dud krenva e zevel eur meutad hepken en aer. Lakat a ra neuze eur biz war arzorn hag eun all war gilpenn an hini a glask e zibrada, hag eman, kaer hen deus c'houezi, termal ha reuta, n'hall ket dont a benn d'e zevel.

Paotred nerzus a vez bemdez o c'hoari gant ar pouezioù a zo bet o c'hoari war e dro, hini anezo na c'hellas e zevel pa na blije ket d'ezan. Profesored ha tud gwiziek all a zo bet oc'h arvesti ouz an dra, ha n'o deus ket gallet komprenn ar mister.

Eur bariadeg a veur a vil lur a zo digor gant Coulon evit an dud a zeuio a benn d'e zibrada. Eun « athlete » brudet, Maurice Deriaz, a ra ive eur bariaden a zaou vil lur d'ober d'ezan an taol. Ar zizun a zeu, moarvad, a vezo gouvezet penaos e vo bet an traou, rak breman, ar boxer a zo bet gloazet en e goste gant unan eus ar re a zo bet war e dro, na c'houll ket labourat.

En Iwerzon

Ker Kork a zo bet devet eun darn anezi gant ar Zaozon ; hag ar re-man o deus c'hoant breman da daeli ar bec'h war an Iwerzonis o-unan, evel ma vije interest ar re-man lakat an tan warno o-unan evit chomm goude hep lojeiz na labour. Al lazadegou a gendalc'h bepred en eun tu vel en egile ; en kichen Tipperary en eun emgann etre ar Sinn Feinerien hag ar zoudarded ; 11 eus ar re genta ha 8 eus an eil a zo bet lazet gant tennou fuzuilh. Bilajen Ballinalee a zo bet devet a bez gant ar polis.

LA Terreur Militaire en Irlande

Sous ce titre vient de paraître un opuscule (1) où se trouvent réunis les articles publiés dans le grand journal radical anglais **The Daily News**, par le commandant Erskine Childers. Ces articles eurent en Angleterre un énorme retentissement et excitèrent au plus haut degré la colère des partis réactionnaires. Traduits aujourd'hui en français par notre collaborateur et ami M. Jules Gros, ils devraient être connus de ce côté-ci du détroit, de tous ceux qui se proclament les ennemis du militarisme et les champions de la liberté et de la démocratie.

Nous reproduisons ci-après le premier chapitre du livre du commandant Erskine Childers. Il suffira pour condamner à jamais dans l'esprit de nos lecteurs le régime que M. Lloyd George a eu le triste courage de défendre en maintes circonstances.

Le Régime du Déshonneur Militaire

On me demande de donner mon opinion sur le régime militaire en Irlande. Je la donne en homme qui vit sous ce régime et aussi en soldat ayant l'expérience de la guerre régulière et conservant un respect instinctif pour toutes ses convenances, pour tout ce qu'elle a de chevaleresque. Car un régime militaire, destiné à supprimer la liberté civile et nationale, bien qu'établi sous la forme de ce qu'on dénomme « la loi », n'en est pas moins une guerre, avec une armée organisée d'une part, et une population civile, matériellement à peu près impuissante, spirituellement indomptable, d'autre part.

Or, il est impossible à ceux qui imposent une telle guerre de la rendre respectable. Elle est déshonorante et lâche de par sa nature même, parce qu'elle est menée par le fort contre le faible dans un but bas et égoïste : — la domination militaire d'un peuple luttant légitimement pour être libre. Il se peut que certaines guerres aient des effets ennoblissants même sur le conquérant ; cette sorte de guerre n'en a pas. Au parti le plus faible lui-même, avec tous les héroïsmes et les sacrifices qu'elle évoque, mesurés en milliers de vies et et de carrières ruinées ou diminuées pour le principe, il est impossible d'échapper à cette tragique et subite démoralisation qui s'empare d'un peuple réduit au silence à coups de matraque, obligé de se terrer pour conserver son organisation nationale et poussé par une provocation intolérable à exercer des représailles désespérées. Mais pour le parti le plus fort, pour l'armée et pour la nation responsable de cette armée, il n'y a aucune compensation : la guerre est uniquement et entièrement dégradante.

L'armée doit servir d'instrument au Château de Dublin. Est-ce là un rôle honorable ? Devenir l'instrument de ce qui est nominalement un centre de gouvernement civil si on peut appeler gouvernement civil un mélange fantastique de ministères irresponsables — mais qui n'est en réalité guère autre chose qu'un Bureau Central de Police qui a fini par se consacrer presque uniquement à la besogne d'espionner, de terroriser et de persécuter la population dont il a la charge ; c'est, du reste, le dernier survivant, dans le monde démocratique moderne, des odieuses institutions destinées à réprimer une nation asservie, et qui promet de rivaliser avec tous ses anciens concurrents, Vienne, Saint-Pétersbourg, Budapest et les autres. De ce Château se répand un flot de proclamations proscrivant absolument tout ce qui a une tendance nationale. Là se trouve le centre nerveux d'un vaste et minutieux système d'espionnage politique, nécessaire dans un pays où les opinions politiques de la grande masse du peuple sont criminelles d'après la loi. Là convergent mille courants de renseignements secrets, les rapports d'une armée d'espions, de mouchards et d'agents provocateurs, et de là jaillit en conséquence un torrent d'ordres pour l'exécution de raids, de perquisitions, d'inquisitions secrètes, d'arrestations et d'infâmes lettres de cachet pour l'emprisonnement, sur simple soupçon, sans accusation ni jugement, qui constituent la dernière ressource des *gouvernements terroristes*. Cinq seulement de ces suspects non jugés furent trouvés dans la Bastille lorsqu'elle fut prise. Il y en a actuellement des centaines et des centaines dans les prisons d'Irlande et d'Angleterre par ordre du Château.

Voilà le maître qu'il faut servir. Et le service ? D'une façon générale, l'Armée doit aller partout où va la police et faire ce que fait la police (avec certaines responsabilités casuelles à l'arrière-plan, où la police sombre dans l'insignifiance). Car en Irlande la gendarmerie, armée centralisée, improprement dénommée « police », au lieu de protéger la population civile, doit être défendue contre celle-ci, tant sont odieux et provoquants les devoirs que ces malheureux mais courageux agents de la force publique sont contraints par la loi de remplir. Aussi les soldats — leurs compagnons d'ignominie — doivent-ils parcourir les cités, les villages et les districts de la campagne en camions, en tanks, en automobiles blindées, dans leurs tournées continuelles de suppressions et de raids, de raids et de suppressions. Il faut qu'ils suppriment toute espèce de réunion imaginable, les assemblées politiques et sociales, les foires, les concerts, les sports, les classes de langue gaélique, les journaux, les imprimeries ; il faut même qu'ils chassent de ci de là une Commission Economique n'appartenant à aucun parti, parce qu'elle est organisée par un républicain ; il faut même qu'ils aident à enlever des enfants à la porte de l'école et à repousser à la baïonnette de vieilles femmes venant vendre leur volaille au marché. Toutes ces opérations se font baïonnette au canon et casque en tête. Il en est de même des raids qui s'effectuent sans interruption, à toute heure du jour et de la nuit, dans les maisons privées, dans les bureaux de commerce, dans les trains, et, le cas s'est présenté, dans une banque.

(1) Paris. Gabriel Beauchesne. 1920.

An Diaoul-Pôtr

(*Kendalc'h*)

— « Ma Doue ! » ha Per, gwenn evel eun tamm lian, o kregi en eur bod dero hag o lampad war eur c'hleun evit mont e-kwit a-dreuz parkou.

Al lutun a glevaz hag hen o chom en e zav hag oc'h ober eur zell.

— « Petra 'zo aze ? » emean.

Rene, war lein ar c'hleun a distroaz : « Fanch Torchen ! emean, gwasat gouad aon a teuz graet d'in ! » Fanch Torchen, kemener Kervezen, a zirollas da c'hoarzin ken a skloke ar vro tro-war-dro.

Rene a deuaz er-traon diwar e gleun hag hen eun tamm mezek : « Ha laret, emean, 'm oa kemeret evit eul lost da vaz a oa gan-id dindan da vrec'h, ha da skeud a welen hirr-hirr am oa kemered evid-oud da-unan ! »

Ar c'hemener ne ouele ket ; pa oa dic'hoarzet : « Ac'hanta ! ma fôtr, emean, evel-se e laket evez ouz ma c'henteliou ? Deuz du-man disul da noz ha me a werzo d'id eun tamm hardians. »

Mez Rene a gouee adarre en e zonjo. Euz hen gwelet, ar c'hemener a ouie an evoa eun dra bennag da laret ha na grede ket komz. — « Mez pa zellan erfad, emean ; petra 'zo 'c'hoare a neve gand-id fenoz ? »

— « Breman zouden e oan o c'houlen an diaoul d'an zikour, ha, pe am euz gwelet ac'hanoud, am euz bet aon. »

Rene a gomze goustadik hag a zelle en-dro d'ean, zellou spontet c'hoaz en e benn.

— « Te, eme ar c'hemener, gervel ar Pôtr koz d'az zikour ! Perag ? »

— « Gout a rez ; merc'h Simon a blij d'in, ha n'am mo ket anei heb arc'hant. Arc'hant n'am euz ket, na den da rei d'in, 'nez kalz a boan hag a labour, ha c'hoant am euz evel darn-all, da vevan 'n em flijadur. Klevet am euz laret an diaoul a zo pinvik, marte ze em mije arc'hant gant-an. »

— « Ia, bean 'zo hag o deuz bet. »

— « C'hoant am euz d'ober eun esa ..., ha koulskoude, arc'hant an diaoul a ia da ger. »

— « Da nebeut a dra. Talvoudegez da groc'hen... goudé 'vi maro... »

— « Talvoudegez ma ine ? »

— « Da ine !... Seurt treo-ze 'zo mad da gredi keit ma ver er c'hatekiz ! »

Rene a reaz eur zell ouz egile. O klevet anean, e teuaz da sonjal hag hen 'nije ket kemeret diaoul an Displeg furm ar c'hemener da zont da dempti anean. Krenan a ree, nan avad gant ar baourentez, rag eur c'houezen stanka bize war e dâl.

— « Perag, emean, te hag a zo paour, na rez ket... ar pez a voutez ac'hanon d'ober. »

— « Me 'zo arru pe goz ; ze zo mad d'ar re 'zo 'n euz noad, d'ar re yaouank hag o deuz c'hoant da vevan dizoursi. »

— « N'euz forz, spoutuz eo ober kement-se. »

— « 'Vel a gari a ri. Diwall, avad, na iafe merc'h Simon hag e arc'hant gant eun-all, keit ha ma vez o sonjal. »

Arru e oant tost d'ar ger. — « Kenavo disul », eme ar c'hemener.

Rene a ieaz da gousket heb e goan ; an noz-ze en evoe huvreo spontus ; da veure, pa zavaz da vont d'ar park, e vamm a c'houlennaz hag hen oa klanv : Nan ! nan ! emean.

— « Me, eme e c'hoar, en eur c'hoarzin, pa oan dec'h o c'horo zaoud, 'moa klevet trouz war-zu an Displeg ; marteze 'foa kavet al lutun ! »

— « Al lutun ! emean o esat c'hoarzin ive, re yen e oa amker d'eau do vont ermeaz. »

Ziouaz ! kavet an evoa, zur, lutun an Displeg hag hennez e oa ar c'hemener Fanch Torchen.

III

Pardon Plouvor.

Ar paour a vank d'ean mala munud.
Bezan goaz a zo koustuz.

(*Krenn-lavario Bro-Dreger.*)

Eur pardon oa da vean, ar zul warlerc'h, en eur chapel war ribl an ôd, hanvet Plouvor, damdost d'enn abati hag a douge ar memez bano ; ze oa peder pe bemp leo euz Kervezen. Ar yaouankiz a bep tu a ie di, da genta evit saludi ar Werc'hez en he chapel : Gwerc'hez Plouvor, anaveet a-bell evit bean sovetaet listri ha bue meur a vartolod en riskl da vont da goll.

Ouspen-ze, ar pardon a vije kaer ; an otrone, a bep tu a zeue war gezek, gwisket evel na veint ken breman ; ar venec'h a zigore an de-ze dor vraz o abati, ha 'barz ar porz dindan ar gwe dero, e vije savet tolio, hag eno e halle pep-hini, goude an oferen, torri e naon hag e zec'het evit netra. Na vet ket eta souezet mar vije kalz a dud, ha dreist-holl, kalz a dud yaouank.

Fanch Torchen ha Rene a oa deut ive ; kazit dre sklej oa êt heman da heuilh ar c'hemener, d'ar zul beure, pa deuaz d'hen klask ; mez ar c'hemener an evoa e sonj gret.

Ar vamm ive haga gave he mab tristaet, eun toullad deio 'oa, a voute war-n-ean, da vont d'ar pardon da gemer eun tamm plijadur : « Sethu aze, emei, evit troc'han krenn, prof da rei d'an Itron Varia ; ha hast buhan 'n em wiskan ; Fanch a skwizo o c'hortoz. »

Boutet ha jachet war-n-ean, ar pôtr a iez. Mez ar c'hemener mar 'nevoa prez da bartian, na oa ken a brez war-n-ean pa oa êt en hen. Trainan 'rez kement ha ken bihan, ma arrujont en Plouvor pa oa an oferen oc'h achuan. 'N em veskan 're-jont prim gant ar re-all, hag o-daou ive da zibri d'an abati.

(*Da heuil*). Y. L. M.

Prenez une nuit typique à Dublin. Tandis que les citoyens se couchent, les casernes naissent à la vie. Les camions, les tanks, les autos projecteurs blindés se rassemblent par groupes, on distribue des listes d' « objectifs », et, lorsque le couvre-feu de minuit a vidé les rues — des rues noires comme l'encre -- ces bizarres cavalcades partent à l'attaque. Figurez-vous l'attaque d'une maison privée au beau milieu de la nuit, à l'aide d'un *tank*, un tank dont l'étrange roulement et le fracas s'entendent à des kilomètres de distance. Les procédés du raid sont à l'avenant, quoique ce soient des femmes et des enfants terrifiés qui en forment en majorité les objectifs. Un tonnerre de coups : pas le temps de s'habiller (même pour une femme seule), sinon la porte est enfoncée. La porte ouverte, les soldats entrent à la charge — littéralement à la charge — baïonnette au canon et en tenue de campagne. On ne prend pas la peine de montrer un mandat de perquisition en entrant, ni de présenter des excuses en partant, quand, ainsi qu'il arrive neuf fois sur dix, les soupçons se trouvent être injustifiés et le raid une erreur. Dans plusieurs des cas récents des femmes même ont été *enfermées et gardées* pendant que l'on saccageait leur propriété. Imaginez-vous l'effet moral que doivent avoir de pareils procédés sur les jeunes officiers et les soldats désignés pour ce service !

Comment s'étonner que des abus flagrants se produisent : pillage, destruction systématique, brutalité envers les femmes. Si on me le demande, je suis prêt à donner toutes les précisions voulues à l'appui de toutes ces accusations.

Enfin, les conseils de guerre. Cette partie de la tâche incombant aux soldats en Irlande devrait être, et l'est en effet autant que je sache, odieuse à l'extrême à tout homme juste et honorable. Les soldats n'ont rien à voir à la loi ; ils ne sont pas dressés à cela ; ils ne pourraient pas exercer une justice impartiale même s'ils le voulaient ; tandis que chacun des officiers détachés auprès de ces tribunaux reconnaîtrait volontiers, je le crois, que sa fonction consistant à faire exécuter « la loi » en serviteur armé du gouvernement le disqualifie absolument pour appliquer la même « loi » en juge. J'ai assisté à ces conseils de guerre. Ils prononcent des sentences féroces pour les fautes les plus insignifiantes, mais ils ne donnent pas une impression de partialité active. C'est une sorte de fatalisme insouciant. Le prisonnier déclarant ne pas reconnaître leur juridiction ne se défend pas, et les témoins ne subissent aucun examen contradictoire. S'il se présente un point de droit délicat, il est exposé par des avocats militaires en kaki ; le procès continue et se termine comme la marche de la destinée. Il y a du moins ceci à dire en faveur des lettres de cachets, c'est qu'elles rendent ces tribunaux militaires moins fréquents.

J'adresse ici un mot d'avertissement aux lecteurs anglais du *Daily News*. La guerre d'Irlande, si petite qu'elle puisse paraître maintenant, corrompra et éventuellement ruinera, si on s'y obstine, non seulement votre armée, mais votre Empire lui-même. Quel droit l'Angleterre a-t-elle de tourmenter et de démoraliser l'Irlande ? C'est une conduite indigne et d'autant plus indigne que l'Angleterre prétend avoir combattu cinq ans pour la liberté des nations opprimées. Mais l'oppression de la nation irlandaise réagira sur l'Angleterre elle-même d'une façon désastreuse. Cette réaction a commencé.

C[t] ERSKINE CHILDERS.

Traduit par JULES GROS.

Dihunamb !

La vaillante revue en breton de Vannes dont la publication s'était trouvée suspendue par l'ouverture des hostilités va reparaître le 15 janvier. Puisse t-elle continuer longtemps avec le même succès que précédemment son œuvre de propagande bretonnante !

L'abonnement pour les départements bretons est de 5 fr. par an ; pour la France, 6 fr., et l'étranger, 7 fr.

Bureaux : 54, rue de la Comédie, Lorient.

ER VRO

Montroulez (Morlaix)

Fêtes de Noël et du 1er de l'An

A l'occasion des fêtes de Noël et du 1er de l'An, le Préfet du Finistère autorise MM. les restaurateurs, cafetiers et débitants de boissons à tenir leurs établissements ouverts pendant les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1er Janvier.

Sous-Préfecture de Morlaix

Réceptions du Premier Janvier

Il n'y aura pas de réceptions officielles, le premier Janvier, à la Sous-Préfecture de Morlaix.

Le Sous-Préfet dispense les représentants des corps élus et MM. les Fonctionnaires de déposer à la Sous-Préfecture où de lui adresser leur carte de visite.

Il leur adresse à tous, ainsi qu'à leurs familles, par la présente note, ses meilleurs vœux de nouvel an.

Représentations Noëlistes

Les Noëlistes organisent samedi 25 et dimanche 26 décembre, des matinées classiques dans la salle du patronage St-Martin, où on interprétera *Polyeucte*, la grande tragédie chrétienne de Corneille. Divers intermèdes rempliront en outre le programme, comme *la Fête au village*, *Noël breton*, etc., ainsi qu'une excellente comédie de Labiche : *La main leste*.

Ces représentations sont données au profit des œuvres entretenues par les Noëlistes.

Prix des place : 2 fr., 1 fr., et 0 fr. 50.

Le « Noël » de Buxerulles

La Section morlaisienne de l'œuvre « *Le Secrétariat Français de Villages libérés* » n'a eu garde d'oublier pour les fêtes de Noël, la filleule de Morlaix.

Le 21 courant est partie, à destination de Buxerulles, pour les enfants de la commune, une grande caisse remplie de jouets, poupées somptueusement habillées pour les fillettes, jeux divers pour les garçons, de quoi, en apportant de la la joie aux petits, provoquer un instant de bonheur aux parents

Il ne faut pas que « Noël » soit triste aux foyers des villages libérés.

Nos compliments aux dames, toujours dévouées, de la Société « Le Secours aux Victimes de la Guerre », qui se sont chargées, avec leur zèle habituel, de cet envoi, aidées dans la confection du précieux colis, par les élèves de l'école de Mme Dufour. A toutes, merci !

Les remerciements de Buxerulles

Comme suite à l'annonce d'un envoi de jouets aux enfants de Buxerulles par le Comité morlaisien de l'œuvre des « *Villages Libérés*, » le maire de cette commune vient de faire parvenir au Bureau du Comité une lettre de remerciements dont nous extrayons les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous remercier de la gracieuse idée que vous avez eue d'envoyer quelques jouets à nos petits enfants. De leur part je vous remercie de tout cœur : vous leur apporterez un peu de joie pour atténuer les souffrances qu'ils endurent, par ces froids si vifs, dans leurs maisons délabrées.

« En vous priant d'adresser mes plus sincères remerciements aux membres de votre Comité, croyez à ma reconnaissance toute entière et à mes meilleurs sentiments.

GODART, *Maire de Buxerulles*.

Dans la Légion d'Honneur

Nous apprenons l'inscription au tableau de la Légion d'Honneur de M. Mordret, Henri Marie, sous-lieutenant au 87me régiment territorial d'infanterie.

Nous adressons à M. Mordret, représentant à Morlaix de la Maison Potin, nos sincères félicitations.

* * *

Au *Journal Officiel* nous relevons l'inscription suivante au tableau de la Légion d'honneur : « Le Tallec (Edmond-Yves-Marie), lieutenant au 72e d'infanterie : Officier plein d'audace et de ténacité ; s'est brillamment conduit pendant toute la campagne et a toujours fait preuve de bravoure et d'entrain. Une blessure, nombreuses citations. » M. Le Tallec est le fils de M. Le Tallec, capitaine des douanes à Morlaix pendant plusieurs années. Les membres de l'association des anciens élèves du collège sont heureux de transmettre au nouveau légionnaire leurs sympathiques félicitations.

* * *

Au *Journal Officiel* du 10 décembre, nous relevons l'inscription au tableau de la légion d'honneur de M. Olivier Le Jeune, médecin de première classe de la marine, fils du dévoué sous-chef de la Musique Municipale.

Prestations de serment

M. René Le Gall, nommé huissier à Morlaix, suivant décret du 28 novembre 1920, en remplacement de M. Raphaël Carioux, décédé, a prêté serment devant le tribunal de Morlaix.

* * *

Les conseillers prud'hommes des différentes catégories de Morlaix ont prêté serment devant le tribunal.

Bons de pain et de charbon

Les bons de pain et de charbon seront distribués à la mairie du lundi 27 décembre au vendredi 31 inclus ; (bons de charbon, salle des conférences ; bons de pain, bureau du Secrétariat pour les enfants et bureau d'Assistance pour les vieillards et mutilés.)

Mouvement de la population

du 16 au 23 Décembre 1920

Naissances

Andrée Jacq, fille de Julien et de Marie Guillerm, 4, rue Daumesnil. — Paul Coquart, fils de Paul et de Mathilde Réguer, 19, rue Carnot. — Renée Bourdon, fille de Guillaume et de Marie Boga, 11, Villeneuve. — Auguste Floch, fils de Auguste et de Jeanne Morin, 8, rue Armand Rousseau. — Joséphine Sanquer, fille de François et de Yvonne Souêtre, Château. — Lucienne Lehénant, fille de Jean et de Anne Page, 2, place Traoulan. — Josette Le Bris, fille de Maurice et de Joséphine Allanic, 29, rue Longue.

Publications

Jean Floch, négociant et Jeanne Cam, s. p. — Pierre Lozach, maçon et Jeanne Caro, s. p. — Francis Salaün, cultivateur, et Clémentine Launay, servante. — François Desbordes, ouvrier des tabacs, et Francine Quélen, cigarière. — Jean Le Pors, ouvrier des tabacs, et Marie Paul, cigarière.

Mariages

Néant.

Décès

François Argouarch, 16, rue Porsmeur, 2 a. 8 m. — René Loussot, Château, 28 a. 6 m. — Jeanne Flamanc, veuve Tybalan, Château, 71 a. 9 m. — Marie Le Goff, Château, 70 a. — Jean Argouarch, 16, rue Porsmeur, 1 a. 2 m. — Philomène Postic, 3, rue des Brebis, 43 a.

Jugements transcrits

Le tribunal a déclaré constant les décès des militaires dont les noms sont portés disparus : Paul Favé, 8 septembre 1914, à Mespaul ; Hervé Guillou, 6 septembre 1916, à Lampaul-Guimiliau ; Jean Guyader, 18 novembre 1914, à Saint-Sauveur ; François Le Roux, 22 août 1914, à Bodilis ; Jean Roué, 22 août 1914, à Plouénan ; François Rolland, 16 avril 1917, à Botsorhel ; Yves Argouarch, 15 septembre 1914, à Bodilis ; Auguste Charles, 6 octobre 1915, à Landivisiau ; Mathieu Bonoriou, 11 mai 1915, à Commana ; Marc Le Bot, 18 novembre 1914, à Plounéventer ; Pierre Croguennec, 12 août 1915, à Guimiliau ; Jean Le Coz, 9 septembre 1914, à Plouigneau ; Eugène Corre, 20 septembre 1915, à Plouigneau ; Georges Castel, 9 mai 1915, à Morlaix ; Guillaume Guengant, 16 septembre 1914, à Commana ; Louis Le Gall, 22 août 1914, à St-Pol-de-Léon ; Olivier L'Hénaff, 6 octobre 1914, à Lanmeur ; Emile Sibiril, 4 septembre 1916, à Morlaix.

Cinéma-Skating

Voici les programmes des fêtes :

Fêtes de Noël (vendredi soirée et samedi matinée). — **10 minutes au music-hall**, les meilleures attractions du monde entier ; **Avidité**, grand drame social en 5 parties ; *Harold Loyd*, comique ; *Fritzigle cherche un logement*, comique.

Samedi 25, soirée et dimanche 26, matinée et soirée :

Eclair-Journal, actualités du monde entier ; **Impéria**, 10e épisode ; *Le Poison de Beauté* ; **l'Avarice**, grand drame en 4 parties, interprété par la célèbre tragédienne Francesca Bertini ; *Gentleman Jacq et la crise du charbon*, comique désopilant en 2 parties.

Les élections du Tribunal de Commerce

Le deuxième tour de scrutin, en vue de l'élection de Juges au Tribunal de Commerce, auquel il a été procédé le 19 courant, a donné les résultats suivants :

Juges titulaires : MM. Barvet Pierre, 92 voix ; Le Maître Jean, 92 voix.

Juges suppléants : MM. Tanguy Georges, 92 voix ; Queinnec, 92 voix.

L'Œuvre Grancher

2e liste de souscription pour l'Œuvre départementale de Grancher (arrondissement de Morlaix)

Sous-Préfet de Morlaix (annuel).	20 fr.
M. Paul Cloarec, maire de Ploujean	100 fr.
Vtesse de Kerdrel, St-Pol-de-Léon	50 fr.
Marquis de Lescoët	500 fr.
M. Trémintin, maire de Plouescat	100 fr.
Comte Louis de Kersauson	500 fr.
M. Chauris	50 fr.
M. Kérébel père	100 fr.
Comtesse de Beaufort	200 fr.
Mme Tromeur, sage-femme	10 fr.

Préparation des Fêtes de Kerjean

Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion provoquée par « Les Amis de Kerjean », en vue de la constitution d'un Comité de préparation des fêtes qui doivent être organisées au Château de Kerjean, en 1921, s'est tenue à Morlaix, le dimanche 19 décembre, à 14 heures, à l'Hôtel de Ville.

M. de Guébriant, Vice-Président des « Amis de Kerjean », remplaçant M. Anatole Le Braz, absent et excusé, présidait, assisté de MM. Fruit, Sous-Préfet et Châtel, Maire de Morlaix.

Remarqué dans l'assistance Mmes Fruit, Le Gac, de Lescoët ; Mlles Bienvenue, Le Dantec, Artur, de Lescoët ; MM. Bourgot, Conseiller Général, de Lescoët, Puyo, Secrétaire de la Chambre de Commerce, Gourvil, Directeur de *Mouez ar Vro*, Le Morvan, Agent-Voyer d'arrondissement, Marzin, Econome de l'Hospice, Penther, Architecte, Petitcolas, Rédacteur en chef de *L'Eclaireur*, etc.....

M. de Guébriant expose le but de la réunion. Il fait connaître à l'Assemblée le projet de la « Semaine de Kerjean », dont il esquisse les grandes lignes, et qui fait l'objet d'un échange de vue et d'une causerie auxquels participent les personnalités présentes. Il est entendu d'ailleurs, qu'il ne saurait être question, dès maintenant, d'établir un programme définitif, mais de jeter les bases générales d'un projet, qui sera ultérieurement mis au point, selon les possibilités d'exécution qui apparaîtront.

« La Semaine de Kerjean » s'ouvrira en principe, le dimanche 21 août 1921. Ce premier dimanche comprendrait une partie littéraire, musicale et artistique, faite spécialement à l'intention des étrangers, touristes nombreux à cette époque dans notre région, et, d'une manière générale, à portée des non bretonnants.

Pendant la semaine qui suivra, le magnifique château de Kerjean servirait de cadre à des expositions variées d'art rétrospectif et moderne : mobilier, peinture, architecture, objets bretons, etc... Une kermesse permanente existerait pendant la semaine, avec chants bretons, hostelleries bretonnes, etc...

D'autre part, la tenue d'un Congrès, réunissant dans ce décor idéal de nombreuse Sociétés bretonnes, littéraires, savantes, artistiques, est également envisagée.

Enfin, le dimanche 28 août serait consacré à la partie bretonne, à l'usage des bretonnants de la région et des adeptes et fervents de la langue, de la musique et de la littérature bretonnes.

La création de Commissions, chargées respectivement d'une partie spéciale de l'organisation, est décidée. Ces Commissions, dont les noms des premiers membres sont jetés sur le papier, mais qui pourront être complétées ultérieurement et qui s'adjoindront, d'ailleurs, toutes les bonnes volontés et les compétences qui leur seront signalées, sont au nombre de 8, avec les attributions suivantes : 1. Direction Générale, 2. Transports, 3. Ravitaillement, alimentation, logement, 4. Organisation matérielle à Kerjean, 5. Expositions, 6. Commission artistique, 7. Publicité, 8. Finances.

M. Gourvil, Secrétaire des « Amis de Kerjean », convoquera les différentes Commissions et exposera à chacune d'elles les grandes lignes du projet établi.

Une Assemblée Générale se tiendra dans le courant de Janvier prochain, où chaque Commission pourra déjà fournir un projet, plus ou moins complet, du travail qu'elle entend poursuivre.

L'Assemblée se sépare sur un dernier mot du Président, qui fait appel à tous pour susciter les concours les plus actifs et les plus dévoués en vue de la réalisation et du succès de l'œuvre intéressante entreprise.

THÉATRE MUNICIPAL

Cinéma-Pathé

A l'occasion des fêtes de Noël, vendredi 24 en soirée, samedi 25 en matinée et soirée :

Pathé-Journal, actualités ; *Vers l'Argent*, drame en cinq parties, interprété par Mlle Mary Massart ; *Quand on Aime !* 2e épisode : la lettre rouge ; *Le Galant Tailleur*, comique de la série Mac Sennet.

Dimanche 26 décembre matinée et soirée, représentations de gala : *La Flambée*, de H. Kistemaeckers. Principaux interprètes : Mme Jane Hading, du Gymnase ; M, Raphaël Duflos, de la Comédie Française ; M. Marié de Lisle, de l'Odéon.

Bureau de placement gratuit de l'Abri du Soldat

On demande pour les régions libérées, des comptables très au courant de la comptabilité en partie double.

Des aides comptables et secrétaires, de préférence des mutilés ou réformés de la guerre.

Des ouvriers plombiers-gaziers, salaires élevés.

Des charpentiers munis de leurs outils.

— Pour Marseille, des ouvriers du bâtiment.

Pour le Doubs, des ouvriers chaudronniers, serruriers, charrons.

— Pour Rennes, une cuisinière, bonnes références, bons gages.

A PLACER : Un ménage, comme concierge ; deux jardiniers, une demoiselle de magasin, une sténo-dactylo, une lingère, plusieurs femmes de ménage, une dame demande des écritures à faire chez elle ou une gérance.

Réception des Prud'Hommes à la Sous-Préfecture.

Dimanche dernier, 19 courant, les membres du « *Conseil des Prud'hommes* » de l'Arrondissement de Morlaix ont été reçus à 11 heures, par M. Le Sous-Préfet, à qui ils ont été présentés par leur Président M. Jean.

Dans une courte allocution, celui-ci a déclaré que le « Conseil de prud'hommes », récemment renouvelé, avait tenu, au lendemain de la reconstitution de son bureau, à venir saluer le premier magistrat de l'Arrondissement, à assurer le représentant du Gouvernement de la République de sa respectueuse sympathie et du dévouement de ses membres aux institutions républicaines.

M. Le Sous-Préfet a remercié les prud'hommes de leur démarche et les a assurés de la sympathie du représentant du Gouvernement de la République.

M. Fruit s'est déclaré très touché des sentiments exprimés par leur Président.

Il sait le rôle très utile, mais souvent délicat du Conseil des prud'hommes dans le règlement des différents qui surgissent dans le monde du travail entre patrons, contremaîtres, ouvriers et apprentis.

Ces différents sont parfois l'origine de conflits plus graves que peut arrêter l'intervention du Conseil des prud'hommes.

Cette institution est donc un instrument de paix sociale : à ce titre elle a droit à toute la confiance et à toute la sympathie des pouvoirs publics.

Le représentant du Gouvernement dans l'arrondissement sait avec quelle conscience et quel souci de justice le Conseil des prud'hommes de Morlaix remplit sa tâche.

M. Fruit, en profite pour rendre hommage au bon esprit qui règne dans le monde du travail de Morlaix entre employeurs et employés et qu'il a pu apprécier dans les nombreuses commissions paritaires qu'il a été appelé à présider.

C'est à cet esprit d'union et de concorde dans l'intérêt de l'industrie locale et du Commerce, et dans l'intérêt général du pays qu'il fait de nouveau appel.

De leur côté, industriels, commerçants et ouvriers de Morlaix savent qu'ils peuvent compter sur le représentant du Gouvernement en toute occasion. Il veut voir, dans la visite de ce jour des prud'hommes patrons et ouvriers, non seulement une démarche courtoise et déférente, mais encore un geste amical : il entend, en effet être considérée par eux comme un ami, très cordialement dévoué et toujours prêt à leur rendre service chaque fois qu'ils voudront bien faire appel à lui.

Il félicite lee prud'hommes de lui avoir manifesté, par la voix de leur président, leur dévouement aux institutions républicaines : la République, en effet, soucieuse des intérêts du monde du travail est particulièrement sympathique à tous les organismes qui tendent à les sauvegarder en maintenant l'union et l'harmonie entre toutes les forces de la production.

Les prud'hommes ont pris congé de M. le Sous-Préfet qui a tenu à leur serrer à tous la main, enchantés de l'accueil reçu.

Secours aux victimes de la guerre

Le samedi 16 novembre, à 14 heures, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Morlaix, l'assemblée générale de la société « *Le Secours aux Victimes de la Guerre de l'Arrondissement de Morlaix* ».

Au bureau, Mme du Rusquec, présidente de l'œuvre, était entourée de M. Fruit, sous-préfet, président d'honneur, de Mmes Le Febvre, vice-présidente, Artur, secrétaire, Le Gac, trésorière, et Le Dantec, trésorière adjointe.

Dans l'assistance, remarqué : M. Châtel, maire de Morlaix, M. Walbott, des Anciens Combattants, Mmes Fruit, Rolland, Ernest Croissant, Mlles Pierre, Le Porh, du Comité de Morlaix, Mmes la Comtesse de Guébriant, Le Bolloch, Derrien, du Comité de St-Pol-de-Léon, la marquise de Lescoët, du Comité de Pleyber-Christ, etc...

Mlle Artur fit un compte détaillé de l'œuvre accomplie depuis 1915 jusqu'à jours, et il en résulte que la société ses débuts avait un budget s'élevant 5 fr., de recettes, arrivait en 1917 à 4 fr. 40, et pouvait, grâce aux excé- le recettes des années précédentes ouer 188 683 fr. de secours.

ombre des prisonniers secourus, au début de 1916, de 495, s'éle- 1918, au moment de l'armistice, Le nombre de colis expédiés en ns l'année, était de 21.531. Le de la valeur de ces colis était 3.000 fr. environ.

, la société changeait son nom *uet du Prisonnier* pour celui de *ecours aux victimes de la guerre* », et elle se donnait pour mission de venir en aide aux démobilisés sans travail, malades ou nécessiteux, et à leurs familles, aux réformés, aux ascendants, aux veuves de guerre et aux orphelins dans le besoin, etc... et elle distribuait en 1919, 421 colis d'une valeur de 139.305 fr. Son action se continue en 1920 en pleine crise de vie chère.

L'exposé de Mlle Artur fut chaleureusement applaudi, et M. le Sous-Préfet fut l'interprète de l'assemblée en la félicitant.

L'œuvre continuera en 1921 jusqu'à complète liquidation des ressources.

Après avoir approuvé le compte-rendu des opérations de l'année en cours et des projets énoncés pour 1921. L'assemblée se sépara, non sans que M. le Sous-Préfet ait remercié les personnes présentes de leur concours et M. le Maire de Morlaix de l'amabilité et de la bienveillance constantes de la Municipalité à l'égard de la société, qui se sont encore traduites aujourd'hui par la gracieuse hospitalité donnée à l'œuvre et à ses membres, dans une des meilleures salles de l'Hôtel-de Ville.

La séance a été levée à 15 h. 50.

SAINT-THÉGONNEC

La commission de remonte italienne a passé dans notre localité le lundi 6 courant ; il s'est vendu une cinquantaine de chevaux à la réunion. La majorité des éleveurs a fait affaire avec le courtier avant de présenter leurs bêtes à la commission. Pourquoi cette commission ne se met elle pas en relation directe avec l'éleveur, comme font les autres commissions étrangères qui viennent acheter des étalons dans notre région ? De cette manière, l'Italie serait mieux servie, à meilleur compte, et l'éleveur serait également satisfait.

SAINT-POL-DE-LEON

Grande Soirée de Bienfaisance. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un groupe d'artistes amateurs Saint-Politains et Morlaisiens, organise pour le *deux janvier* au soir, sous la présidence d'honneur de Monsieur le Comte de Guébriant, maire de Saint-Pol de Léon en la salle du Majestic-Cinéma, une soirée dramatique et musicale, dont la recette sera versée à la « *Fondation de la Victoire* », la belle œuvre que préside Madame la Maréchale Foch.

Au programme : « *Les Deux Aveugles* », opérette d'Offenbach, partie de Concert, et enfin « *L'Armistice* », pièce en deux actes de notre compatriote Marc Coursin, qui, jouée pour la première fois à Morlaix, il y a quelques jours, eut chez nos voisins un très grand succès.

Voici une occasion pour nous de passer une agréable soirée, de faire une bonne œuvre, et enfin de rendre hommage à la charitable et digne compagne du sauveur de la France

Location des places, au Majestic Cinéma et chez Monsieur Vieillescases, Grande Place.

PLOURIN

Echo des élections. — MM. Remeur, Marrec et consorts avaient formé un recours devant le Conseil d'Etat en vue d'annuler l'arrêté du Conseil de Préfecture du Finistère, en date du 31 janvier 1920, par lequel cette dernière juridiction avait rejeté la demande des requérants, protestants contre les opérations électorales de Plourin, pour la nomination du conseil municipal.

Le Conseil d'Etat, par arrêt en date du 22 octobre, a également rejeté le recours formé par MM. Remeur, Marrec et consorts.

Café de France

Changement de Propriétaire

A l'occasion du réveillon, menu de choix, pendant le repas audition musicale par M. et Mme Auduc, du *Théâtre Municipal*.

Le Chanteur Jean CASAL

des Concerts de Paris

Dans son répertoire très varié

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix
38, Place Thiers.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

en l'étude

Le Vendredi 21 janvier 1921, à 2 h.

de la Ferme de LOROZAN
en Plourin

Terres labourables	28 h.	60 a.	50 c.
Prairies	4	32	90
Bonnes landes	6	55	
Autres landes	8	77	60
Taillis	4	36	15
Sol et dépendances		30	70
Total :	52 h.	92 a.	85 c.

louée à Jean-Yves Scanff, jusqu'en 1922.

Nota. — Il existe sur la ferme une souche en argent, pailles d'avoines, froment, seigle, blé noir, orge, foin et fumiers d'une valeur d'environ 12.000 fr. que les fermiers devront rendre à fin de bail.

Mise à Prix . . 110.000 Fr

Pour visiter s'adresser aux fermiers

AUX AMATEURS D'ART

Occasions Superbes

A. Y. Wanters. — **Sept études pour servir à l'étude de Hans Memling.** Contenant septante illustrations dont quarante cinq reproductions photographiques d'après les œuvres du **Maitre**. Vol. in 4° relié, dos marocain noir, plats marbrés, tranches non rognées, prix : 20 fr.

Abrecht Dürer. — **Kupferstische.** (Gravures sur cuivre), grand album de 45 cm. sur 32, relié toile grise, contenant 109 reproductions en hors texte, appliquées, et une introd., en allemand. Edit. de luxe. Munich 1914. Valeur actuelle : 100 fr., prix demandé 50 fr.

Léon Palustre. — **La Renaissance en France.** T. III. *Bretagne, Maine, Anjou.* Édition de luxe, avec nombreuses eaux fortes, en hors texte reproduisant des monuments de Bretagne. Valeur 125 fr., prix demandé : 55 fr.

On peut voir ces occasions à **Ti Breiz**, 33, place Thiers, Morlaix.

Ouvrages neufs et d'occasion, sur la Bretagne et les pays celtiques.

On peut se procurer à *Ti Breiz* 33 Pl. Thiers. Morlaix, les ouvrages des auteurs bretons, ou relatifs à la Bretagne et aux pays Celtiques.

Histoire, Langue, Littérature, Musique, Gravures, Aquarelles.

Tous renseignements sont envoyés gratis.

LE CHATEAU DU TAUREAU

par Louis LE GUENNEC

en une élégante plaquette in-16 Jésus de 60 pp. avec frontispice de l'auteur, et couverture ornée de bois de CH. PENTHER.

Prix : 1 fr. 50

Franco poste : 1 fr. 60

Ouvrage à répandre dans tous les milieux scolaires, universitaires et intellectuels.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS

Komzet a vez brezonek

J. GUIOMAR

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers — **MORLAIX**

Téléphone 1-32

Antreit dre bazennou iliz Sant Malani

Maladies de la Bouche et des Dents

H. BAVARD

Dentiste

A. TANGUY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris

2, Quai de Léon, 2

MORLAIX

Jours non fériés de 9 h. à 5 h.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRE MARBRE, etc.

Réparés avec le Ciment " **Fortafix** "

BROCS, SEAUX, CASSEROLES LESSIVEUSES, etc.

Fendus, percés, réparés chez soi avec le Ciment " **Fortafix** "

Le tube, **1 fr. 50.** — Madame HÉROU, Bourg de Bodilis (Finistère).

Un mode d'emploi est joint à chaque tube.

Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

AUX TRAVAILLEURS

Confections pour Hommes & Jeunes Gens

Casquettes en tous Genres

Bonneterie

Cravates - Chemiserie

F. FERREC

SAINT-POL-DE-LÉON

Succursale :

5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX

KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE

PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

Distillerie à Vapeur

—o—

Pierre HUET

CIDRES

& EAUX-DE-VIE DE CIDRE

ACHAT

DE VIEUX CIDRES ET DE LIES

POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité

Industrielles et particulières

Sonneries **Téléphones**

Fournitures de Matériel Gros et Détail

LAVANANT FRÈRES

Électriciens-Mécaniciens

5, Grand'Rue — MORLAIX

Moteurs et Dynamos — Serrurerie

Réparation d'Accumulateurs

AMAN GOMZER BREZONEK

Cultivateurs de Lins et Chanvres,

alors que les toiles se vendent très cher

ne vendez pas toute votre Récolte

Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

LE BOURCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

25, Place Cornic, 25

MORLAIX

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

Téléphone 1-47

Etude de Me LE BAIL, Notaire à Morlaix

A VENDRE A L'AMIABLE

Commune de Plouzévédé

LA FERME DE TRAON-EROUANT

divisée en deux, d'une contenance totale de 27 hectares 50 ares environ.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BAIL.

ARTISTE PEINTRE donnerait leçons, de préférences collectives, deux après-midi par semaine, à Morlaix. Plusieurs familles auraient intérêt à s'arranger.

Prière de s'adresser **Librairie Ti Breiz**, 33, Place Thiers, Morlaix.

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ELECTRICITÉ

Gme TROADEC

vec le concours de M. F. GOARNISSON

près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*

CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN

Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer

Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »

ÉCRÉMEUSES — BARATTES

Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses — Moteurs

Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie

" LA LABORIEUSE "

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES

PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS

VITRAUX — DÉCORS

9, Ru du Mur, 29 — MORLAIX

Produits Agricoles

J.-F. GUIEYSSE

LA FEUILLÉE (Finistère)

CIDRES · ENGRAIS · TOURTEAUX

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

AUTO-GARAGE

MORLAIX

28, Rue de Brest

Etablissements PANHARD & LEVASSOR SIGMA CYCLES-CAR G. N.

TÉLÉPHONE 64 — **MAX PRAT** — TÉLÉPHONE 64

Achat et vente de Voitures camionnettes et camions neufs et d'occasion. — Réparation et tous travaux de mécanique. — Tournage. — Fraisage. — Rabotage et Cémentation. — Recharge d'Accumulateur. — Transformation et Réparation de Carrosserie.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE

Photographies d'Art

Agrandissements en tous genres

par tous procédés au Charbon et Gélatino

Reproductions

Spécialité de Bébés Groupes

Maison MAZÉ-LAUNAY

Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1904

LE JEUNE, Successeur

6, Place Emile Souvestre —

— **Morlaix**

AMAN A GOMZER BREZONEG

POUR VOS ACHATS

de Papeterie et de Librairie

adressez-vous à

TI BREIZ

33, Place Thiers - MORLAIX

Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne

RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS

Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

GARAGE CENTRAL

MÉRER et Cie

20-22, rue de Paris - **MORLAIX**

Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?

Adressez-vous à ce garage

Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange

REPRÉSENTANT DE

CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT

Komzet a vez Brezoneg.— Téléph. 1-36

Ebénisterie, Tapisserie

SCULPTURE

Tentures et Meubles de tous Styles

PITON & FILS

23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* **4, Place du Dossen, 4**

MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MÉNAGE — ÉCLAIRAGE

Téléph. 1-39 **Maison Veuve MAHO** *Téléph. 1-39*

E. PARIS, Successeur

1, rue de Brest — **MORLAIX** — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE

ROLLAND-LE BIHAN

13, Rue de Brest, 13

Près la Poste

MORLAIX

—o—

DÉSINFECTION A DOMICILE

—o—

A SAINT-POL-DE-LÉON, tous les Mardis.

CARROSSERIE

MORVAN FRERES

41, Rue de Paris, 41

MORLAIX

KOMZET A VEZ BREZONEG

MACHINES AGRICOLES

RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS

ANCIENNES MAISONS GUILLEMART & NICOLAS

J. DU PENHOAT, Successeur

TÉLÉPHONE 50 — **MORLAIX** — TÉLÉPHONE 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ

A DEUX ROUES

BATTEUSES

Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES

Pressoirs, Moulins à Pommes

Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs

Brabants, Griffons, etc.

ÉCRÉMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS

Plans et Devis sur Demande

SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE

DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

Un Portrait de Chateaubriand (?)

Ce portrait se trouve au Musée de Morlaix. C'est une délicieuse aquarelle anonyme traitée avec un art très raffiné, que le catalogue mentionne ainsi « N° 17. *Portrait de Chateaubriand enfant*. Ecole française ; sans nom d'auteur. Don du Comte de Tromelin ». Enfermé dans un cadre ovale d'environ 40 centimètres de hauteur il représente un adolescent de 18 à 20 ans, vêtu à la mode du premier Empire ou de la Restauration, plutôt cette dernière, d'un habit de drap noir épais, aux revers évasés, au col de velours rabattu, et d'une culotte bouffante ; le personnage s'appuie de l'aisselle droite sur un carton à dessin sur les plats duquel des caractères d'écriture apparaissent confusément ; ses mains sont jointes au haut du carton, et un porte-fusain lui sort d'entre les doigts. Le visage très fin se présentant presque de profil, est surmonté d'une chevelure abondante, flottant sur le devant à la manière romantique. Auprès du carton qui repose sur une pierre de taille, un chapeau haut-de-forme d'où sort une serviette blanche. Le fond du tableau est formé à gauche par des arbres, et à droite par un pont à deux arches jeté sur une large rivière ; à l'arrière-plan se dresse un château-fort au donjon élevé.

Ce tableau pose un problème qui n'aura pas manqué d'apparaître dès la description du personnage, aux personnes qui ont l'esprit le moindrement critique. Châteaubriand est né en 1768 ; en admettant que le personnage du portrait soit âgé de 20 ans, ce qui me paraît un maximum, il faudrait dater l'œuvre de 1788, ce qui est absolument impossible ; à cette époque le costume masculin comportait encore l'habit de couleur, la culotte courte, les bas blancs et la coiffure était encore la perruque blanche, avec rouleaux au-dessus de l'oreille. La facture de ce tableau ne saurait être antérieure à 1815, date à laquelle le grand René approchait déjà de la cinquantaine... Et puis quel est le symbolisme du carton à dessin et du fusain dans ce portrait ? Les *Mémoires d'Outre-Tombe* ne nous ont jamais révélé que l'auteur du *Génie du Christianisme* ait cultivé l'art d'Ingres... Le château du fond, lui non plus n'est certainement pas celui de Combourg, et on ne saurait dire qu'il en rappelle même vaguement les lignes. Alors...

A mon avis, une grossière méprise a seul permis de rapprocher le nom de Chateaubriand des traits du bel adolescent du tableau qui nous occupe ; et elle proviendrait uniquement d'une vague similitude avec la tête du célèbre portrait dû au pinceau de David. Ceux qui ont baptisé l'aquarelle anonyme du musée de Morlaix ne se sont pas rendu compte de la différence essentielle qui existait entre le costume de Châteaubriand au temps de la Restauration, et celui qu'il portait dans sa jeunesse.... Tout simplement !...

MONTROULEZAD.

* * *

An Durzunel

Le *Manuel de littérature bretonne* réclamé dans notre dernier numéro par un de nos correspondants demandera de la part de celui qui se chargera de sa rédaction de solides qualités critiques en plus d'une connaissance approfondie du sujet ; en effet, tout n'a pas encore été dit sur les différents genres littéraires bretons, et même, à vrai dire, le seul qui ait été étudié consciencieusement est le *théâtre*. La belle thèse de notre maître Anatole Le Braz sur le *Théâtre Celtique*, peut être en effet considérée comme définitive, mais la critique de l'ensemble des *Gwerziou* et des *Soniou* reste encore à faire malgré l'introduction du *Barzas-Breiz* et celle des *Soniou Breiz-Izel* ; les historiens peuvent grandement aider à l'étude des premières, et je sais que mon ami Le Guennec nous donnera sans trop tarder je l'espère, d'intéressants aperçus sur l'origine des plus célèbres chants tragiques recueillis par Luzel ; les secondes ouvrent un vaste champ d'investigations aux « fureteurs ». La plupart d'entre elles sont effet d'origine étrangère, française principalement. En veut-on un exemple entre cent ? Tous les bretonnants connaissent plus ou moins la « sone » intitulée *An Durzunel* (la Tourterelle) ; plusieurs versions diffèrant d'ailleurs très peu entre elles, sauf pour l'air, en ont été publiées ; tout le monde y a vu l'une des plus délicates productions de la muse populaire bretonne. Eh bien ! cette sone est d'origine purement française ; elle a été, j'imagine, traduite en breton vers la fin du XVIII[e] siècle, par quelque clerc ou rhapsode.

Je n'en connais pas l'original français, qui date vraisemblablement de la même époque, mais le hasard d'une lecture m'en a fait découvrir l'archétype chez... Ronsard. C'est le sonnet *XCIV* en forme de dialogue, contenu dans le livre second des *Amours*. (Edit., Crès., Paris, T. T., p. 300). Le voici :

R. Que dis-tu, que fais-tu, pensive tourterelle
De sus cet arbre sec ? — T. Las ! passant, je [lamente,
R. Hé pourquoi dis-le moi ? — T. De ma com-[pagne absente,
Plus chère que ma vie. — R. En quelle part [est-elle ?
— T. Un cruel oiselleur, par glueuse cautelle
L'a prise et l'a tuée, et nuit et jour je chante
Son trépas dans ce bois, *nommant la mort mé-* [chante,
Qu'elle ne m'a tuée avesques ma fidelle.

— R. Voudrais-tu bien mourir avesques ta [compagne ?
— T. Oüi, car aussi bien je languis de douleur,
Et toujours le regret de sa mort m'accompagne.

--R. O gentils oisellets, que vous estes heureux
D'aimer si constamment ! Qu'heureux est vo-[tre cœur
Qui sans point varier est toujours amoureux.

N'est-ce pas là purement l'esprit sinon la lettre exacte de *Son an Durzunel* ?

Et que de choses encore nous apprendrait sur les sources de la littérature populaire bretonnes une exploration minutieuse à travers les seconds plans ignorés de la littérature française, depuis les fabliaux du moyen-âge, jusqu'aux petits chansonniers du siècle dernier ?

F. GOURVIL.

EN VENTE A TI BREIZ :

33, Place Thiers, MORLAIX

Histoire, Archéologie

Monographies locales, etc...

ALB. LE GRAND. — *Les vies des Saints de la Bretagne Armorique*, nouv. édit. annotée par les chanoines Thomas et Abgrall. 1 vol. gr. in-4, 18 fr., port en sus, 1 fr. 50.

A. RAISON DU CLEUZIOU et Ch. DE CALAN. — *Histoire de Bretagne élémentaire*, 14[e] mille. vol. ill., 1 fr. 25, poste, 1 fr. 55.

A. RAISON DU CLEUZIOU. — *La Bretagne de l'Origine à la Réunion*, histoire, mœurs, coutumes, vol. in-8, ill., 5 fr. 25, poste, 6 fr. 15.

Louis LE GUENNEC. — *Le Château du Taureau*, 1 fr. 50, poste : 1 fr. 65.

Id. — *Notes Historiques et Archéologiques sur la Paroisse de Ploujean*, 1 vol., 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Excursion Archéologique dans la Commune de Guimaëc*, vol. 2 fr., poste : 2 fr. 45.

Id. — *Guide du Touriste dans le Canton de Lanmeur*, vol. 0 fr. 75, poste : 1 fr. 05.

R.-F. LE MENN. — *Monographie de la Cathédrale de Quimper* (XIII[e], XV[e] s.) avec un plan, vol. in-8° br., 7 fr., poste : 7 f. 75.

J. BAUDRY. — *La Fontenelle, le Ligueur* et le *Brigandage en Basse-Bretagne* pendant toute la Ligue, 1 vol. gr. in-8° ill., 10 fr., poste, 11 fr. 20.

A. de LA BORDERIE. — *Les Bretons Insulaires et les Anglo-Saxons*, vol. in-12, 5 fr., poste : 5 fr. 75.

S. ROPARTZ. — *Guingamp*. Etudes pour servir à l'histoire du *Tiers-Etat* en Bretagne, 2 vol. in-8°, 12 fr., poste : 13 fr. 50.

TRIVARZ. — *Istor Breiz* hag ar C'helted, 1 vol. cart., 1 fr. 25, poste : 1 fr. 55.

Ouvrages divers en langue bretonne

ABBÉ LE CLERC. — *Ma beaj Jeruzalem*, in-8°, ill. par Busnel, 2 fr. 75, poste, 3 fr. 20.

J. LE BAYON — *Mouez ar Goad*, adapté en breton du Léon par l'Abbé J.-M. Perrot, avec trad. franç., 2 fr. 25, poste, 2 fr. 55.

Id. — Dizro an Dianket Keriolet, ad. en breton du Léon par J.-M. Perrot, br., in-8° 0 fr. 80, poste, 0 fr. 85.

F. GOURVIL. — *Buez ar Pevar Mab Emon*, in-8° 3 fr. 75, poste, 4 fr. 50.

Soniou koz Brezonek. — br. in-16., 0 fr. 40, poste 0 fr. 45.

J.-M. PERROT. — *Alanik al Louarn*, Comédie en vers, in-16, br., 1 fr. 25, poste, 1 fr. 55.

Y. PICARD. — *Yann ar Chaseer hag e droiou-chase souezus*, br., 0 fr. 30, poste, 0 fr. 35.

Id. — Kanaouennou Brezel, br., 0 fr. 75, poste, 0 fr. 80.

RICOU. — *Fablennou troet eus a Latin en Brezonek*, I, II, 2 brochures à 0 fr. 20, poste, 0 fr. 25.

Chronique de la Mode Bretonne

QUATRIÈME LETTRE

Mes chères lectrices,

Un principe unique, absolu, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, a présidé à l'établissement de la forme de la jupe bretonne tant en Haute qu'en Basse Bretagne. Il n'en est pas de même du corsage. En étudiant les nombreux costumes bretons, vous y trouverez des formes très variées qui peuvent vous servir à fixer votre choix et à combiner des corsages modernes fort jolis. Au lieu de vous arrêter aux gravures des journaux de modes, veuillez donc feuilleter des collections de cartes illustrées représentant des costumes de Bretagne ; c'est entre beaucoup d'autres, un moyen pratique, instructif et agréable de fixer votre goût, et qui coûte moins cher que l'abonnement aux journaux de modes. A défaut d'adopter ces modèles, ceux-ci vous donneront du moins des éléments très intéressants susceptibles de satisfaire tous les goûts. Je vous demande de porter principalement votre attention sur les points suivants : façon de fermer le corsage non décolleté, à la manière des Quimpéroises et des Bigoudènes : façon de l'échancrer par derrière, façon de le boutonner ou de le croiser par devant. Ces trois points comportent ce qu'il y a de plus spécial dans le corsage breton. Pour le devant de vos corsages, j'aimerais vous voir tirer parti, par exemple, du croisé savant et joli de Douarnenez, de l'échancrure en pointe, de Vannes ou du Léon, de l'échancrure arrondie ou carrée de la Cornouaille ; ce sont des formes particulières, et très décoratives.

Je vous ai laissé sous-entendre que le corsage breton n'était pas conçu suivant un principe unique et général ; j'ai peut-être été trop loin, car il y a au moins une particularité que vous retrouverez toujours : le corsage breton répugne au col montant : vous ne perdrez pas de vue cette observation qui est le résultat, elle aussi, d'une règle d'esthétique. Non seulement c'est une erreur de serrer le corsage au cou, mais c'en est une encore de couvrir le cou. Les Bigoudènes et les Quimpéroises qui portent le corsage le plus fermé, laissent le cou libre jusqu'à la naissance de l'épaule. Je devrais dire que le corsage breton n'a pas du tout de col : celui-ci est remplacé et combien avantageusement, par une collerette blanche ou une dentelle dont je vous entretiendrai une autre fois. Egalement, et par conséquence, il n'a pas de revers, mais, à la place de celui-ci on trouve, plus élégamment, un parement de velours ou de broderie. Quant aux manches elles sont ou droites ou évasées vers le poignet, la manche bouffante et la manche élargie ou évasée vers l'épaule sont inconnues.

Je crois qu'avec ces éléments, mes chères lectrices, vous pouvez dès à présent bannir de votre toilette les fantaisies barbares que vous offrent tant de journaux de mode. Vous ne manquez certainement pas d'habileté et d'adresse : employez donc l'une et l'autre, d'abord à prendre pour base de vos costumes les formes que viens de vous signaler dans l'habillement national breton, je vous indiquerai ensuite quelques règles pour les décorer.

ELISA.

NOUEL LORANZA VIHAN

DISKAN

« Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver,
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver ! »

A gane Loranza Seder,
Pa 'n em gavas he gwas er gêr ;

« Laou Vras », devechour eus e stad,
Met pell, siouaz ! eus eun den mad !

Dreist pep tra d'ar zadorn, da noz,
Pe derc'hent eur Gouel a repoz ;

Touchet gantan e damm moneiz,
En devarn hen laoske a leiz.

Er gêr e veze 'vel eur c'hi,
Pa na gouske war al leur-zi.

... « Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver,
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver !

A gane Loranza Seder,
Pa 'n em gavas he gwaz er gêr.

* * *

O welet ken bras levene,
E wad a drôas beb dale,

Ha d'e vaouez kêz Loranza
E rês eur zabad ar gwasa :

... « 'Pad ma tigorez da c'henou,
« Me a dorr ma c'horf er parkou !

« Goulou ha tan a fell d'in-me
« Kent evit ma 'z in d'am gwele ;

« Ma n'em eus dioustu eul lipad,
« Bremaik, truilhen, ez po bac'had !... »

Kerkent hag en devoe komzet,
Ar wregig paour a zo loped,

Ha stlapet war ar pondale,
Kerkouls hag he holl vugale.

* * *

Kalz, en he lec'h, 'dije klemmet ;
Met e toull he dor e klevet :

... « Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Kanomp nouel, nouel, nouel !
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver !
« Ganet eo Jezuz, Hon Zalver ! »

En eur zellet war-zu ar Groaz,
Ar re vihan a ziskanas :

« O gwir Doue, Mabig Jezuz,
« Ouzimp bezi karantezuz !... »

* * *

A-boan 'oa echu o feden,
E peur-dremenas o anken ;

Skôet betek fonz e galon,
« Laou Vras » a c'houlennas pardon !

War drejou e di, diskabell,
Tenerêt evel eur bugel,

E zaoulagad leun a zaerou,
E laras dirag an Nenvou :

« Va Doue, me em eus pec'het...
« Da viken ra vezoc'h meulet !
« M'hen tou da Noz an Nedeleg :
« 'N doken « Laou Vras » drougouz e vreg. »

IVONIG PICARD.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (47)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

« L'ancien usage » de nommer les *officiers* de la paroisse au début de l'Avent souffre d'ailleurs de nombreuses exceptions. En 1775, les collecteurs du 20[me] sont choisis en août.

Le syndic est dit *syndic des grands chemins*, parce que sa principale fonction consiste à désigner les corvoyeurs chargés de travailler aux réparations des routes. Il surveille aussi les levées de la capitation, dont il a les rôles entre les mains ; il dépose ces rôles aux archives après examen du procureur-fiscal et de 2 délibérants. Les collecteurs des tailles et fouages sont comptables au syndic. Dans la plupart des paroisses, il existe un second syndic, le *syndic militaire*, qui s'occupe du logement et de l'entretien des soldats de passage ; mais Plougonven se trouvant à l'écart des grandes routes sur lesquelles ont lieu les mouvements de troupe, on n'a pas jugé utile d'en nommer un. Le syndic est aidé dans chaque frérie par un député chargé de diriger les corvoyeurs de ladite frérie, de les conduire aux chantiers, de les faire travailler selon les instructions de l'ingénieur et de signaler les défaillants et les paresseux.

La corvée des grands chemins date de 1730. En vertu des règlements, la tâche d'une paroisse ne doit pas être éloignée de plus de 2 lieues de son clocher, mais cette disposition n'est point toujours respectée. Le travail est équitablement proportionné aux facultés de chacun, de sorte qu'un paysan aisé, payait 20 livres de capitation, à une tâche dix fois plus forte qu'un pauvre diable qui ne paie que 2 livres. Chaque corvoyeur besogne 2 ou 3 jours. S'il est trop loin de chez lui pour y rentrer le soir, il se munit de provisions et a droit au feu et au couchage dans les maisons voisines du chantier. Les travaux durent 4 mois et demi par an, du 1[er] mars au 15 juillet, et du 15 octobre au 15 décembre, avant et après la récolte ; la journée est de 8 ou 9 heures en été, de 6 ou 7 heures en hiver. Il faut croire que cette corvée n'est pas trop insuportable aux Plougonvenais, car ils font répondre en 1787 par leur syndic Guillaume Le Guilloux, aux commissaires des Etats qui avaient ouvert une enquête pour connaître si les paroisses ne jugeraient pas moins pénible de s'acquitter en argent de ladite charge, « qu'ils préfèrent *de* continuer la corvée au grand chemin et de rester assujettis comme on l'a été au passé plutôt que de payer la façon des chemins en argent ».

L'emploi du syndic est gratuit, mais il réussit à en tirer quelques menus profits et privilèges. En 1775, Guillaume Le Guilloux sollicite des Etats la réduction de sa capitation à 20 sols par an. Les délibérants, dont l'avis est demandé, répondent qu'ils n'y voient pas d'inconvénient, à condition que le syndic fasse les démarches à ses frais. Comme il insiste, on lui réplique « qu'il jouit en sa qualité de syndic de beaucoup d'avantages, et qu'au surplus, s'il trouve sa charge onéreuse, il n'a qu'à s'en plaindre sur le champ au général, qui nommera un autre à son lieu et place qui ne fera pas de difficulté de payer sa capitation ».

A l'occasion, on désigne, quand le besoin s'en fait sentir, d'autres titulaires de services dépendant du général : commis chargé des procès-verbaux et des écritures, bedeau, courrier, distributeur de pain bénit (1784), porteurs de bannières aux processions (1788). A Plougonven, le commis ou greffier du Général est un notaire. En 1774, on nomme à cette charge Maître Jean-René Grossin, notaire royal, aux appointements de 54 livres par an. Il refondra les rôles des tailles et fouages pour en faire une juste répartition, vérifiera si la somme à prélever sur la paroisse n'est pas excessive, et tiendra le registre des délibérations. Mort en 1777, il est remplacé par Maître Jean-B. Le Blanc, notaire royal et apostolique au Guerlesquin, qui demeure adjudicataire de l'emploi *à qui pour moins* moyennant 54 livres. En 1781, maître Jean Bourven, notaire, devient à son tour commis du général et consigne les délibérations jusqu'en 1792, mais, à partir de 1785, il se fait attribuer 60 livres de gages.

Le sacriste obéit aussi au général. En 1776, le Parlement ayant ordonné que le bedeau de chaque paroisse couchât dans l'église pendant l'hiver, à l'époque des longues nuits sombres, pour faire garde contre les voleurs, particulièrement audacieux alors, le corps politique de Plougonven décide, le 8 décembre, que l'on fera coucher le sacriste Laudren « au *coint* qui est au bas de cette église près la sacristie, à commencer de ce jour jusqu'au 30 avril prochain, et aussy tous les ans depuis le 1[er] novembre jusqu'au 30 avril ». Il sera payé 3 livres par mois pour ce service ; on lui en fait part aussitôt, « tant en français qu'en breton », et on l'avertit de se rendre à l'église dès 7 heures du soir, pour en sortir à pareille heure du matin.

Gageons que le brave homme aurait renoncé de bon cœur à ses 3 livres mensuelles de supplément pour pouvoir esquiver cette désagréable corvée. Quoique son métier de fossoyeur et de gardien de cimetière lui eut sans doute endurci l'âme, il n'était pas Breton pour rien, et quand il se trouvait seul, tapi à l'angle de cette nef emplie de sépultures, dans le noir que trouait à peine là-bas la faible lueur vivante de la lampe du sanctuaire, il devait se pelotonner dans sa couvertures de ballins pour ne point risquer de voir et d'entendre ces terrifiants mystères nocturnes auxquels assista Job Kervran (1) et dont on s'entretenait à la veillée devant l'âtre. La frayeur abrégea-t-elle ses jours, ou bien gagna-t-il un gros rhume sur les dalles froides de l'église ? Le certain, c'est qu'il mourut moins de deux ans après.

(*A suivre*)

L. LE GUENNEC.

(1) Luzel — *Le linceul des Morts*, Revue celtique, XII, 201-219.